CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

RAPPORT D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'université française du Pacifique a été placée sous la responsabilité de Jean-Louis **Aucouturier**, président du Comité, Pierre **Vialle**, vice-président du Comité, et Laurent **Versini**, membre du Comité, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

ORGANISATION

Ont participé à l'évaluation :

Bruno **Curvale**, chargé d'études au CNE ;

André **Ducastaing**, consultant auprès du Comité ;

Philippe **Duval**, chargé de mission au CNE ;

Claude **Laugénie**, consultant auprès du Comité.

Marie-Noëlle **Soudit** a assuré la présentation de ce rapport.

Le Comité rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Conditions de l'évaluation 7

Chiffres-clés 11

Présentation générale 25

I Une université atypique 27
II Historique - Aspects juridiques 28
III Implantations et constructions 31
IV Les structures 33
V La bibliothèque universitaire 33
VI Les relations internationales 43

Centre universitaire de Polynésie française 45

I Les enseignements 47
II La recherche 58
III Les relations avec les organismes implantés sur le territoire 61
IV Le réseau informatique 62
V Les activités sportives et culturelles 62
VI La vie des étudiants 63

Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie 65

I Les enseignements 67
II La recherche 76
III Les relations avec les organismes implantés sur le territoire 78
IV Le réseau informatique 79
V Les activités sportives et culturelles 79
VI La vie des étudiants 80

Conclusions et recommandations 81

Table des sigles 89

Réponse de l'administrateur provisoire 93

CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de l'université française du Pacifique a commencé en octobre 1998 lorsque le guide pour l'évaluation interne, préparé par le secrétariat général du Comité, a été envoyé à l'établissement. Le retour du dossier d'évaluation interne a été demandé pour février 1999.

La méthodologie habituellement utilisée par le Comité pour l'évaluation d'une université, qui repose sur un dialogue permanent avec l'établissement, prévoit plusieurs visites : une au début de l'évaluation, qui permet de présenter l'évaluation ; une seconde, en cours d'évaluation, des experts qui portent un regard extérieur sur l'établissement ; une dernière, en fin d'évaluation, qui est l'occasion d'une discussion à partir du pré-rapport. Il n'a pas été possible, pour des raisons évidentes d'éloignement, de procéder de la sorte pour l'université du Pacifique.

La présentation de l'évaluation ainsi que les attentes du Comité sur le dossier d'évaluation interne ont été faites au président de l'université du Pacifique à l'occasion d'un voyage de ce dernier à Paris, en janvier 1999. Une rencontre a été organisée au siège du Comité.

La visite des membres du Comité et des experts a eu lieu d'abord à Papeete entre le 12 et le 16 avril 1999, puis à Nouméa entre le 19 et le 23 avril 1999.

Les échanges à partir du pré-rapport ont eu lieu par les moyens de télécommunication.

Afin de réunir le maximum d'informations sur l'établissement, il a été procédé, au cours du premier trimestre 1999, à plusieurs auditions de personnalités ayant eu à traiter les problèmes de l'université.

Le Comité accorde beaucoup d'importance au dossier d'évaluation interne que l'université doit élaborer. Force est de constater que celui de l'université française du Pacifique n'a pas répondu à son attente. Arrivé très en retard par rapport à la date prévue, peu de temps avant le départ en mission des experts, le dossier s'est révélé lacunaire. Il contenait essentiellement les données quantitatives, -celles demandées sous la forme de tableaux dans le guide d'évaluation interne-, très peu de documentation de présentation, pratiquement aucun texte d'analyse et encore moins de prospective.

L'impression du CNE est que la communication, que ce soit entre la présidence de l'université et les deux directions des centres, ou à l'intérieur de chaque centre, n'a pas fonctionné. Les missions d'expertise ont confirmé l'impression d'une absence de communication interne. La plupart des interlocuteurs rencontrés n'avaient été prévenus que très tardivement de la venue du Comité.

La visite des experts a permis de combler une partie des lacunes du dossier d'évaluation mais certains documents promis aux experts après leur passage ne sont jamais parvenus au Comité.

Les conditions difficiles du déroulement de l'évaluation illustrent les carences d'administration de cette université.

Il a été mis fin à l'existence de l'université française du Pacifique par le décret du 31 mai 1999. Depuis cette date, deux universités existent : celle de la Nouvelle-Calédonie et celle de la Polynésie française.

L'IUFM du Pacifique, évalué lors de la même mission, fera l'objet d'un prochain rapport.

CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

CHIFFRES-CLÉS

I - Carte situant l'université française du Pacifique dans son environnement géographique

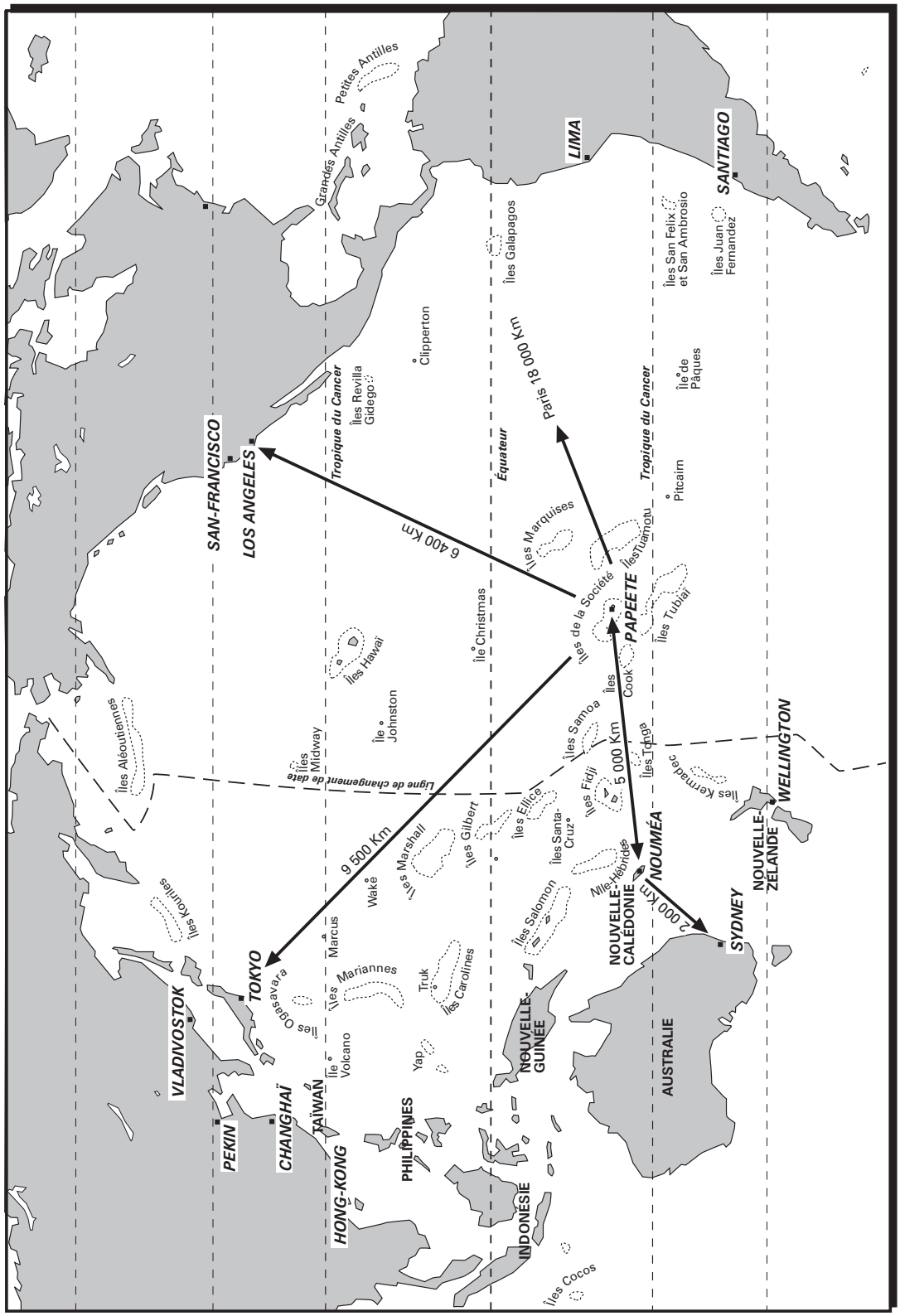

Polynésie française

Population totale (recensement 1996) : 219 521
Population âgée de moins de 20 ans : 43,1 %

Nouvelle-Calédonie

Population totale (recensement 1996) : 196 836
Population âgée de moins de 20 ans : 40 %

II - Les étudiants

II- 1 - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives)

	Polynésie française			
	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Pré-1er cycle	43	49	88	58
1er cycle	1 110	1 107	1 081	1 139
2e cycle	235	204	287	267
3e cycle	39	35	37	66
Total	**1 427**	**1 395**	**1 493**	**1 530**

	Nouvelle-Calédonie			
	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Pré-1er cycle	45	55	52	63
1er cycle	833	940	953	846
2e cycle	146	162	201	167
3e cycle	40	15	33	46
Total	**1 064**	**1 172**	**1 239**	**1 122**

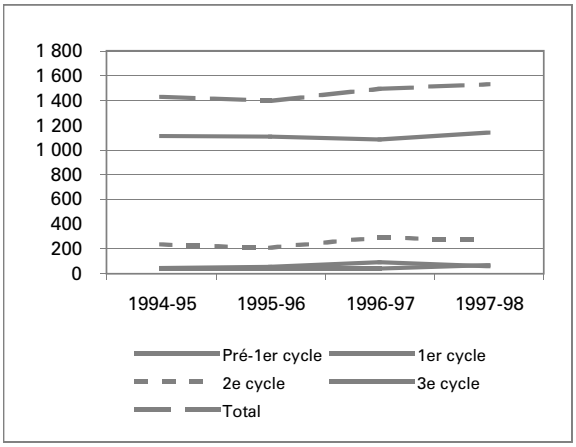

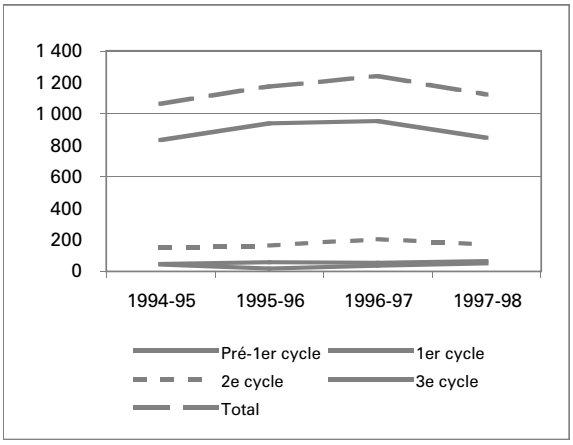

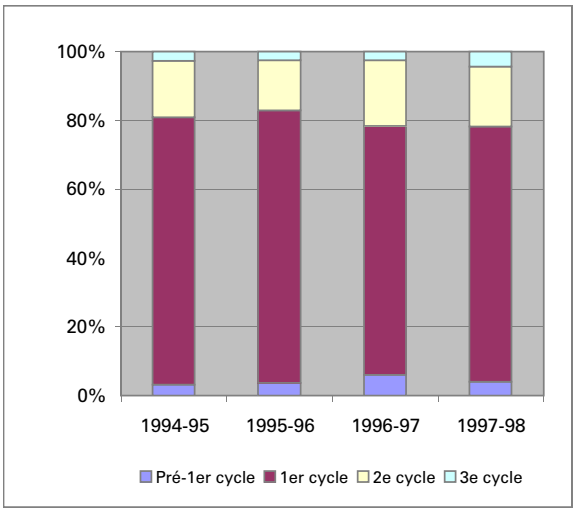

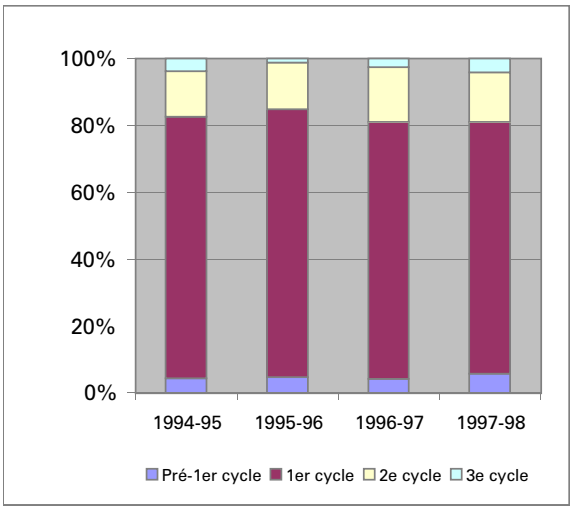

II- 2 - Les inscrits pédagogiques et les diplômés en droit, économie, gestion

Polynésie française

	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
DEUG	279	31	280	33	298	32	347	41
Licence	27	18	34	22	54	41	39	23
Maîtrise	20	8	12	6	20	10	12	4
Doctorat	0		1		2		2	
Total	**326**	**57**	**327**	**61**	**374**	**83**	**400**	**68**

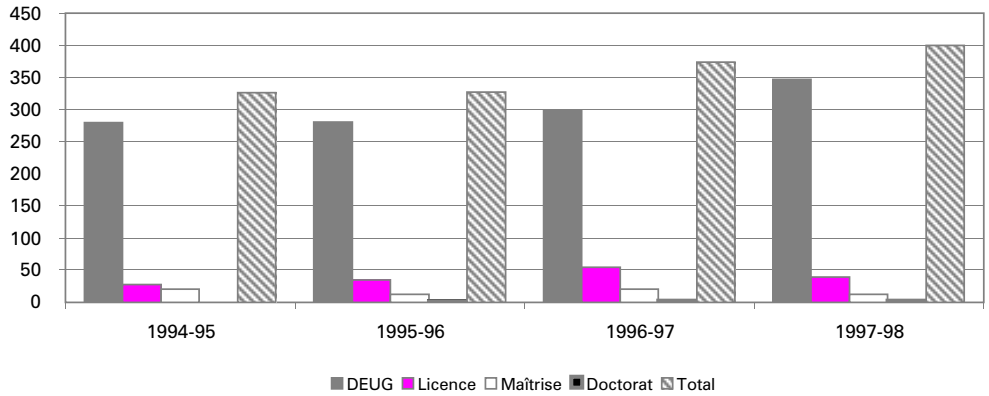

Nouvelle-Calédonie

	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
DEUG	215	29	233	26	244	25	254	32
Licence	16	13	24	21	24	18	26	18
Maîtrise	21	9						
Doctorat					1		2	
Total	**252**	**51**	**257**	**47**	**269**	**43**	**282**	**50**

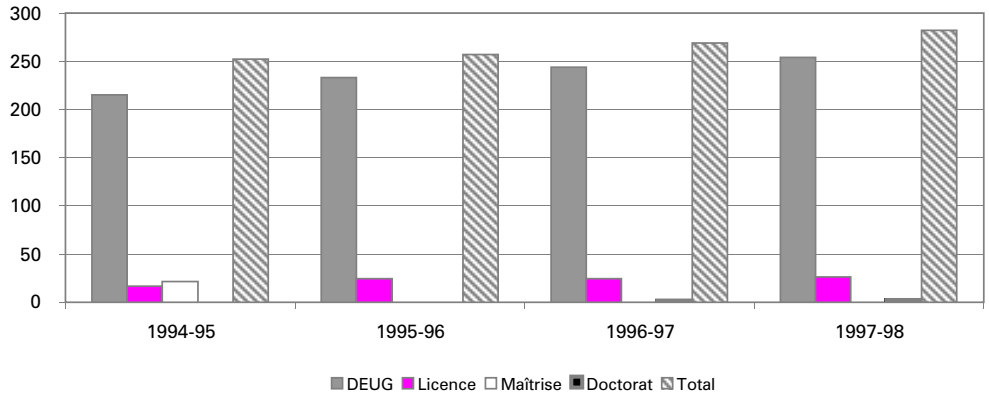

II- 3 - Les inscrits pédagogiques et les diplômés en lettres, langues, sciences humaines

Polynésie française

	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
DEUG	605	91	602	71	544	85	562	90
Licence	117	49	130	42	152	81	145	63
Maîtrise	21	4	16	2	16	1	25	3
DEA	0		11	2	16	8	40	1
Doctorat	6		4		5		11	
Total	**749**	**144**	**763**	**117**	**733**	**175**	**783**	**157**

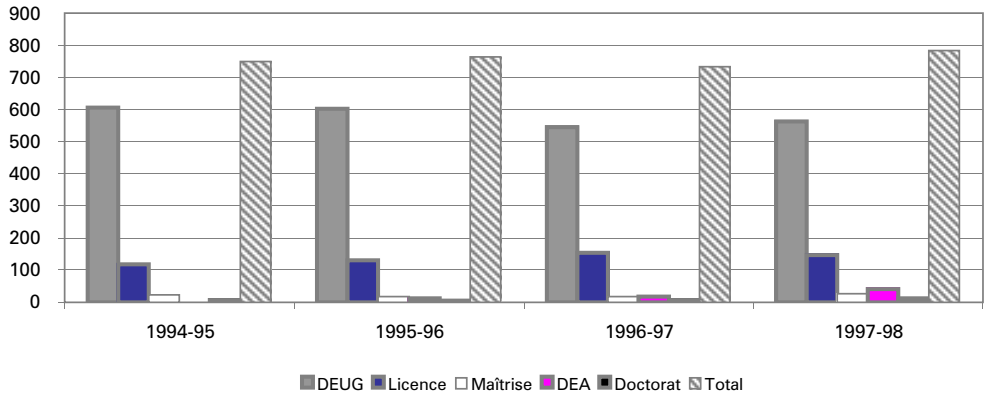

Nouvelle-Calédonie

	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
DEUG	384	68	487	114	464	101	347	105
Licence	72	35	95	60	133	85	107	65
Maîtrise								
DEA	24	4	7	5	11	8	31	5
Doctorat	9		5		10	2	9	
Total	**489**	**107**	**594**	**179**	**618**	**196**	**494**	**175**

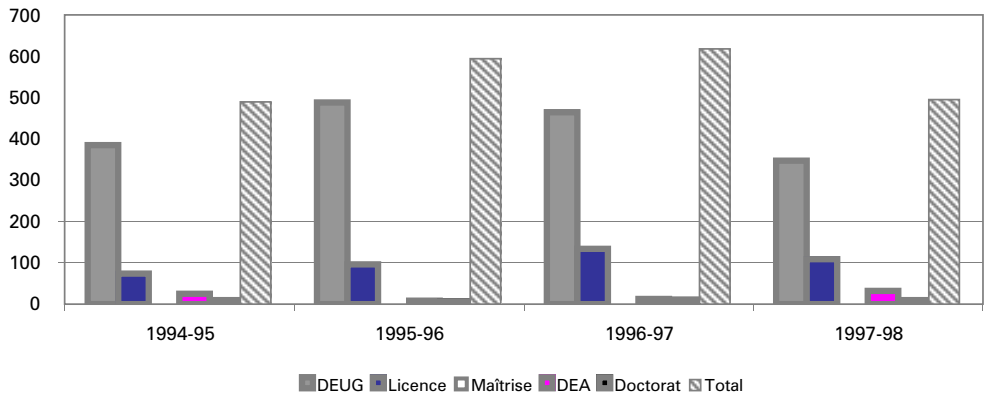

II- 4 - Les inscrits pédagogiques et les diplômés en sciences

Polynésie française

	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
DEUG	196	52	201	54	215	43	213	51
Licence	50	25	12	4	45	21	53	24
Maîtrise								
DEA	13	11						
Doctorat	20		19		14		13	
Total	**279**	**88**	**232**	**58**	**274**	**64**	**279**	**75**

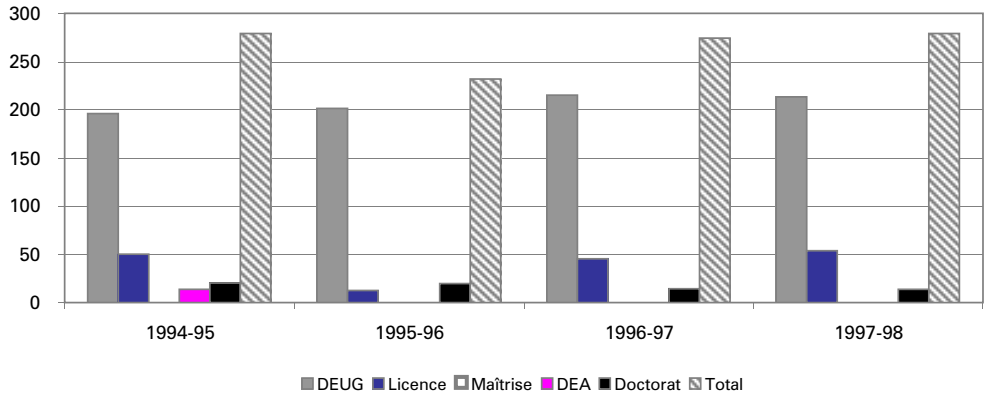

Nouvelle-Calédonie

	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
DEUG	234	45	215	46	241	80	245	71
Licence	37	27	43	31	45	25	34	18
Maîtrise								
DEA								
Doctorat	7	1	6		7	1	4	
Total	**278**	**73**	**264**	**77**	**293**	**106**	**283**	**89**

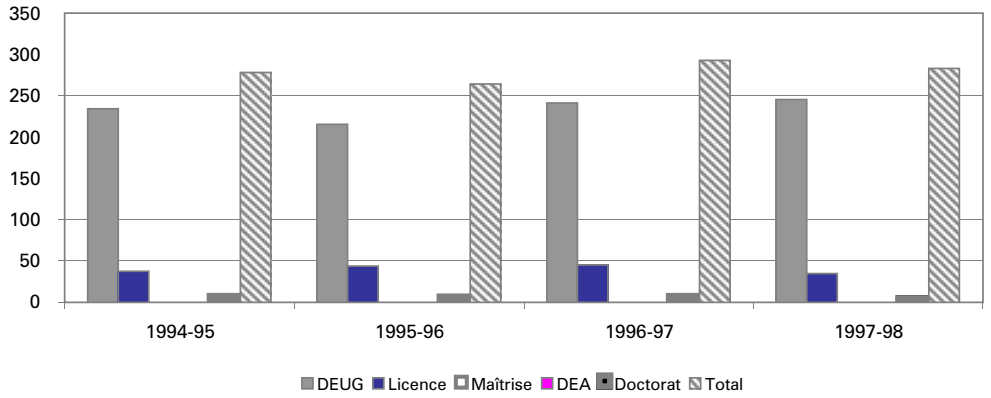

III - Le corps enseignant

Polynésie française

	Droit Économie Gestion	Lettres Langues Sciences humaines	Sciences	STAPS	TOTAL
Professeurs	3	5	5		13
Maîtres de conférences	7	10	14		31
Assistants					
Second degré	1	6	3	1	11
Jouvence		2			2
Professeurs associés	1				1
Total	**12**	**23**	**22**	**1**	**58**

Nouvelle-Calédonie

	Droit Économie Gestion	Lettres Langues Sciences humaines	Sciences	STAPS	TOTAL
Professeurs	1	3	8		12
Maîtres de conférences	6	10	17		33
Assistants	1				1
Second degré	1	4	3	1	9
Jouvence			2		2
Professeurs associés					
Total	**9**	**17**	**30**	**1**	**57**

IV - Les emplois administratifs et de service

IV - 1 - Le Centre universitaire de Polynésie française et la présidence

Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	*Statutaire*	12,0	9,0	18,0	**39,0**
Établissement	*Permanent*			3,0	**3,0**
	Vacataire			1,0	**1,0**
Haut-Commissariat				3,0	**3,0**
Total		**12,0**	**9,0**	**25,0**	**46,0**

Répartition par fonction	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité	2,0	2,0	2,0	**6,0**
Assistance à l'enseignement			1,0	**1,0**
Assistance à la recherche	1,0	2,0		**3,0**
Bibliothèque universitaire	1,0	1,0	5,0	**7,0**
Administration générale	2,0	1,0	3,0	**6,0**
Service intérieur			6,0	**6,0**
Restauration, hébergement			2,0	**2,0**
Gestion financière	3,0	2,0	3,0	**8,0**
Gestion du personnel	1,0		2,0	**3,0**
Informatique	2,0	1,0		**3,0**
Reprographie			1,0	**1,0**
Total	**12,0**	**9,0**	**25,0**	**46,0**

IV - 2 - Le Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie

Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	*Statutaire*	5,0	5,0	17,0	**27,0**
Établissement	*Permanent*		1,0	1,0	**2,0**
CNOUS				0,5	**0,5**
Total		**5,0**	**6,0**	**18,5**	**29,5**

Répartition par fonction	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité	1,0	1,0	2,5	**4,5**
Administration de la recherche		2,0	1,0	**3,0**
Bibliothèque universitaire	2,0		4,0	**6,0**
Administration générale	1,0	1,0	1,0	**3,0**
Service intérieur			2,0	**2,0**
Vie de l'étudiant			0,5	**0,5**
Gestion financière		1,0	2,0	**3,0**
Gestion du personnel		1,0	1,5	**2,5**
Nettoyage des locaux			3,0	**3,0**
Informatique	1,0			**1,0**
Reprographie			1,0	**1,0**
Total	**5,0**	**6,0**	**18,5**	**29,5**

V - La recherche

V - 1 - Les équipes de recherche en Polynésie française

		Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	ITA
Reconnues par le MENRT	Équipes d'accueil	1	3	
	Jeunes équipes	3	13	
Autres équipes	BQR	1	3	
	Sans BQR			
Total		**5**	**19**	

Programmes pluri-annuels	**3**	**15**	

V - 2 - Les équipes de recherche en Nouvelle-Calédonie

		Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	ITA
Reconnues par le MENRT	Équipes d'accueil	1	3	
	Jeunes équipes	2	10	
Autres équipes	BQR	4	12	
	Sans BQR	2	5	
Total		**9**	**30**	

Programmes pluri-annuels	**2**	**11**	

VI - Éléments financiers

VI - 1 - Les recettes

VI - 1 - a - Les recettes de fonctionnement (Compte financier section 1)

En milliers de francs

				Année		
Section 1 - Fonctionnement : Recettes			**RP**	**1995**	**1996**	**1997**
70	**Ventes de produits, services marchands**			**3 036**	**3 340**	**4 359**
dont	*7061*	*Droits universitaires*	*	*2 814*	*3 085*	*3 882*
		Droits spécifiques	*			
		Cotisations sportives	*			
	7062	*Prestations de recherche*	*			
	7065	*Formation continue*	*			
	708	*Autres produits activités annexes*	*	*8*	*8*	*33*
	7087	*Ventes de produits et de publications*	*			*4*
74	**Subventions d'exploitation**			**23 259**	**22 889**	**22 435**
dont	*7411*	*Subvention MEN enseignement*		*18 545*	*19 676*	*18 761*
	7412	*Subvention MEN recherche*		*1 271*	*955*	*1 092*
	7418	*Subv. autres ministères et organismes publics*		*382*	*424*	*398*
	744	*Subventions des collectivités locales*		*165*	*165*	*299*
	7482	*Produits sur ressources affectées*		*2 894*	*1 669*	*1 885*
	7413/4	*Dons et legs*	*			
	7481	*Taxe d'apprentissage*	*	*2*		
75	**Autres produits de gestion courante**		*	**252**	**134**	**278**
dont	*758*	*Prestations internes et recettes d'ordre*		*252*	*134*	*278*
76	**Produits financiers**		*	**408**	**243**	**595**
77	**Produits exceptionnels**		*	**7**	**72**	**394**
Total recettes de fonctionnement				**26 962**	**26 678**	**28 061**
dont	*Recettes de subvention*			*23 257*	*22 889*	*22 435*
	Ressources propres		*	*3 453*	*3 655*	*5 348*
	Prestations internes et recettes d'ordre			*252*	*134*	*278*

VI - 1 - b - Les recettes d'équipement (Compte financier section 2)

				Année		
Section 2 - Équipement : Recettes			**RP**	**1995**	**1996**	**1997**
10	**Capital et réserves**			**-**	**-**	**-**
dont	*102*	*Apports*		*19 405*	*22 628*	*25 676*
13	**Subventions d'investissement**			**7 443**	**25 597**	**40 415**
dont	*1311*	*Subventions équipement État*		*6 763*	*25 069*	*40 202*
	1312	*Subventions équipement Régions*				
	1313	*Subventions équipement Départements*				
	1314	*Subventions équipement Communes*				
	1313	*Subventions équipement Entreprises publiques*				
	1315	*Subventions équipement Collectivités publiques*				
	1318	*Subventions équipement Taxe d'apprentissage*	*			
	1382	*Subventions sur ressources affectées*		*680*	*528*	*213*
	139	*Sub. d'investissement inscrites au compte de résultat*				
16	**Emprunts et dettes assimilées**			**-**	**-**	**-**
20	**Immobilisations incorporelles**			**-**	**-**	**-**
Total				**7 443**	**25 597**	**40 415**
dont	*Recettes de subventions*			*7 443*	*25 597*	*40 415*
	Recettes propres		*	*-*	*-*	*0*
		Prestations internes et recettes d'ordre				
Total des recettes d'équipement				**7 443**	**25 597**	**40 415**

(*) RP Ressources propres

VI - 2 - Les dépenses

VI - 2 - a - Les dépenses de fonctionnement (Compte financier section 1)

En milliers de francs			Année		
Section 1 - Fonctionnement : Dépenses			**1995**	**1996**	**1997**
60	**Achats**		**2 401**	**2 542**	**2 706**
dont	*604*	*Achats d'études, de prestations de services*			
	6061	*Eau,électricité,chauffage,gaz*	*1 875*	*1 872*	*1 948*
	6063	*Fournitures d'entretien et de petit équipement*	*322*	*429*	*384*
	6068	*Autres matières et fournitures*	*204*	*241*	*374*
61	**Services extérieurs**		**4 344**	**4 276**	**4 357**
dont	*613*	*Locations*	*1 405*	*1 428*	*1 038*
	615	*Entretiens et réparations*	*2 024*	*2 118*	*2 400*
	6181/3	*Documentation*	*900*	*722*	*871*
	6185	*Frais de colloques, séminaires, conférences*	*15*	*8*	*48*
62	**Autres services extérieurs**		**4 795**	**4 055**	**4 435**
dont	*623*	*Relations publiques*	*114*	*68*	*71*
	6251	*Déplacements*	*2 864*	*2 474*	*2 906*
	6257	*Frais de réception*	*190*	*140*	*88*
	626	*Frais postaux*	*1 627*	*1 373*	*1 370*
		Nettoyage			
63	**Impôts et taxes**		**16**	**14**	**14**
64	**Charges de personnel**		**9 759**	**8 200**	**9 414**
dont		*Heures complémentaires enseignement initial*	*7 325*	*6 094*	*7 523*
		Rémunérations personnel contr. recherche			
		Rémunérations sur emplois gagés			
		Rémunérations sur ressources propres	*2 434*	*2 106*	*1 891*
		Rémunérations sur CES			
65	**Charges diverses de gestion courante**		**252**	**560**	**594**
dont	*658*	*Prestations internes et recettes d'ordre*	*252*	*185*	*130*
66	**Charges financières**		**2**	**1**	**2**
67	**Charges exceptionnelles**		**1 231**	**1 180**	**1 235**
68	**Dotation amortissements et provisions**				
Total dépenses de fonctionnement			**22 800**	**20 828**	**22 757**

VI - 2 - b - Les dépenses d'équipement (Compte financier section 2)

			Année		
Section 2 - Équipement : Dépenses			**1995**	**1996**	**1997**
10	**Capital et réserves**		**19 405**	**22 628**	**25 676**
dont	*139*	*Sub. d'investissement inscrites au compte de résultat*	*156*	*156*	*156*
	16	*Emprunts*			
20	**Immobilisations incorporelles**				
21	**Immobilisations corporelles**		**3 665**	**4 514**	**4 106**
dont	*213*	*Terrains et constructions*	*897*	*801*	*46*
	215	*Installations techniques, matériels, outillages industriels*	*746*	*667*	*2 462*
	218	*Collections*	*8*	*14*	
	2183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 140*	*2 628*	*1 413*
	2184	*Mobilier*	*874*	*404*	*185*
	2188	*Autres matériels*			
23	**Immobilisations en cours**		**4 194**	**21 098**	**36 136**
dont	*231*	*Immobilisation corporelle en cours*	*4 194*	*21 098*	*36 136*
27	**Autres immobilisations financières**				
Total des dépenses d'équipement			**27 264**	**48 240**	**65 918**

VI - 3 - Répartition des recettes et des dépenses par origine et par section

En milliers de francs

Origine des recettes	Année		
	1995	**1996**	**1997**
Total recettes de subvention	30 700	48 486	62 850
Total recettes propres	3 239	3 408	4 908
Prestations internes et recettes d'ordre	252	134	278
Total Recettes	**34 191**	**52 028**	**68 036**

Recettes et dépenses par section	Année		
	1995	**1996**	**1997**
Total recettes de fonctionnement	26 748	26 431	27 621
Total recettes d'équipement	7 443	25 597	40 415
Total Recettes	**34 191**	**52 028**	**68 036**
Total dépenses de fonctionnement	22 800	20 828	22 757
Total dépenses d'équipement	27 264	48 240	65 918
Total Dépenses	**50 064**	**69 068**	**88 675**
Résultat net	**-15 873**	**-17 040**	**-20 639**

CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I - UNE UNIVERSITÉ ATYPIQUE

Dans le panorama universitaire, l'université du Pacifique, la plus petite par le nombre d'étudiants des universités françaises, occupe une place singulière. Très jeune université, elle a été créée sans qu'il ait été procédé à une analyse du potentiel étudiant, quelques années avant l'émergence des "universités nouvelles" dont elle ne possède pas la souplesse de statut. L'UFP est un EPA et la loi de 1984 ne lui est pas applicable. Université d'outre-mer, elle se différencie très sensiblement des universités des Antilles et de la Réunion, ne serait-ce que par son environnement, par le contexte juridique particulier des territoires d'Outre-mer, par sa taille (beaucoup de formations ont des effectifs faibles, parfois inférieurs à 10, et un nombre de diplômés parfois inférieur à 5) et par ses pratiques. Avant toute analyse, il n'est pas inutile de rappeler les éléments de cette singularité. Ils composent un ensemble de déterminants et de contraintes, mais aussi de paradoxes et d'insuffisances, qui président à la très courte histoire de cette université.

Les 21 heures ou les 24 heures de voyage d'avion qui séparent Paris de Tahiti ou de Nouméa ou la simple observation d'une carte du Pacifique centrée sur la Polynésie suffisent à prendre conscience du formidable éloignement de ces Territoires et de l'immensité liquide qui les enveloppe. Le monde océanien est un monde d'archipels qui, en dépit d'une certaine unité culturelle et géographique, tend aujourd'hui vers un émiettement politique. Il porte en germe une dynamique d'insularisme progressif. Éloignement, immensité, dispersion, éclatement politique, mais aussi tensions sociales et ethniques latentes (Fidji, Calédonie), contredisent le mythe encore vivace des "îles heureuses" entretenu depuis le XVIIIème siècle.

Dans ce contexte, la contrainte de l'éloignement hypothèque lourdement le développement d'une université comme celle du Pacifique. On en trouve l'expression évidente à simplement observer dans le budget le montant des frais de déplacement (l'unité de mesure est l'heure d'avion ou le millier de kilomètres) des personnels, des responsables, des enseignants missionnaires de la métropole ou des chercheurs. La seule ligne budgétaire concernant le coût de réunion des commissions de spécialistes ne descend pas au-dessous du million de francs. Encore ces commissions ont-elles été réduites pour couvrir le champ de plusieurs disciplines, au risque réel de laisser ainsi le monopole du recrutement à des communautés universitaires très restreintes. Sans qu'il y ait une relation de cause à effet, l'assez forte proportion d'enseignants ayant déjà exercé en Afrique, à Madagascar, aux Antilles ou aux Comores, et les viviers semble-t-il réduits dans lesquels puisent ces commissions ne peuvent manquer d'attirer l'attention.

La contrainte de l'éloignement s'exerce également à l'intérieur de l'espace de l'université. Il était sans doute raisonnable d'envisager au départ la création d'une seule entité organisant sur plusieurs sites l'université française du Pacifique. Il n'en reste pas moins que les deux centres de Papeete et de Nouméa sont séparés par 8 heures d'avion sur une ligne commerciale coûteuse et à faible desserte qui invite à limiter les contacts directs. En réalité, l'unicité de l'université est une illusion. Chaque centre vise à fonctionner comme un établissement. La présidence apparaît comme une superstructure, physiquement isolée, au centre de Papeete, réduite, comme le revendiquait son président, à fonder sa légitimité sur *"un rapport de subordination hiérarchique avec ses deux centres"*. À la dispersion géographique et institutionnelle s'est ainsi ajoutée une dynamique d'affrontement génératrice de clivages, de divisions, d'oppositions d'autant plus vives qu'elles concernent des communautés de taille réduite (58 enseignants à Papeete, 55 à Nouméa) et des personnels IATOS à statuts très divers et très inégaux. Parce que les contraintes porteuses d'éclatement n'ont pas été identifiées, parce que l'université n'a pas su ou pas pu y répondre par la démocratie et par un débat structurant, elle s'est construit une histoire polémique qui est aujourd'hui une de ses grandes faiblesses.

L'éloignement des organismes nationaux de décision parisiens se double d'un sentiment de distanciation vécu comme la perception d'un désintéressement ou d'un délaissement de la part des instances métropolitaines. Les débats du Conseil d'université ou des conseils de centre en témoignent. Le discours tenu par les responsables de l'université manie fréquemment la notion de *"spécificité"*, voire celle d'*"exceptionnalité"* qui renvoie en contrepoint à *"l'incompréhension"* des décideurs nationaux. Sentiment vécu, l'éloignement engendre en tout cas un fatalisme qui peut se transformer lui-même en passivité lorsqu'il s'agit d'afficher une politique, de porter les dossiers et de

frapper aux bonnes portes de l'administration parisienne pour les faire valoir. Il est invoqué trop fréquemment pour ne pas être une forme d'esquive ou de prétexte aux casuistiques les plus complaisantes.

Les contraintes budgétaires ne s'exercent pas seulement sur les frais de déplacement mais aussi sur l'ensemble des frais de fonctionnement. Le contexte économique des territoires, où tout est plus cher puisque la plupart des produits sont importés, augmente les coûts. En particulier l'électricité, qui à Tahiti est réputée être la plus chère du monde, grève de façon importante le budget de l'université (laboratoires, appareillages scientifiques, climatiseurs).

Les choix budgétaires, avec des crédits qui n'étaient guère comptés dans les premières années, n'ont pas toujours été effectués avec la rigueur qui convient pour la gestion des deniers de l'État, générant ainsi certaines habitudes préjudiciables à une bonne gestion.

On peut dire que, malgré l'enthousiasme des premiers opérateurs, le développement de l'université ne s'est pas fait sans difficultés ni non plus sans erreurs. Les premières formations ouvertes l'ont été davantage en transposant programmes, méthodes et diplômes de la métropole qu'en tenant compte des besoins spécifiques des Territoires. Les recherches entreprises par des enseignants-chercheurs arrivés sur les Territoires avec leur problématique antérieure sans toujours faire l'effort de conversion ou d'adaptation nécessaire ont été, certes, guidées par l'environnement (biologie marine en particulier) mais pas toujours avec cohérence. Les relations internationales ont été davantage un constat de la tâche à accomplir que la mise en oeuvre d'une politique d'accueil d'étudiants étrangers et d'échanges de professeurs. Les recrutements de personnels enseignants et non enseignants n'ont pas toujours conduit à la cohérence d'ensemble des équipes. Les principes généraux des règles de droit n'ont pas toujours été respectés comme l'atteste la mise en place sauvage des diplômes de second cycle.

Enfin, la particularité statutaire de l'université, qui l'a en quelque sorte mise en marge de la loi de 1984, la pratique de la contestation et des recours incessants auprès des tribunaux, l'incertitude juridique qui s'en est suivie, ont accusé ces insuffisances. Par exemple, parce que son statut ne le lui permettait pas, l'université n'a pu signer son contrat avec l'État. L'UFP a ainsi vécu plus de dix ans sans projet d'établissement ni contrat d'établissement ! Un premier dossier de contractualisation avait été établi en 1995. Il ne fut ni validé ni signé par la DGES (ce qui ne veut pas dire que l'université n'ait pas reçu de crédits spécifiques). Les dirigeants et les enseignants de l'université se sont alors habitués à vivre sans projection d'avenir, sans vision d'ensemble. Les débats des conseils sont volontiers factuels. Ils portent sur les statuts, sur les ambiguïtés juridiques, rarement sur les éléments d'une politique générale de l'établissement, sur son offre de formation, sur sa politique de recrutement, sur sa politique IATOS, sur ses relations internationales. Aucune brochure, aucun document n'aborde ces questions aux échelles convenables.

L'UFP cumule ainsi contraintes et insuffisances de perspective. Dès les premières années, l'ambition de l'université était indécise. Sa création semblait déjà satisfaire ses responsables. Pourtant, les atouts ne manquaient pas : l'environnement international, l'intérêt scientifique du monde océanien (au sens large), la possibilité d'identifier des recherches internationales sur la biologie marine, sur l'écologie corallienne, le volcanisme, la synergie possible avec les EPST, notamment dans l'environnement de Nouméa, la possibilité d'associer des professionnels à la formation, l'ouverture éventuelle sur le monde industriel, touristique, l'opportunité de contribuer à la formation de cadres issus de toutes les communautés et de placer l'université dans le jeu social par l'exercice de la formation continuée. Un petit nombre de ces atouts ont été valorisés. Il appartiendra aux deux nouveaux établissements en émergence, à Papeete et à Nouméa, de reformuler des projets à la mesure de leur environnement et de l'attente de leurs partenaires.

II - HISTORIQUE - ASPECTS JURIDIQUES

La dimension juridique et contentieuse des problèmes souvent insolubles auxquels l'université française du Pacifique a été confrontée dans ses dix dernières années d'existence a eu des conséquences redoutables. Il paraît indispensable d'en présenter les lignes essentielles, sans entrer dans la subtilité des arguments qui ont été échangés

devant des juridictions diverses, dans des affaires multiples, entre ses responsables successifs et certains de ses enseignants, administratifs ou étudiants. Ces conflits ont non seulement pesé sur l'existence même de cet établissement, mais également sur le climat parfois détestable de son fonctionnement. Ils ont provoqué une perte de temps, d'énergie et de réputation éminemment préjudiciables à l'accomplissement de ses missions.

1 - LA CRÉATION. Annoncée par un communiqué de presse de la Présidence de la République à l'issue du Conseil du Pacifique-sud qui s'est tenu au Palais de l'Élysée le 26 février 1986, la création de l'université française du Pacifique résulte du décret du 29 mai 1987. Elle répond à plusieurs objectifs :

- permettre aux jeunes des territoires français du Pacifique de mieux accéder à des enseignements supérieurs ;
- contribuer à la formation continue des adultes ;
- participer à la politique de coopération avec les pays du Pacifique-sud en diffusant la langue, la science et la culture françaises dans cette vaste région essentiellement anglophone.

Dans ses visas, le décret de 1987 ne fait pas mention de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984 dont l'application n'avait pas été étendue aux Territoires d'Outre-mer. Il crée un établissement public à caractère administratif, dénommé UFP, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, et comprenant deux centres universitaires implantés en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. L'université, dont le siège administratif a été fixé à Papeete (Polynésie française), est dirigée par un président nommé pour trois ans par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, après avis du ministre chargé des Territoires d'Outre-mer. Les missions attribuées à cet établissement public administratif dans les articles 2 et 3 du décret sont clairement une partie de celles confiées, en métropole par la loi de 1984, aux universités, établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Mais son organisation et les principes de son fonctionnement s'en distinguent nettement.

L'article 23 du décret dispose que *"les conseils devront être mis en place dans un délai de deux ans à compter de la publication"*, intervenue au JO le 2 juin 1987. La première modification fut l'œuvre du décret du 28 mars 1989. Ce n'est que le 20 juin 1991 que le Conseil d'administration du nouvel établissement tint sa première réunion dans sa formation définitive.

2 - LA MISE EN CAUSE. Une seconde modification du texte de 1987, substantielle celle-ci, intervient par décret le 9 septembre 1994. Elle porte notamment sur la structuration de l'établissement en départements professionnels d'enseignement et de recherche, l'extension de ses missions d'enseignement aux deuxième et troisième cycles dont il délivre les diplômes, la composition de l'organe délibérant, la création d'une commission de discipline, les modalités de désignation des directeurs des centres et la composition des conseils de ces centres. L'établissement se rapproche ainsi, au moins quant à ses missions, d'une université métropolitaine, mais en conservant son statut initial d'établissement public administratif.

En janvier 1995, plusieurs enseignants introduisent devant le tribunal administratif de Papeete un recours qui tend à l'annulation de l'arrêté ministériel du 9 décembre 1994 portant nomination du directeur du centre universitaire de Polynésie. Cet arrêté confirmait, sur le fondement du décret de septembre 1994, une précédente décision du président de l'université qui avait nommé un administrateur provisoire dès le 16 juin. Au-delà des querelles de personnes et des affrontements de clans, on peut penser qu'en agissant ainsi les enseignants concernés entendaient manifester leur hostilité à l'encontre des dispositions prévoyant la nomination du président et des directeurs par l'autorité ministérielle, et affichaient leur volonté de voir étendue aux Territoires d'Outre-mer l'intégralité de la loi de 1984.

Par décision du 29 mai 1995, le tribunal administratif soulève d'office un moyen d'ordre public, tiré de l'article 34 de la Constitution, et conclut à l'annulation de l'arrêté contesté. Par la voie de l'exception, il déclare ainsi illégaux les décrets de 1987 et 1994 au motif qu'en définissant *"les grandes orientations de l'enseignement supérieur dans le Pacifique et les missions de l'organisme chargé de les mettre en œuvre"*, le pouvoir réglementaire était *"intervenu dans le domaine réservé au seul législateur par l'article 34 de la Constitution"*.

Pendant plus d'un an, l'institution va vivre dans une situation d'incertitude puisque chacun de ses actes était susceptible d'être annulé pour la même motivation. Ce n'est que le 5 juillet 1996 qu'une loi de validation viendra préciser que *"pendant un délai qui expirera au plus tard quinze mois après la publication de la présente loi, les missions dévolues aux établissements visés au titre III de la loi du 26 janvier 1984 seront prises en charge par l'établissement créé sur le fondement du décret du 29 mai 1987"*. Par ailleurs, et principalement, cette loi étend l'application de celle sur l'enseignement supérieur de janvier 1984 aux Territoires de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et des îles de Wallis et Futuna. Elle crée un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la zone du Pacifique-sud.

Rien n'est mis en oeuvre dans les quinze mois impartis, du fait notamment de la perspective des accords de Nouméa et de la volonté du nouveau gouvernement français d'aligner au maximum la (ou les) université(s) implantée(s) dans le Pacifique sur le modèle de leurs homologues métropolitaines.

Du 9 octobre 1997, date de l'expiration du délai de quinze mois, à mars 1998, la situation de l'UFP est à nouveau celle de l'incertitude juridique. Le 6 mars 1998, une loi vient substituer un délai de trente mois à compter de juillet 1996 au terme initial de quinze mois. De plus et surtout, cette loi habilite le gouvernement à prendre, par ordonnance, les mesures législatives nécessaires à l'actualisation et à l'adaptation du droit applicable outre-mer. Le 8 juillet 1998, une ordonnance fixe effectivement le régime de l'enseignement supérieur dans les territoires d'Outre-mer du Pacifique. Elle crée deux universités, l'une en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie française. Pour l'essentiel, les nouvelles universités ne se distingueront de celles de métropole que par l'attribution aux futurs conseils d'administration des missions dévolues aux CEVU et par quelques adaptations dans la composition des conseils scientifiques. Cependant, le 9 janvier 1999, date d'expiration du délai prolongé de trente mois, les décrets d'application de cette ordonnance ne sont pas pris et l'établissement créé en 1987 perdure sous sa forme initiale.

Au total, pendant 10 ans, l'université française du Pacifique a vécu dans une incertitude juridique répétée, sinon entretenue, résultant d'erreurs, de choix reportés et de changements d'orientation dont il serait inexact de lui faire porter la responsabilité. Pareille situation ne prédispose pas à la mobilisation des esprits autour d'un projet d'établissement, et peut éventuellement expliquer certains dysfonctionnements chroniques.

3 - LES "PÉRIPÉTIES" ADJACENTES. Dans cet environnement, le fonctionnement de l'institution a été trop souvent perturbé par différentes "péripéties" qui ont provoqué des contentieux multiples devant tous les ordres de juridiction... ainsi que des campagnes médiatiques, particulièrement à Tahiti. Sans que l'on prétende à l'exhaustivité, certains cas peuvent être cités.

La création "hâtive" de diplômes de deuxième cycle, sans habilitation, mais sur la base d'un communiqué du Conseil du Pacifique-sud, a suscité les craintes des étudiants quant à la validité des études auxquelles ils s'étaient inscrits. Ce qui a conduit à l'inévitable extension au deuxième cycle des missions de l'université dans le décret de 1994 et à la validation des diplômes régulièrement obtenus par la loi du 5 juillet 1996.

Des détournements de fonds imputés à un agent comptable en 1997 ont conduit à des dépôts de plainte et constitutions de partie civile à l'encontre de cet agent ainsi que du chef des services administratifs. Les juridictions pénales, administratives ont eu ou auront à se prononcer.

Le refus ou la faible prise en compte des arrêtés de septembre 1997 sur la réforme du DEUG ont entraîné des contestations et des recours devant la juridiction administrative, en particulier de la part d'étudiants juristes, etc.

4 - COMPÉTENCE DE DROIT COMMUN DES TERRITOIRES ET PRINCIPE DE SPÉCIALITÉ LÉGISLATIVE. Le droit applicable dans les Territoires d'Outre-mer est soumis aux deux principes de la compétence de droit commun des institutions de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie et à celui de spécialité législative.

Le premier signifie qu'au fur et à mesure du transfert de compétences, le législateur et le pouvoir réglementaire national ne conservent que des compétences d'attribution, celles qui leur demeurent expressément confiées. Le second implique que les lois et règlements édictés pour la métropole ne sont pas, de plein droit, applicables dans ces territoires. Le principe est inscrit dans l'article 74 de la Constitution et consacré par la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Il en résulte que les règles de droit applicables dans le Pacifique ont pour origine soit des textes locaux, soit des textes spécifiques, soit des textes nationaux qui incluent une mention expresse d'applicabilité.

L'extension de la loi de 1984 au Pacifique-sud et les décrets qui interviendront sont susceptibles de créer des situations dont le cadre juridique sera incertain ou imprécis, notamment pour la raison que la loi sur l'enseignement supérieur renvoie à des textes qui soit n'ont pas fait l'objet d'une disposition d'applicabilité, soit viennent en concurrence de compétences transférées aux institutions locales. Il peut en être ainsi dans plusieurs domaines, notamment pour le statut du personnel contractuel, la médecine préventive, la formation continue, les droits universitaires, le code des marchés, etc.

Au vu de l'expérience offerte par le passé, ces risques ne doivent pas être minorés dans la perspective du développement des deux futurs établissements.

Aussi bien les autorités de tutelle que les nouveaux établissements devront se garder d'une attitude trop confiante eu égard aux difficultés potentielles d'ordre juridique qui peuvent surgir.

III - IMPLANTATIONS ET CONSTRUCTIONS

Avec à peine dix ans d'existence, l'université française du Pacifique n'a évidemment pas stabilisé ses implantations et achevé la mise en œuvre de ses campus. Cependant, les volontés conjuguées de l'État et des autorités territoriales ont permis de dessiner, pour les deux sites de Papeete et de Nouméa, grâce au plan U 2000, de véritables projets qui, à terme, fixent au développement des deux futures universités des objectifs cohérents, porteurs d'identité.

Le degré de réalisation de ces plans est sensiblement différent à Papeete et à Nouméa. Assez curieusement, l'université n'est pas en mesure de fournir la répartition exacte des surfaces en fonction de leurs diverses affectations : administration, pédagogie ou recherche. L'université a beaucoup à faire sur le partage de ses biens et de ses immobilisations en vue de la création des deux futurs établissements.

La présidence de l'université est logée au centre ville de Papeete, au troisième étage d'un immeuble à double destination, habitation et usage professionnel. Les locaux, d'une surface utile d'environ 500 m2, comprennent des bureaux et deux appartements qui peuvent accueillir des hôtes de passage. Ils sont propriété de l'État, mis à disposition de l'université. En outre, le président de l'université est logé personnellement dans une villa assez vaste qui a été acquise dès la création de l'université et qui fait donc partie de son patrimoine. La localisation de la présidence, dissociée du campus, consacre un certain confinement des services centraux et en tout cas leur isolement.

1 - LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE. Situé à Punaauia, à 8 km de Papeete, à proximité de l'aéroport, sur un terrain de 6 hectares cédé par le Territoire à l'État dans le cadre du contrat de plan, le centre universitaire bénéficie de locaux modernes et fonctionnels dont le projet a été élaboré, après concours, par un seul cabinet d'architecte métropolitain, ce qui lui confère une unité urbanistique qui n'est pas la moindre de ses qualités.

Les premières constructions datent de 1992. Sur une surface totale de 10 069 m2, 450 m2 seulement sont consacrés à la recherche, 1 900 m2 à la documentation et 1 800 m2 à l'hébergement. Assez curieusement, l'établissement n'est pas en possession des surfaces attribuées à l'administration et à l'enseignement. Néanmoins, la

surface affectée à l'enseignement est très importante, celle consacrée à l'hébergement (une citée de 73 chambres pour étudiants) également et de façon tout à fait légitime. Depuis la rentrée universitaire 1998, la bibliothèque universitaire dispose de nouveaux locaux, vastes et agréables.

Les services de la présidence doivent être transférés sur ce campus, mais cette opération a pris quelque retard, suite à une modification du PTC et à une coordination mal établie avec l'architecte. Ces réalisations, d'assez belle facture et d'une esthétique agréable, représentent un investissement de plus de 80 MF (hors foncier, qui a été cédé par le gouvernement territorial). À noter qu'il est envisagé de construire sur ce campus les bâtiments pédagogiques et administratifs de l'IUFM.

Ces implantations répondent aux besoins d'accueil pédagogique et de recherche de l'université (les projections optimistes de la démographie étudiante envisagent 2 000 étudiants à l'horizon 2010). Elles lui apportent, avec l'unité géographique de site, une visibilité et une fonctionnalité plus grande. On peut donc considérer que la mise en œuvre du plan U 2000 sur le site de Papeete a été une réussite et constitue un atout pour le futur. Restent cependant quelques insuffisances, notamment dans les infrastructures sportives (inexistantes) et surtout le logement des étudiants. La situation géographique de Papeete, au centre d'un ensemble de plus d'une centaine d'atolls ou d'archipels, implique en effet que ce campus soit doté des infrastructures correspondantes pour accueillir les étudiants boursiers de la Polynésie. Il en est de même de l'accueil des étudiants, chercheurs ou enseignants étrangers, qui est un facteur déterminant de la mise en œuvre d'une véritable politique d'ouverture internationale. Le projet de réaliser près du campus une cité internationale semble, en tout cas, une bonne réponse à ce problème qui devrait trouver sa solution dans le cadre des négociations du plan U3M.

2 - LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE. Pour des raisons de propriété foncière et de difficultés de transfert de terrains appartenant à la Défense nationale, la réalisation du plan U 2000 a pris, en Nouvelle-Calédonie, un retard très sensible. Il était prévu en effet de construire, pour un coût de 50 MF, la totalité des infrastructures de l'université sur le site de Nouville-Banian. Or, seule une partie de ce programme a été réalisée. Le centre universitaire de Nouvelle-Calédonie se trouve donc encore installé sur trois sites : Magenta d'une part, Nouville-Banian et Nouville-Ateliers d'autre part, distants de 10 km.

Les locaux de la baie de Magenta, qui sont ceux d'un ancien pensionnat de jeunes filles, ont été mis gratuitement à la disposition de l'université par le Territoire de Nouvelle-Calédonie à la création de l'établissement. Ils abritent le département des Lettres et Sciences humaines, une résidence universitaire de 17 chambres, les services de scolarité et une partie des services financiers. La surface bâtie totale est de 2 130 m2 dont 989 m2 pour l'enseignement, soit 46% de la surface totale. La nature et l'agencement des espaces des bâtiments, anciens et qui nécessiteraient une réhabilitation approfondie, sont médiocrement adaptés à un usage universitaire. Il convient de plus de signaler les nuisances sonores liées à la proximité de l'aérodrome de Magenta distant de 200 m.

Le site de Nouville-Banian héberge le département des Sciences, la bibliothèque universitaire (section Droit et Sciences), une partie de l'administration du CUNC et une résidence universitaire de 40 chambres. Ce sont des locaux neufs, livrés en 1994, qui occupent une surface utile de 1 635 m2 sur un terrain de 2,5 hectares. Ils comprennent un bâtiment d'accueil (hall, bureaux administratifs, documentation, amphithéâtre), trois bâtiments d'enseignement et le logement du gardien. Ce site est destiné à devenir un campus et à recevoir l'ensemble des infrastructures immobilières de la future université.

Le site de Nouville-Ateliers abrite le département de Droit et Sciences économiques ainsi que les locaux et laboratoires de Biologie marine et de Géologie. Ce sont des bâtiments historiques (ateliers du bagne de l'île Nou) d'une superficie de 2 000 m2 partiellement adaptés à un usage universitaire. Ils nécessiteraient des travaux de rénovation, en particulier pour la mise en conformité des installations électriques et l'amélioration de l'acoustique.

Compte tenu de la taille de ce centre universitaire (1 200 étudiants), la dispersion géographique actuelle n'est pas sans conséquences sur la cohésion des personnels et sur l'identité même de la structure. Il est clair que

la poursuite du plan Université 2000 devra être proposée rapidement dans le cadre d'U3M. L'agrandissement de la réserve foncière de Nouville-Banian a été demandé. La cession de 7 hectares de terrains militaires, limitrophes de celui de l'UFP, permet d'envisager sereinement une extension rassemblant toutes les formations et complétant les infrastructures en place. Au moment de la rédaction de ce rapport, une solution est en vue sur la question foncière et, par conséquent, la programmation des opérations sur le campus de Nouville devrait être rapidement remise en chantier.

Un projet de construction, présenté en octobre 1998, pour une première tranche d'extension du centre, a défini des priorités. Il est prévu la construction de locaux pour le département des Lettres et Sciences humaines (660 m2 de locaux pédagogiques, 135 m2 de locaux communs), ce qui scindera provisoirement le département puisque les filières Lettres et Langues seront encore à Magenta. Il est prévu également la construction d'une bibliothèque universitaire de 1 427 m2 dont 1 250 m2 pour la documentation et d'un restaurant universitaire, le site n'étant pas doté actuellement de service de restauration bien qu'éloigné de tous commerces. En outre, la restructuration de locaux existants doit permettre de dégager 281 m2 pour le regroupement de l'administration en un lieu unique en intégrant la création de nouveaux services liés à la création de l'université française de Nouvelle-Calédonie.

Les projets ultérieurs devraient prendre en compte la question du logement étudiant qui se pose ici dans les mêmes termes qu'à Papeete ainsi que la construction, sur ce campus, de locaux pour l'IUFM qui loue actuellement, en centre-ville, à prix très élevé, des surfaces d'administration et d'enseignement totalement isolés de l'université. On ne manquera pas de noter, à cet égard que l'opération de transfert de l'IUFM mériterait, à Nouméa autant qu'à Papeete, une étude globalisée, prenant en compte l'ensemble des besoins et permettant, par delà les institutions, de mutualiser les moyens et les infrastructures d'enseignement, et de rentabiliser ainsi les investissements publics. La taille des institutions en cause y incite en tout cas fortement, au moins au niveau des études préalables.

Au total, le plan U 2000 a été une chance pour l'UFP qui a pu ainsi matérialiser sa création par la mise en place de deux véritables campus. Certes, il reste beaucoup à faire, notamment à Nouméa, mais la perspective du nouveau plan U3M peut être considérée comme un atout pour accompagner l'émergence des deux futures universités.

Nous n'avons pas disposé de l'état des crédits de maintenance immobilière et de leur affectation au cours des dernières années. On notera simplement que l'utilisation de ces crédits, qualifiée de "modérée" par l'ordonnateur principal de l'université, n'a fait l'objet d'aucune programmation pluri-annuelle. Les débats du Conseil d'administration n'y font, en tout cas, aucune référence.

IV - LES STRUCTURES

1 - GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

L'université française du Pacifique a vu, sur la base du décret constitutif du 29 mai 1987, son siège administratif fixé à Papeete. Elle a été organisée et a fonctionné d'une manière sensiblement différente de ses homologues métropolitaines régies par la loi de janvier 1984. Ses structures ont été plus diversifiées et le partage des compétences plus complexe. L'éloignement géographique de la métropole et de l'une de ses composantes (le Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie - CUNC), ainsi que sa structuration interne n'ont facilité ni les relations internes, ni la cohérence d'ensemble de son fonctionnement.

Les structures

L'université est composée de deux centres : l'un implanté à Nouméa, le Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie (CUNC) ; l'autre situé à Papeete, le Centre universitaire de Polynésie française (CUPF). Sa structure est de type fédéral. Les trois institutions ont été dotées d'instances délibératives et exécutives.

L'université. Elle est dirigée par un président et administrée par un Conseil d'administration. Elle peut créer des départements ou des services.

Le *président* est nommé pour trois ans par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche après avis de son homologue chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer. Il n'est renouvelable qu'une fois dans ses fonctions. La brièveté relative de ce mandat et le fait qu'aucun président n'ait été confirmé une seconde fois n'ont pas été des éléments favorisant une stabilité des objectifs poursuivis. Il est vrai que cette fonction a, semble-t-il, eu un caractère politique affirmé. Outre les responsabilités habituellement confiées à un président d'université, l'article 6 du décret constitutif lui donne l'exercice de toutes les compétences que cet article n'attribue pas à une autre autorité.

Le *Conseil d'administration* est l'instance délibérante essentielle. Il compte, outre le président, seulement vingt et un membres. La durée de leur mandat est de trois ans, à l'exception de celui des étudiants qui est d'un an. Sa composition tient largement compte du particularisme des Territoires d'Outre-mer.

Siègent avec une voix délibérative cinq représentants de chaque centre, membres du Conseil de ce centre, élus le cas échéant par les autres membres du Conseil relevant de la même catégorie (le directeur, deux enseignants-chercheurs, un étudiant et un IATOS). Ont également voix délibérative les représentants de l'État dans les territoires de Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna, ainsi que deux représentants désignés par le gouvernement des deux premiers Territoires et un choisi par l'assemblée de Wallis et Futuna , et enfin trois représentants des universités et organismes de recherche ayant conclu une convention avec l'UFP.

De plus, le Conseil accueille avec une voix consultative les représentants du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de celui des Affaires étrangères, de celui chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer, le secrétaire permanent du Conseil du Pacifique-sud et le contrôleur financier. Cette dernière présence se justifie par le fait que le contrôle financier spécifique à l'UFP prévu par l'arrêté du 6 octobre 1988 s'exerce ici *a priori*.

Le Conseil d'administration se réunit deux fois par an (article 10), alternativement en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Explicable par le coût financier induit par les déplacements nécessaires (l'organisation d'une séance revient à environ 132 000 F), cette faible périodicité n'a été que partiellement compensée par quelques réunions exceptionnelles en vidéo-conférence.

L'article 9 du décret de 1987 attribue au Conseil d'administration la définition de la politique générale de l'établissement et la détermination de ses règles de fonctionnement. Il ne semble pas que, sauf exception et de manière parcellaire, il ait été en mesure d'assumer cette mission dans sa globalité. L'addition de délibérations ponctuelles imposées par les textes ou les circonstances ne peut pas être assimilée à la fixation de grandes orientations.

L'initiative de la constitution d'un *"Conseil scientifique et culturel"* est donnée par le décret initial au Conseil d'administration. Composé de quinze à trente membres, il *"regroupe notamment des représentants des missions culturelles françaises et des établissements d'enseignement et de recherche étrangers du Pacifique"*. Il a été effectivement constitué ; mais son rôle consultatif n'a guère eu l'occasion de s'affirmer compte tenu de la rareté de ses réunions. Dans les documents officiels communiqués par l'UFP, il n'est que par exception fait mention de son existence.

Aucun conseil des études et de la vie universitaire, ou autre instance qui pourrait assumer une fonction comparable, n'est recensé au sein de l'université ou dans les centres.

Les départements et services. Le décret constitutif prévoit la possibilité pour l'université de se structurer en services ou départements. Aucun département n'a été constitué par le règlement intérieur en date du 13 novembre 1994. Peut-être l'appellation a-t-elle été réservée pour les centres (cf. infra) ?

Trois services ont été créés dont il est prévu qu'ils sont directement rattachés à la présidence : celui de la recherche et des études doctorales, celui des relations internationales, celui de la bibliothèque universitaire. Ce dernier (sous la forme d'un département) s'était vu doter d'un règlement intérieur dès 1989. Les missions, l'organisation et

les modalités de fonctionnement étaient prévues. Il correspond à une réalité physique tant à Papeete qu'à Nouméa et gère effectivement le service de documentation de l'UFP sous l'autorité de sa directrice.

Le *Conseil de présidence* est créé par le même règlement intérieur de 1994. Il est composé de huit membres qui sont les responsables administratifs et pédagogiques de l'établissement : le président, le secrétaire général, le directeur du CUFP, le directeur du CUNC, le directeur de la bibliothèque, le chargé de mission à la recherche et aux études doctorales, le responsable du service des relations internationales, l'agent comptable.

La mission de cet organisme est d'assister le président dans la gestion de l'établissement. En l'absence de vice-président et de bureau de l'université, la création de cet organe paraissait effectivement opportune. Sans négliger le rôle d'information mutuelle et de coordination qu'a pu parfois assumer cette instance, il est difficile d'apprécier la fréquence de ces réunions et leur impact sur la marche générale de l'établissement en l'absence de relevés de décisions qui n'ont pas été fournis. Sa fonction a probablement été partiellement remplie par des réunions informelles entre certains responsables dans des formations différentes de celle du Conseil de présidence.

Les centres

Les principes d'organisation des deux centres créés à Nouméa (Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie) et à Papeete (Centre universitaire de Polynésie française) sont précisés dans le décret de 1987. Chacun d'eux est doté d'une instance délibérante et d'un directeur.

Le directeur est nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur sur proposition. Il doit avoir la qualité de professeur des universités. Le président de l'université, après avis du Conseil des centres, établit une liste de trois noms qui est soumise au Ministre pour nomination. La durée du mandat est de trois ans. Il peut être renouvelé.

Le directeur est ordonnateur secondaire et il a le pouvoir, sous réserve des dispositions fixant les prérogatives du Conseil d'administration de l'université, d'engager l'UFP par des contrats et conventions afférents au centre dont il a la responsabilité. Sous l'autorité du président, il répond de la sécurité, du maintien de l'ordre, de la gestion du personnel et, plus généralement, du bon fonctionnement du centre dont il préside le Conseil d'administration.

Le directeur est assisté par un Conseil de direction du centre, prévu par les règlements intérieurs, et *"qui se réunit à jour fixe, au moins toutes les deux semaines"*.

Le Conseil d'administration de chaque centre est composé de vingt membres, soit presque autant que celui de l'université. Leur mandat est de trois ans, à l'exception des étudiants pour lesquels il est d'un an. Huit élus représentent les personnels d'enseignement et de recherche (quatre professeurs, deux maîtres de conférences, un vacataire, un enseignant des autres catégories), deux personnalités représentent les universités ou organismes de recherche ayant passé une convention avec l'UFP en vue de la délivrance d'un diplôme national, trois membres sont élus par les étudiants, un par les personnels IATOS, deux sont désignés par les autorités du Territoire, deux personnalités sont cooptées par le Conseil, le haut-commissaire et le vice-recteur sont membres de droit.

Le Conseil d'administration du centre propose à celui de l'université le budget qu'il a élaboré, les nouvelles habilitations demandées, la liste et la qualification des emplois des personnels. Plus généralement, il règle les affaires du centre dans le respect des délibérations du Conseil d'administration.

Les départements. La possibilité de créer des départements en leur sein était accordée aux centres par le décret constitutif. Sur un modèle très similaire, les règlements intérieurs ont prévu dans le détail l'organisation de ces structures dont la réalité opérationnelle a pu être constatée.

Les deux centres sont organisés en trois départements pédagogiques : les départements d'enseignement général et professionnel (DEGEP Droit, Lettres et Sciences,) et un département transversal, le département de la recherche et des études doctorales (DRED). La précision de leur composition, de leur fonctionnement et de leur mission, prévue dans les règlements intérieurs, démontre l'intention d'en faire les unités de base effectives de chaque centre.

Même s'il est clairement affirmé que leur rôle est consultatif, il semble bien que, dans la réalité, ils soient les lieux d'où viennent et où sont débattues les initiatives en matière d'habilitation, de règlement des études, d'affectation des enseignements, de politique de recrutement, d'élaboration des programmes de recherche, de répartition des moyens, etc. Les directeurs de ces départements sont nommés par le président de l'université après avis du directeur du centre et sur proposition des conseils de département où siègent notamment tous les enseignants relevant du même groupe de disciplines.

Les départements sont ainsi conçus, et se conçoivent eux-mêmes, comme de mini-facultés. Avec plus ou moins de réussite et de cohérence interne, ils s'efforcent de répondre à cette aspiration.

Le partage des attributions et les relations internes

L'architecture de l'université arrêtée à l'origine (1987) et les règlements intérieurs adoptés ultérieurement (1994) laissent clairement apparaître que chacun des centres avait la possibilité, et a effectivement eu pour objectif, de se constituer en mini-université.

La dilution des responsabilités, les renvois d'un niveau à l'autre, la difficulté sinon l'impossibilité de rassembler et de transmettre des informations pertinentes, argumentées et fiables, auxquels les évaluateurs ont été confrontés ne traduisent pas seulement des luttes intestines et des querelles de personnes. Ils illustrent l'atomisation de l'ensemble et le repli de chacun sur son champ personnel.

Une université bipolaire. La part attribuée aux services centraux a fait l'objet de revendications constantes de la part des centres. La présidence de l'université, comme elle en avait la possibilité en vertu de l'article 4 du décret initial, a accepté ou dû se résoudre à procéder à des délégations de signature et de pouvoir, notamment au bénéfice des directeurs de centre.

La lecture des procès-verbaux des conseils d'administration, tant de l'université que de ses composantes, laisse clairement apparaître un glissement dans la répartition des compétences.

Sans prétendre à l'exhaustivité, mais à titre d'exemple symptomatique, ce transfert peut être illustré par le cas divergent des trois seuls "services" créés initialement par le règlement intérieur de l'université : la bibliothèque, les relations internationales, la recherche et les études doctorales.

Les missions de la bibliothèque universitaire sont classiques. Son organisation, fixée par l'arrêté présidentiel du 15 décembre 1989, répond à la situation particulière de l'UFP. Sa directrice, sous l'autorité de la présidence, a la responsabilité d'un service central implanté à Papeete et de deux sections documentaires, celle du CUPF et celle du CUNC. Ce "service" existe et, à la mesure des moyens qui lui sont affectés, accomplit sa tâche, notamment la mise en oeuvre d'une politique documentaire et la gestion des fonds dont il a la charge.

Il n'en va pas de même des deux autres "services" dont on peut penser que les missions ont été complètement ou substantiellement revendiquées par les centres.

Il est significatif que l'organigramme, en date du 10 septembre 1997, intitulé *"Université française du Pacifique - Organes et services"* ne mentionne pas l'existence du "service recherche". Dans la mesure où la fonction est assurée, elle a semble-t-il été de fait absorbée par chacun des centres avec leur "département de la recherche et des études doctorales" respectifs. Cette démission dans un secteur essentiel pour une université, ajoutée au fait que le Conseil scientifique et culturel relève plus de la figuration que de la réalité fonctionnelle, autorise à s'interroger sur l'existence d'une politique de recherche de l'UFP.

Le même organigramme fait figurer le service des relations internationales, placé directement sous l'autorité du président de l'université et disposant d'un support administratif dans les services centraux. La liste des conventions conclues manifeste une ouverture réelle aux relations internationales. Toutefois, certains éléments et en particulier

les échanges entre les centres (notamment la direction du CUPF) et la présidence quant à l'inscription budgétaire des crédits nécessaires laissent douter de la cohérence d'une politique d'ensemble qui, en toute hypothèse, n'a pas été débattue devant les conseils et semble plutôt relever des préférences successives de ceux qui réussissent, pour un temps, à obtenir l'aide financière indispensable.

D'autres domaines, notamment celui des affaires pédagogiques au sens large qui a fait l'objet d'un transfert presque total, illustrent ce glissement des responsabilités.

Compte tenu de l'éloignement géographique du CUNC, des réglementations spécifiques à chaque territoire, de la volonté du CUPF de ne pas apparaître moins autonome que son alter ego tout en se montrant son rival dans la recherche des moyens, il ne pouvait peut-être pas en aller autrement.

Cependant, le résultat a été l'apparition d'une université bipolaire et non pas fédérale. La présidence n'a pas réussi à asseoir son autorité, quelle qu'ait été, en fonction des personnalités, la palette des ressorts utilisés pour tenter parfois d'y parvenir. Progressivement, certains domaines sont investis par les centres. Les services centraux sont relégués dans un rôle de superstructure qui n'a pas les moyens opérationnels d'assurer un minimum de cohérence, voire de contrôle.

Une gestion approximative

La situation juridique presque toujours incertaine et le défaut de cohérence des niveaux de décision peuvent partiellement expliquer l'absence de définition de projet d'établissement ou de formulation d'une politique universitaire d'ensemble.

À tout le moins, des modes de fonctionnement auraient dû être fixés pour préciser une répartition claire des compétences. Or, tous les domaines de la gestion d'une université, qu'il s'agisse des personnels, de la répartition des moyens, des choix pédagogiques, de la recherche, etc. ont été soumis aux aléas des affrontements personnels, avec pour champ de bataille les frontières floues du partage entre les services centraux et les centres, mais également, parce que l'exemple est contagieux, les lignes de clivages potentiels à l'intérieur de ces derniers.

Quand l'urgence des situations ou l'excès des comportements individuels deviennent publics, la dilution des responsabilités donne lieu à des renvois d'intervention des uns aux autres, organes ou individus. En régime de croisière, l'inverse est plutôt vrai, chacun essaye de conserver la maîtrise du domaine qu'il s'attribue. Quelques exemples :

- *La scolarité.* Sur le fondement d'une délégation de pouvoir consentie aux directeurs de centre le 14 décembre 1994, approuvée par le Conseil d'administration, "l'ensemble des opérations relatives à la scolarité" relève de la compétence de ces derniers.

Le calendrier universitaire est différent de Papeete à Nouméa. Le CUNC fonctionne selon le calendrier austral (avec des différences entre les départements !), ce qui induit un décalage de six mois et le début de l'année universitaire fixé au 8 février. Parmi les conséquences de cette situation, il y a la sous-utilisation du potentiel d'encadrement, car les enseignants-chercheurs (contrairement aux enseignants du second degré) sont recrutés comme partout au 1er septembre de l'année précédente. Malgré des propositions utiles, émanant notamment du précédent directeur du CUNC, il n'a pas été possible de parvenir à une normalisation du fait de multiples réticences relevant de la défense des avantages plutôt que de la rationalité.

L'arrêté du 9 avril 1997 est peu ou pas appliqué... parce que les formations ont été habilitées sur la base de l'arrêté du 26 mai 1992 et ont été prorogées en l'absence de contrat d'établissement. Des étudiants en droit ont saisi le tribunal administratif de Papeete de cette situation.

Le CUNC ne soumet pas aux délibérations du Conseil d'administration toutes les modalités du contrôle des connaissances.

Les affichages des règlements des études ainsi que de la composition des jurys sont tardifs, voire inexistants.

Seules des attestations provisoires de réussite aux examens, et non les diplômes, sont délivrées depuis plusieurs années.

- *Les "excès".* Ce n'est qu'en 1998 que la présidence de l'université a procédé à un certain nombre de rappels à l'ordre destinés à l'ensemble de la communauté, mais visant notamment le CUPF - ce qui ne saurait étonner compte tenu de la dégradation des relations entre les deux entités :

. en matière d'autorisation d'absence des enseignants-chercheurs où des situations rocambolesques étaient connues... de tous ;

. dans le domaine financier, en rappelant les procédures relatives aux décisions budgétaires modificatives, à la tenue des engagements de dépense et aux annexes financières des contrats de recherche ;

. concernant l'application de la réforme du 9 avril 1997 ;

. à propos de l'obligation de contrôle du service fait avant mise en paiement des heures complémentaires. Sur cette dernière question, l'UFP doit supporter le poids anormalement important du volume des heures complémentaires. Il est vrai que le problème résulte de l'absence de maîtrise de la charge d'enseignement provoquée non pas tant par l'accroissement du nombre d'étudiants que par les conséquences de l'augmentation des habilitations accordées, sur demande validée par les conseils, par l'administration centrale. L'amélioration de la gestion des heures complémentaires est cependant nécessaire. Il est à cet égard étonnant, mais significatif d'un certain état d'esprit, que la décision du précédent directeur du CUPF visant à s'assurer de la réalité du service fait par un contrôle à la charge des enseignants de la présence des étudiants dans les travaux dirigés se soit heurtée à une opposition décidée et quasi unanime de la communauté universitaire.

Dans un tel contexte, et sans mésestimer les difficultés induites par les particularismes locaux, l'éloignement et la dispersion géographique n'étant pas les moindres, il est à craindre que l'absence d'outil de pilotage et d'instrument d'appréciation n'ait été délibérément acceptée afin d'entretenir le flou d'une gestion où chacun - individus et organes statutaires - peut se satisfaire de l'approximation.

La gestion des personnels. À l'évidence, les aspects réglementaires liés à la condition "d'expatriés" de la plupart des fonctionnaires posent le problème de cette gestion avec une acuité particulière. Il n'est pas inutile de rappeler que, dans les Territoires d'Outre-mer, la gestion des personnels de la fonction publique doit se conformer non seulement à la réglementation nationale, mais également aux lois locales sur le travail.

Ainsi, en Polynésie, une convention collective de mai 1968 (la convention ANFA) portant sur les agents non fonctionnaires de l'administration contraint l'université à recruter ses personnels contractuels sur contrats à durée indéterminée. De toute manière, le droit du travail stipule de transformer automatiquement un CDD en CDI au bout de deux ans. Dans les deux cas, les contrats sont de droit privé. L'avancement de grade est diversement réglementé selon le territoire.

En revanche, en contrepartie d'un certain nombre d'avantages, les personnels titulaires de la fonction publique métropolitaine sont, depuis novembre 1996, affectés seulement pour deux ans renouvelables une fois. Cette disposition ne s'applique pas aux personnels qui peuvent faire prévaloir que *"leurs intérêts matériels et moraux se trouvent dans les Territoires"*, formule vague qui ouvre naturellement la porte à de nombreux recours. Elle concerne non seulement les personnels IATOS mais aussi les agrégés du second degré, alors qu'elle épargne les enseignants-chercheurs de l'université.

Les fonctionnaires métropolitains affectés en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie bénéficient d'un régime salarial particulier (indemnité d'éloignement, indexation, congés administratifs, prise en charge d'une partie de l'hébergement, fiscalisation favorable). En moyenne et sur trois ans, on peut estimer que les revenus salariaux sont de 2,5 fois supérieurs à ceux de la métropole avec, il est vrai, un coût de la vie plus élevé. Cette situation date de la colonisation et des voyages maritimes.

L'ensemble de ces particularismes génère une situation inédite à laquelle s'ajoute, dans la sphère de responsabilité centrale de l'université, une administration des personnels particulièrement opaque, sans perspectives affichées, mais qui semble s'accommoder et se jouer parfaitement de la complexité de ces règles et dispositions .

En ce qui concerne le personnel enseignant, le mode de recrutement des enseignants-chercheurs est inadapté. Les conditions matérielles attractives rappelées ci-dessus, plutôt que de favoriser le recrutement des meilleurs, conduisent à une sclérose des effectifs, la majorité des personnels refusant la mobilité. De plus, il est assez significatif de constater que bon nombre des demandes d'affectation émanent de fonctionnaires ayant déjà une longue expérience de l'outre-mer ou de l'étranger. Une réflexion est à mener pour limiter la durée des séjours des enseignants-chercheurs titulaires qui n'auraient pas de projet de recherche. Jusqu'à ce jour, l'université n'a pas trouvé la solution et les tentatives récentes de pourvoir les postes budgétaires vacants ou créés par des délégations pour 2 ans d'universitaires titulaires ont vite révélé des effets pervers : absence de bons dossiers, impossibilité de recruter des jeunes, impossibilité de recruter des docteurs issus des Territoires. Ce dernier point est d'autant plus regrettable qu'il commence à y avoir des candidatures de qualité.

En ce qui concerne le personnel IATOS, les documents dont nous avons disposé sont très lacunaires, ce qui n'est pas dû au hasard. Le rapport présenté par l'IGAEN fait état pour sa part de 70 emplois dont : 17 en catégorie A, 16 en catégorie B, 26 en catégorie C, 11 en emplois de bibliothèque.

La répartition sur les composantes attribue 14 emplois à la présidence, 17 au CUPF, 23 au CUNC, 14 à la bibliothèque.

Dans la perpective de la partition, les deux sites sont donc déséquilibrés (31 emplois en Polynésie, 23 en Nouvelle-Calédonie).

Sur les 48 emplois présentés par les documents de l'université, 24 personnels titulaires sont soumis à la règle des 2 + 2, 21 sont des contractuels ANFA, donc des personnels permanents, ce qui est important. Pour la plupart d'entre eux, ils appartiennent à la catégorie C.

Ainsi, à l'UFP, une grande partie des supports de titulaires sont utilisés pour des recrutements locaux en CDI. La tentation est alors grande de recruter ces personnels dans le cercle des fidèles du moment, ce qui, à moyen terme, ne peut manquer d'entretenir chez les personnels IATOS les clivages entre groupes, clans ou chapelles. Inversement, on ne peut manquer de noter que les cadres sont peu nombreux, soumis à des rotations rapides, les unes consécutives à des défaillances avérées, les autres à leur appartenance à tel ou tel groupe d'influence, d'autres enfin par la simple application de la règle des quatre ans. L'ensemble donne une impression d'instabilité, d'absence de pilotage, alors même que le pourvoi de postes par contrats privés rigidifie, à la base, au moins la moitié du dispositif des emplois.

L'hostilité qui a dominé les relations entre la présidence et les centres s'exprime encore clairement dans la gestion des personnels de l'UFP. Le rôle du secrétaire général, loin d'animer la fonction IATOS, semble se limiter à maintenir autour du président une garde de personnels de confiance, quitte à recourir à la pratique du recouvrement de fonctions. Nous n'avons trouvé aucune étude sur les besoins fonctionnels de l'université. La politique IATOS ne fait l'objet d'aucune planification pluriannuelle, moins encore de concertation. L'université n'a pas de commission interne. Mis à part un soutien à la préparation aux concours ou au DAEU, elle n'a pas mis en place de formation pour ses personnels. Elle ne dispose pas de commission d'hygiène et sécurité. Cette fonction n'est d'ailleurs pas organisée sur l'université.

Au cours de son séjour d'expertise, la délégation du Comité a réuni les personnels IATOS de chaque centre. De toute évidence, ces réunions étaient les premières qui avaient lieu depuis bien longtemps. Elle ont révélé une non-administration de la ressource humaine, des clivages entre les personnels des différents sites qu'une concertation élémentaire suffirait à réduire, une absence générale de dialogue d'autant plus grave qu'elle s'applique à de petits effectifs.

Les faiblesses de la politique de l'université en matière de personnels ne font que révéler la sous-administration générale de l'établissement, constat que l'on a pu faire par ailleurs sur de nombreux sujets. Si l'on se place dans le cadre de chaque centre, la situation est moins sombre. Les deux futures universités devront dresser un bilan réel de leurs potentiels. Il faudra animer, faire prendre conscience des besoins fonctionnels des établissements, ceci en accord avec les enseignants. Il faudra organiser l'encadrement, afficher clairement la politique de recrutement (elle sera d'autant mieux perçue par les instances de tutelle), redéployer, mettre en place les organes de concertation.

2 - LA GESTION FINANCIÈRE

La gestion financière et comptable de l'UFP est encore aujourd'hui celle d'un EPA soumis, conformément au décret de 1953, au contrôle financier du trésorier payeur général du Territoire de Polynésie française. Elle est exercée par un agent comptable principal (en poste depuis août 1998) et, s'agissant des centres, d'un agent comptable secondaire à Nouméa (nommé également en août 1998) et d'une responsable de la comptabilité à Papeete (en instance de mutation en métropole).

L'université a connu d'octobre 1995 à 1997 et, jusqu'à la nomination de l'actuel agent comptable, une période tumultueuse dont les données factuelles relèvent, pour une part, aujourd'hui encore, du domaine judiciaire. On ne les évoquera donc pas ici, si ce n'est pour rappeler que les comptes de l'établissement présentent une créance délictueuse à recouvrer de 42,9 millions de francs pacifiques ! Cet événement, révélateur des faiblesses structurelles de l'administration de la présidence, est encore très présent dans les esprits. L'instabilité qui en est résultée, la prise de fonction récente des agents comptables, la rareté des documents exploitables, rendent l'analyse qui suit particulièrement difficile.

La structure des services comptables et financiers. La structure du service central de l'université n'est pas habituelle :

- un personnel traite directement les bons de commande concernant la présidence, sous la responsabilité du secrétaire général. Pour leur part, les comptes d'imputation sont gérés au service financier ;
- il existe un chargé de mission aux affaires juridiques et financières, en l'occurrence un ancien agent comptable réintégré qui supervise les actes du service financier, lequel avait pourtant été confié à l'agent comptable en poste depuis août 1998 ;
- seuls, deux contractuels travaillent avec l'agent comptable qui s'est vu soustraire l'unique poste de catégorie A qui lui était attribué (poste non pourvu, mais utilisé à d'autres fins) ;
- l'informatique de gestion est dissociée de l'agence comptable, qui ne dispose ainsi d'aucun système de saisie automatique.

Cette structuration à recouvrements de compétences enserre la fonction comptable et financière à l'intérieur des services de l'ordonnateur, dans un dispositif de défiance et de surveillance plus propice aux conflits qu'à l'animation de la fonction. De fait, depuis quelques mois, l'agent comptable ne reçoit que des instructions, des injonctions ou des observations écrites. Elle a été très récemment dessaisie de ses fonctions de chef des services financiers. Bien que pour de tout autres raisons, la dégradation de l'articulation ordonnateur/comptable est de nouveau à l'ordre du jour à l'UFP.

Un budget approximatif. Le budget comporte trois sections : la présidence et les deux centres de Papeete et de Nouméa. L'université n'a pas arrêté de système de répartition des moyens entre ses composantes (par tradition, 18% de la dotation globale de fonctionnement - DGF - vont à la présidence, le reste étant réparti pour moitié à chacun des centres quelles que soient leurs activités). Elle n'a pas non plus mis en place de dispositif d'estimation des coûts de ses actions. Elle n'établit donc pas de véritable budget prévisionnel, celui-ci étant d'ailleurs élaboré par approximations et généralement voté en mars de l'année budgétaire.

Dans ces conditions, l'absence de système prévisionnel cohérent se manifeste par des décisions budgétaires modificatives (DBM) incessantes, des déficits imprévus et des prélèvements impromptus sur le fonds de roulement. Ainsi, en 1998, la situation du CUPF était critique. Un déficit de 36,6 MFP (1 franc pacifique = 0,055 franc français)

a été comblé par un prélèvement sur les réserves du centre, soit 65% de leur montant ! La situation en 1999 n'est pas meilleure, le déficit probable du budget du centre étant évalué à quelque 20 MFP. En avril 1999, le budget de l'établissement n'était pas encore voté, mais sa préparation par les services de l'ordonnateur minorait à l'évidence les dépenses d'électricité et d'heures complémentaires.

Une comptabilité indécise. La même incertitude pèse sur les comptes financiers. Les crédits affectés sont présentés tantôt en classe IV, tantôt dans les réserves, tantôt dans le budget de l'année. La comptabilité du centre de Nouméa était jusqu'ici intégrée dans la comptabilité de l'établissement sans vérification. La venue prochaine de la Cour des comptes, mais aussi la nécessité de clarifier la situation comptable avant la partition des deux universités, ont amené l'agent comptable secondaire de Nouméa à reprendre la comptabilité du centre sur la période des dix dernières années. On y découvre des bilans d'entrées approximatifs avec des ordres de recettes sans versement et sans notification, annulés l'année suivante chez le comptable secondaire mais conservés dans la comptabilité de l'établissement ! On y découvre un très grand désordre dans l'émission des ordres de recettes, des soldes débiteurs fictifs, des dettes improbables de l'État... La comptabilité de l'UFP apparaît en tout cas aujourd'hui insuffisamment consolidée pour préparer utilement le partage des acquis préalable à la création des deux futures universités.

Ce faisant, l'incertitude et l'approximation qui pèsent sur la gestion financière et comptable de l'UFP ont privé l'université de toute argumentation concernant son développement. Parce qu'elle n'a pas formulé de projet d'établissement, parce qu'elle n'articule pas son budget sur la programmation de ses actions, l'UFP s'est mise en mauvaise position pour plaider un soutien financier auprès des services de l'État. Ce dernier n'a cependant pas ménagé ses aides, notamment les subventions d'équipement, de construction (U 2000), de maintenance (au demeurant gérées très approximativement). Mais s'agissant par exemple de la DGF, l'UFP pourrait, à partir d'une gestion plus exemplaire, faire la preuve de la spécificité de certaines dépenses - liées à l'éloignement - ou identifier celles qui ne relèvent pas de son budget, comme l'aide aux loyers pour les personnels en poste, ou mettre en évidence la charge que représente pour l'université une délégation des œuvres universitaires sans les moyens correspondants (CNOUS). En un mot, la sous-administration de l'UFP ne la place pas en position de négocier une DGF qui pourrait lui être cependant plus favorable.

L'informatique de gestion. La même sous-administration caractérise les outils informatiques de la gestion. Un logiciel de gestion financière et comptable (GFC), importé de l'université de Poitiers en 1991, ponctuellement modifié, non mis à jour est implanté sur un serveur Bull à système d'exploitation Gecos. Le même serveur est installé à Nouméa et relié à la présidence par Internet. La programmation est effectuée en langage Cobol. L'informaticienne en poste est une biologiste, IGE venue de Poitiers, non spécialiste. Prisonnière de ce dispositif sans maintenance, elle ne connaît que le langage Cobol et n'a jamais fait de stage sur Unix. Elle est la seule personne à pouvoir effectuer les sorties de mandats, les ordres de recettes, la balance comptable. Ce système supporte également un logiciel de paye et le logiciel Scolar pour l'inscription des étudiants. Il suppose plusieurs manœuvres pour accéder à la micro-informatique et notamment une nouvelle saisie sous Excel ! Il ajoute à l'isolement et au sous-encadrement du service la dépendance totale des utilisateurs en matière de comptabilité et de scolarité.

Les insuffisances de ce dispositif avaient été déjà soulignées par l'IGAEN en 1993. Depuis, aucun schéma-directeur informatique n'a été élaboré par l'université. Celle-ci n'est pas membre de l'Agence de modernisation. Pour des raisons de taille, elle ne peut d'ailleurs prétendre à la mise en place de logiciels lourds comme Nabuco ou Apogée. Récemment les deux agents comptables ont pris sur elles de prospecter le marché des logiciels pour faire au moins installer un logiciel comptable avant la fin de l'année 1999, date d'obsolescence de l'ensemble du dispositif de gestion de l'université. On notera enfin qu'à l'initiative de deux enseignants, un réseau pour les laboratoires et les étudiants a été mis en place sur le campus de Papeete ; il en est de même à Nouméa. Il n'existe cependant aucun lien et aucune organisation qui pourrait ressembler à un service commun mutualisant l'ensemble des compétences, des outils et des moyens de l'université au service d'un même projet.

V - LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

La bibliothèque universitaire est non seulement répartie sur les deux centres de l'UFP, mais encore sur deux sites à Nouméa : celui de Nouville où est installé le conservateur et où elle doit se regrouper, et celui de Magenta, à douze kilomètres, pour le fonds de lettres et sciences humaines. Fondée en 1989, elle est loin d'avoir rattrapé son retard en fonds antérieurs à cette date et reste très insuffisante pour le développement de l'enseignement et encore plus de la recherche dans les îles.

Ce n'est pas faute de compétence, de dévouement et d'efforts de la part du personnel. La directrice des services d'information pour les deux îles, également conservateur de la bibliothèque universitaire de Papeete, le conservateur de Nouméa et la bibliothécaire de l'antenne de Magenta sont actifs et lucides. Mais l'urgence est plus à l'acquisition ou à l'extension de locaux et à l'informatisation qu'à l'achat de livres. On comprend que la mise en réseau soit d'autant plus pressée que les fonds sont pauvres. Le logiciel GFC, déjà décrit par ailleurs, est tout aussi inadapté à la gestion du budget et des commandes d'ouvrages de la bibliothèque qu'il l'est à la comptabilité de l'établissement. Il oblige à effectuer trois saisies différentes et il est surtout déjà obsolète. Depuis l'installation de la bibliothèque sur le campus de Papeete, une liaison avec le centre a été établie mais, en dépit des efforts des techniciens de Bull, celle-ci n'est toujours pas stabilisée.

Quant au logiciel documentaire, il s'agit d'un modèle ancien de Dynix dont le système d'exploitation est une version d'Unix non maintenue. L'ensemble est archaïque et sera inopérant au début de l'année 2000. La directrice de la bibliothèque étudie avec beaucoup de soin un glissement vers les versions plus modernes de Dynix (152 et 171), ce qui suppose un coût de 400 KF par site. À Nouméa, elle envisage une homogénéisation des collections de la BU, du serveur de la bibliothèque du Territoire, du centre culturel J.-M. Tjibaou, ainsi que de l'excellente bibliothèque Berneim, ce que l'on ne peut qu'approuver. D'une manière générale, le projet d'évolution du dispositif documentaire de l'université est parfaitement maîtrisé, dans une excellente perspective d'ouverture.

Papeete a une bonne longueur d'avance sur Nouméa à laquelle il faudra un bibliothécaire adjoint après la partition (pas d'autre besoin en personnel pour l'instant). Les locaux ouverts en octobre 1998 à Punaauia sont neufs, spacieux, harmonieux et bien conçus. Les normes sont respectées, avec 1 500 m2 pour 1 500 étudiants et une extension possible et souhaitée sur place 249 jours d'ouverture (250 à Nouméa), 53 h 30 par semaine (dix de moins à Nouméa). On ne prête que deux ouvrages tous les huit jours ; inversement, tous les titres sont en libre accès grâce à un équipement antivol. À noter que la fréquentation des étudiants est comparable dans les deux centres (880 en 1996 à Papeete contre 862 à Nouméa ; 994 en 1997 à Papeete contre 980 à Nouméa), malgré la différence d'effectif (1 446 en 1996 à Papeete contre 1 167 à Nouméa ; 1 612 en 1997 à Papeete contre 1 236 à Nouméa). Cela confirme une meilleure acculturation des Calédoniens.

On notera la compétence, étendue jusqu'à l'informatique, des magasiniers polynésiens à Punaauia.

Les collections sont un peu plus riches à Papeete qu'à Nouméa (20 000 titres contre 18 000). La différence semble faible, mais il y a aussi moins d'ouvrages obsolètes et plus de nouveautés utiles qu'à Nouméa. La réduction du fonds de reo maohi à quelques petits fascicules (transcriptions de légendes) étonnerait et inquiéterait, notamment pour nourrir la préparation au CAPES, si cette culture n'était essentiellement orale, ce qui ne dispense pas de disposer d'études linguistiques sérieuses. Les rayons d'histoire et de géographie sont occupés surtout par des ouvrages concernant l'Océanie et l'Amérique. Le fonds Pacifique est riche (2 000 volumes) ; l'ethnologie est bien représentée, la géologie aussi ; la biologie, la zoologie, la botanique ont vieilli.

La bibliothèque de Nouméa est ridiculement exiguë : trois petites salles à Nouville, soit 270 m2, deux petites salles à Magenta, soit 230 m2 de bibliothèque littéraire, très pauvre, y compris en sciences sociales, sauf en matière océanienne. La dispersion des centres documentaires devrait évoluer favorablement dans les années qui viennent. L'indispensable opération d'extension de la bibliothèque et le transfert des locaux documentaires de Magenta vers

le campus de Nouville-Banian, évalués à 17,24 MF, devraient être pris en compte dans le cadre du plan U3M. La recomposition urgente de cette bibliothèque est à envisager dans le même temps que l'installation des littéraires sur le campus. Les crédits correspondant à cette installation avaient été programmés dans le cadre d'U 2000. Les études sont réalisées et les difficultés sur le foncier qui en avaient retardé l'exécution sont aujourd'hui résolues.

Ces insuffisances viennent de celle des crédits, uniquement proportionnels au nombre d'inscrits, à l'exclusion de crédits documentaires, en raison de la non-contractualisation de l'université non dotée encore de statuts définitifs. On ne peut acheter que 4 000 volumes par an pour l'ensemble des deux sites.

D'une façon générale, les deux bibliothèques se ressemblent : absence cruelle des grands instruments de recherche (même des bibliographies les plus courantes), très peu de thèses récentes, absence bien sûr de fonds anciens (les collections commencent en 1989). Même les collections d'auteurs français sont très pauvres : on ne saurait trop recommander, dans un premier temps, l'achat de volumes peu coûteux, modernes et conçus pour les étudiants, comme, en littérature française, les collections "Folio" (à laquelle on préfère une autre collection, moins chère mais moins riche en informations) ou "Bouquins" qui sont curieusement très peu représentées. On s'étonne aussi du nombre, sur les deux sites, d'auteurs anglais en traduction (conséquence de programmes de littérature comparée ? mais alors les achats de la section d'anglais sont encore plus contingentés que les autres).

La situation légitime largement une dotation spéciale au titre du "rattrapage documentaire", pour mettre ces bibliothèques au niveau, comme s'y emploient deux spécialistes venus de Lyon pour les livres et de Reims pour les périodiques.

En tout état de cause, ces bibliothèques, à la rigueur suffisantes pour le premier cycle (les étudiants ne s'en plaignent pas) à peine pour la licence, très pauvres en revues, interdisent toute recherche originale, en maîtrise ou en DEA par exemple, en dehors des recherches sur les sujets locaux qui ne sont pas renouvelables à volonté.

VI - LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'environnement international de l'UFP mérite la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse répondant à une géographie difficile, celle d'un monde océanien éclaté, tendant à l'émiettement politique et à l'insularisation progressive des États et des archipels, dans un contexte essentiellement dominé par la culture anglo-saxonne. Ainsi, le FORUM, principal organe de concertation des États du Pacifique-sud, écarte-t-il de ses débats les îles francophones, tout autant que le South Pacific Bureau for Economic Cooperation qui en est l'émanation à vocation économique.

L'université française du Pacifique ne manque pourtant pas d'atouts en ce domaine. Nouméa est en effet le siège de la Commission du Pacifique-sud, autre instance de concertation englobant pour sa part le monde francophone et à laquelle participent cinq grandes puissances "métropolitaines" et 21 entités insulaires dont neuf États indépendants.

Enfin, la dualité parfois tendue entre les sociétés "indigènes" et "allogènes" qui est une des données de la culture océanienne, confère à l'université française du Pacifique une responsabilité à la fois scientifique et sociale d'analyse, de compréhension et de rapprochement des communautés - notamment en Nouvelle-Calédonie - à laquelle l'ensemble de l'Océanie est attentive. Dans ce concert, par sa politique scientifique, particulièrement dans le secteur des sciences de l'anthropologie et de la société, l'UFP a un incontestable rôle à jouer.

Force est de constater pourtant que l'université n'a pas formulé d'ambitions à la hauteur de ces enjeux. Non seulement son Conseil d'administration n'a jamais débattu de la mise en oeuvre d'une politique de l'établissement, mais à partir de 1996, il n'a plus voté de crédits affectés aux relations internationales en déconcentrant cette responsabilité sur chaque centre. Le refus de la signature du contrat d'établissement par la DGES a définitivement sonné le glas de l'identification de cette ligne budgétaire. Le président de l'université considérait ainsi qu'il revenait à chaque centre d'ouvrir les crédits correspondants sur son budget propre. Il avait cependant nommé un chargé de mission

et installé un personnel à la présidence, sans pour autant constituer une "cellule", comme en possèdent la plupart des universités. Toujours est-il que, si le CUNC avait ouvert des crédits en 1998, il n'en était pas de même à Papeete où les actions étaient supportées jusqu'à extinction par d'anciens crédits reportés et pris sur les réserves.

Telle qu'elle a été présentée, la politique menée par l'université est une politique au jour le jour, conduite au rythme d'actions diverses, sans grande cohérence ni continuité. Elle n'est cependant pas négligeable si l'on prend en compte les liens informels tissés par les laboratoires, les départements ou les responsables de formations avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Fidji et le Vanuatu ou Hawaï. L'université propose, par exemple, des conditions de faveur aux étudiants de Brigham Young (Hawaï), sans connaître d'ailleurs ce que sera la réciprocité pour les étudiants de l'UFP. Papeete reçoit des enseignants-chercheurs "visiteurs" venus de Nouvelle-Zélande. Des tentatives sont faites avec Auckland, Sydney, Wellington pour permettre aux étudiants de l'UFP d'être exonérés des droits d'inscription très coûteux de ces universités. Seule, pour l'instant, l'ANU de Canberra a signé une convention en ce sens pour un échange d'étudiants d'une durée d'un trimestre.

L'accueil des enseignants francisants des universités anglophones et des lecteurs est organisé par les départements d'enseignement (12 à 20 Néozélandais selon les années, 17 en provenance des îles Hawaï en 1998). On notera également que le dynamisme remarquable de certains anglicistes engagés dans des recherches anthropologiques internationales sur le monde océanien est, pour l'université, un élément indiscutable de rayonnement

Enfin, les deux départements de Lettres de l'université participent aux actions de formation à la langue française par le biais des enseignements de FLE. Ainsi, une opération aux Samoa permettra d'y réintroduire le français, de même aux Tonga. La situation au Vanuatu est toujours aussi complexe, mais pour y remédier le centre de Nouméa envisage la création d'une maison internationale qui accueillerait les étudiants vanuatais souhaitant s'inscrire en premier cycle à l'UFP, et pour cela, suivre le cursus FLE. Actuellement, l'UFP compte 20 étudiants originaires du Vanuatu. Sans posséder encore une grande visibilité, ces actions n'en constituent pas moins l'esquisse d'une politique de diffusion de la langue française dans l'environnement océanien. On s'étonnera simplement que le potentiel d'enseignement en FLE, constitué d'agrégés du second degré, n'ait pas été maintenu, notamment à Papeete. S'il est vrai que la rotation de ces personnels, qui sont soumis à la règle des quatre ans de séjour (2 x 2 ans) lorsqu'ils viennent de la métropole fragilise le dispositif, le maintien ou le développement de ce potentiel conditionne le succès des opérations envisagées.

Au total, il est clair que les relations internationales font partie des préoccupations des enseignants de l'UFP. Cependant, les actions envisagées ou réalisées ne sont pas suffisamment élaborées, débattues et organisées pour que leur soit conféré le caractère d'ensemble d'une véritable politique d'établissement, lisible et identifiable dans le monde océanien. Pour atteindre cet objectif, il faudrait d'abord semestrialiser les enseignements (donc appliquer le décret de 1997 !), adapter et assouplir les cursus pour offrir des modules intéressant les étudiants anglo-saxons de la zone, miser sur quelques formations attractives, repérer les partenaires de qualité, négocier les équivalences de diplômes et les fenêtres d'échanges possibles. Il faudrait surtout articuler la politique de relations internationales avec la politique de recherche, cibler quelques actions sur des laboratoires visibles (il y en a à l'UFP), prévoir des dispositifs de logement (U 2000 a permis de progresser en ce sens) et des conditions d'accueil pour les enseignants-chercheurs. Il faudrait enfin instituer et coordonner une politique de communication qui est inexistante sur l'université et que seuls quelques laboratoires de qualité entretiennent sans impliquer véritablement l'établissement.

CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

CENTRE UNIVERSITAIRE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

I - LES ENSEIGNEMENTS

1 - LE DÉPARTEMENT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DROIT (DEGEP DROIT)

Avant la création du Centre universitaire de Polynésie française (CUPF) et son ouverture lors de l'année universitaire 1988-1989, le service territorial de la promotion universitaire avait délivré 20 DEUG, 13 licences et 13 maîtrises de droit dans le cadre d'une convention avec l'université de Bordeaux I. Dès l'origine pour la filière Droit, à partir de 1993 pour la filière AES, l'organisation d'enseignements universitaires permanents à Papeete représenta un progrès considérable par rapport au système précédent de préparation par correspondance.

Présentation de la composante. En 1998, le département comptait 421 inscrits dont 111 en 1ère année de DEUG Droit et 156 en 1ère année d'AES. Les étudiants apprécient la qualité des enseignements, l'investissement de la plupart des enseignants, particulièrement en AES, la remarquable architecture des locaux. Ils sont plus réticents à l'égard des modalités d'organisation et de fonctionnement : concentration des cours à certaines périodes, modifications fréquentes des emplois du temps, affichage tardif des régimes d'examen, absence de locaux et d'espaces qui leur soient affectés, déficiences dans l'information.

Le département dispose aujourd'hui de 11 emplois d'enseignants-chercheurs : 3 professeurs et 8 maîtres de conférences, auxquels il convient d'ajouter 1 PRAG d'économie-gestion. L'emploi de professeur de droit privé est vacant et a fait l'objet d'une publication en 1999. Les autres emplois, 3 en droit privé, 4 en droit public dont 1 professeur, 1 en histoire du droit, 1 en sciences économiques et 1 en sciences de gestion (professeur) sont pourvus, ce dernier par un maître de conférences en délégation de Paris II. Le département se réunit régulièrement à l'initiative de son directeur dont le mandat est venu à expiration le 30 avril. Il ne semble pas que son titulaire entende poursuivre dans l'exercice de sa responsabilité de coordination et d'animation. Ce retrait ainsi que la démission au début de l'année du directeur juriste du centre universitaire placent l'ensemble du département dans une situation de responsabilité pour la période qui s'ouvre.

Des orientations traditionnelles. L'encadrement statutaire ne couvre que très partiellement les besoins en heures d'enseignement (53% en droit et 34% en AES), ce qui conduit à faire appel à des vacataires, à des missions venues de métropole (deux à trois par an), mais également à des heures complémentaires.

Le département a la responsabilité d'organiser les diplômes de droit (capacité, DEUG, licence, maîtrise) ainsi que d'AES (DEUG et licence). Les maquettes laissent apparaître le caractère très traditionnel des matières enseignées. Cette situation s'explique par le peu de flexibilité des critères d'habilitation, mais également par la volonté affirmée sur place d'offrir des cursus équivalents à ceux de la métropole pour permettre la poursuite d'études dans n'importe quelle autre université française.

		1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
		Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
DEUG Droit	**1ère année**	115		113		110		111	
	2ème année	41	26	32	12	27	12	40	18
DEUG AES	**1ère année**	74		81		129		156	
	2ème année	49	5	51	21	26	20	41	23
Licence Droit		27	18	34	22	20	15	15	10
Licence AES		-	-	-	-	34	26	24	13
Maîtrise Droit		20	8	12	6	20	10	12	4

La question est aujourd'hui posée de l'ouverture de la maîtrise AES pour laquelle une habilitation a été délivrée par l'administration centrale il y a deux ans. Malgré le souhait unanime exprimé par le département lors de sa réunion du 1er avril 1999, et bien qu'une trentaine d'étudiants aient obtenu leur licence depuis 1997, la décision mérite en effet réflexion. Elle doit tenir compte des moyens existants, du potentiel prévisible dans les années à venir, de la vision exprimée semble-t-il par les autorités territoriales, mais surtout de la réflexion entreprise, et également soutenue à l'unanimité par le département, concernant la création d'un institut universitaire professionnalisé en liaison avec les responsables des filières LEA et Informatique.

Dans la perspective d'une contractualisation espérée, l'initiative heureuse a été prise de procéder à une enquête sur le devenir des étudiants diplômés en droit et en AES. Les résultats relatifs à la filière Droit pour la période 1989-1998 sont connus. Ils laissent apparaître une bonne insertion des anciens étudiants dans l'économie locale, soit dans le secteur privé (37), soit dans le secteur public (64), et ceci à des niveaux de rémunération attractifs. Pour le futur, la modernisation et le développement de l'administration territoriale, la création d'un statut de la fonction publique communale laissent prévoir des débouchés. Dans le secteur privé, le particularisme local des modes de recrutement conduit à une moindre lisibilité car les offres font rarement l'objet de publicité dans la presse ou les agences. L'enquête organisée pour la filière AES était en cours d'exploitation.

Conclusion. Ce département, le deuxième du Centre universitaire de Polynésie française en nombre d'étudiants, constitue une petite unité. Il a, dans le passé, été le lieu d'initiatives pour s'ouvrir hors du cadre traditionnel des cursus métropolitains afin de prendre en compte sa situation géographique et son environnement. Il devrait renouer avec ces efforts et les développer, même s'il est exact que la nécessaire conformité aux critères nationaux d'habilitation constitue une difficulté dont le dépassement implique imagination et investissement permanents.

On peut notamment regretter l'abandon de l'option "Droit du Pacifique" qui avait été instituée en 1989 et avait connu un bon succès auprès d'étudiants qui doivent se familiariser avec les systèmes juridiques des pays de la zone Pacifique et recevoir des enseignements de professeurs invités venant d'universités étrangères, y compris non francophones. D'autres options devraient faire l'objet de réflexion, en particulier sur le droit propre au Territoire dont le champ d'application va s'accroissant au fur et à mesure que s'opèrent des transferts de compétence.

On peut également regretter que la décision, utile et bien accueillie, d'organiser en 1997-1998 une session de préparation aux concours administratifs, qui avait retenu l'attention d'une centaine de candidats, n'ait pas été reprise cette année.

Dans la même perspective, mais en matière de recherche, la création de la *Revue juridique polynésienne (RJP)* en 1994 constitue une initiative intéressante pour asseoir la crédibilité de l'institution, et de ses chercheurs, dans sa zone d'influence potentielle. La publication, annuelle depuis la création de cette revue bilingue, peut devenir, dans un environnement majoritairement anglophone, un vecteur de la présence intellectuelle de juristes et d'économistes francophones.

La cohésion interne du département, qui semble pouvoir être améliorée, et son ouverture vers l'extérieur, qu'il s'agisse du Territoire et/ou de la zone Pacifique, sont les conditions d'un développement futur.

2 - LE DÉPARTEMENT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (DEGEP LETTRES)

Présentation du département. Le département de Lettres, avec 831 inscrits en 1998-1999, est le plus gros département du CUPF (en 1988-1989, il y avait 22 étudiants en tout et pour tout en lettres). Il a un directeur élu et compte sept filières dont les différents cycles sont dirigés par un responsable élu qui assiste le directeur.

L'encadrement est composé de 5 professeurs (1 en littérature française et comparée, 1 en anglais, 1 en histoire, 1 en géographie, 1 en reo maohi), 10 maîtres de conférences (2 en français, 2 en anglais, 2 en espagnol, 2 en histoire, 1 en ethno-archéologie, 1 en reo maohi), 6 PRAG (3 en anglais, 2 en français, 1 en géographie), 1 PRCE en français et 1 lectrice australienne en anglais.

La situation des enseignants-chercheurs est obérée par la difficulté d'obtenir une mutation. Les autorisations d'absence, limitées à 6 semaines comme en métropole, ne sont pas adaptées à l'éloignement : on accueillera plus volontiers ce regret que la protestation, un peu inconsciente voire indécente vu les traitements de l'Outre-mer, contre la désindexation des salaires pendant les absences. Pour les PRAG, le nouveau régime imposé par les autorités territoriales (2 fois 2 ans) est à l'évidence funeste pour la continuité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des dérogations au moins sont indispensables.

Pour pallier les insuffisances quantitatives criantes de cet encadrement du point de vue des spécialités ouvertes et non des effectifs bien sûr, des professeurs extérieurs sont invités, des conventions avec des universités métropolitaines sont signées. Une réflexion doit être menée sur les cursus à maintenir, à fermer ou à créer afin de déterminer un ordre d'urgence pour les créations d'emplois à demander. L'attention a été attirée sur le besoin d'un enseignant en japonais compte tenu de l'importance de cette langue dans le Pacifique-sud. Les heures complémentaires restent très nombreuses.

Les rapports avec le Territoire se renforcent. En promettant des financements, les autorités territoriales poussent à la création de diplômes d'université, en langues polynésiennes, tourisme, etc. Le département doit agir avec discernement vis-à-vis de ces pressions et résister à la secondarisation.

Les diplômes délivrés

Le département délivre 7 DEUG et licences : Lettres modernes, Lettres modernes mention FLE, Anglais, LEA, Langues et cultures régionales mention Langues polynésiennes (c'est-à-dire reo maohi), Histoire, Géographie ; une maîtrise (Anglais) que rejoignent à la prochaine rentrée les maîtrises de Lettres modernes et de Langues océaniennes ; deux DEA.

On note un fort taux d'échec en DEUG 1ère année, ou plus exactement au "tronc commun", instauré en 1996, enseignement d'initiation dispensé en 80 h sur 5 semaines et portant sur les méthodes de travail et les matières principales : 26,5% de candidats ont été reçus en 1997-1998. Son peu de réussite - très rares réorientations - dicte son abandon au profit d'un semestre d'initiation et d'orientation à partir de l'an prochain. Ce taux d'échec s'explique en grande partie par le type de bacheliers qui s'inscrit en lettres : seulement 40% sont des bacheliers littéraires ; la majorité est composée de bacheliers professionnels ou STT surtout, qui auraient souhaité s'inscrire en BTS et viennent à l'université en situation d'attente d'une place en BTS.

Le devenir des diplômés est mal connu, sauf en anglais, en LEA et en reo maohi, mais il n'y a pas de chômeurs parmi les diplômés. Beaucoup de licenciés enseignent sans avoir passé un concours de recrutement et demandent une formation professionnelle qui relève de l'IUFM.

La filière de Lettres modernes. Les effectifs de la filière sont peu élevés.

	1994-1995		1995-1996		1996-1997*		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
DEUG 1ère année	29		37		32		28	
DEUG 2ème année	16	13	21	16	20	21	25	15
Licence	26	11	31	19	29	21	25	19

* Le nombre de diplômés DEUG peut ête supérieur au nombre d'inscrits à cause des étudiants admis à s'inscrire en licence bien que nayant pas validés tous leurs modules de DEUG.

La modestie de ces chiffres ne doit nullement dissuader de renforcer cette filière essentielle pour la promotion de la francophonie, d'autant qu'ils doivent être complétés par ceux de la licence de Lettres modernes mention Français

langue étrangère qui est un diplôme d'université. Cette dernière compte 20 inscrits cette année contre 6 l'année précédente, des salariés surtout, particulièrement des instituteurs.

L'enseignement est trop délibérément centré sur la littérature polynésienne ou des littératures d'émergence souvent confidentielles, ce qui ne met pas les candidats à égalité avec leurs camarades métropolitains. Il ne semble pas prudent de dépasser un tiers d'auteurs ou questions d'intérêt régional.

La filière Anglais. Dans cette filière, les effectifs du DEUG sont assez stables.

En licence, après un creux relatif en 1994-1995 et 1995-1996, le nombre des assidus est passé de la vingtaine à la trentaine en deux ans, et celui des reçus a doublé ; on compte 78 licenciés en cinq ans.

La maîtrise, ouverte en 1994 avec 20 inscrits, compte 29 étudiants en 1999 ; on compte un à quatre succès par an (la rédaction du mémoire est l'obstacle).

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
DEUG 1ère année	128		124		102		111	
DEUG 2ème année	38	18	73	24	68	39	51	24
Licence	22	13	29	9	48	20	59	24
Maîtrise	20	4	15	0	16	1	25	13

L'étoffement des effectifs dans les deux dernières années en licence et maîtrise s'explique par le retour de jeunes Polynésiens après un séjour en métropole, signe très encourageant et excellente formule.

Dans un environnement anglophone, où il est facile d'aller étudier l'anglais, le fait que la filière d'Anglais attire plus d'étudiants que toutes les autres est à souligner.

La filière d'Anglais a soigneusement étudié le devenir de ses étudiants. Sur 96 lauréats sortis de 1993 à 1998, on trouve : 48 enseignants, du premier degré au supérieur, soit exactement 50% ; un journaliste ; un traducteur ; trois dans l'administration (Haut-commissariat, administration territoriale, finances) ; deux hôtesses d'Air France ; un dans l'hôtellerie ; un dans l'horticulture ; deux dans le commerce ; un en entreprise ; un kinésithérapeute ; une infirmière ; d'autres poursuivent leurs études.

Chaque année 4 postes d'assistant au Royaume-Uni, 3 en Nouvelle-Zélande et 3 en Australie sont pourvus par des étudiants d'anglais du CUPF ; un candidat à la licence sur trois passe une année en pays anglophone.

Cette enquête prouve à la fois le bon placement des lauréats et la bonne insertion de l'université dans le monde anglo-saxon.

La filière Langues étrangères appliquées

		1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
		Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
DEUG LEA	**1ère année**	21		24		36		47	
	2ème année	29	14	19	10	8	5	24	15

Le DEUG existe depuis 1989, la licence depuis 1998. Il y a cette année 51 inscrits en 1ère année, 20 en 2ème, 12 en licence, qui est en fait une licence anglais-espagnol. Les étudiants viennent des baccalauréats A, ES, G, STT, les deux derniers groupes s'évaporant dès janvier. Les langues supports sont l'anglais, l'espagnol, le japonais. Les étudiants sont tous placés en deux ans au plus (commerce, tourisme, hôtesse de l'air, enseignement : maîtres auxiliaires en anglais ou en espagnol). La filière fonctionne donc bien, et pourtant on parle de fermer la licence dans deux ans si le chiffre des inscrits ne décolle pas. En réalité ce ne sont pas les candidats qui manquent mais c'est l'enseignement qui n'est pas adapté, les unités de valeur étant prises les unes en droit ou en gestion, les autres en anglais spécialistes, dont les candidats LEA n'ont ni le niveau ni les curiosités : il leur faut exclusivement des enseignements de civilisation contemporaine ; on en a la confirmation en espagnol où les enseignements sont adaptés. C'est le cas curieux d'une filière qui réussit, malgré l'inadaptation de l'enseignement, à rectifier d'urgence plutôt que de la fermer. Cela se ramène en fait à un problème de moyens, les enseignements pour spécialistes ne pouvant convenir.

La filière Lettres et langues, mention Langues et cultures régionales, Langues polynésiennes. L'enseignement du reo maohi a attiré jusqu'à une centaine d'étudiants en première année de DEUG en 1994-1995, mais le nombre de diplômés en deuxième année est faible (15 en 1997-1998). La licence a culminé à 52 inscrits en 1995-1996 et est retombée à 39 inscrits en 1997-1998. Le CAPES tire la formation mais est trop difficile pour la plupart des candidats.

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
DEUG Langue et culture polynésienne								
1ère année	99		62		57		63	
2ème année	46	25	33	19	24	9	19	15
Licence Langue, littérature et civilisation régional - reo maohi	47	14	52	8	48	20	39	6

Ce CAPES Tahitien-français (5 places par an, pour assurer 1 h 30 d'enseignement par semaine dans les classes) répond à une nécessité évidente mais a été mal défini malgré un intitulé inspiré par la sagesse puisqu'il implique le renoncement à la formule un moment envisagée du tahitien seul. Les candidats y obtiennent une bonne compétence en reo maohi mais sont très faibles en français : or ils sont appelés à l'enseigner aussi, quelquefois majoritairement. L'erreur vient d'avoir organisé un cursus complet et exclusif de reo maohi depuis la première année du DEUG, alors que, pour un CAPES bilingue et sur un territoire où l'avenir est au bilinguisme, il s'imposait de faire suivre aux candidats un cursus complet de français en les rattachant aux modules de langue et littérature françaises du DEUG de Lettres modernes avec un soutien en français.

Il n'est pas sain non plus que la même personne prépare à l'examen à l'université et préside le jury aux côtés du président de l'université, également partie prenante dans la préparation.

Les filières Histoire et Géographie. Dans les départements de Lettres, Langues et Sciences humaines du Pacifique, tant à Nouméa qu'à Tahiti, l'étiquette sciences humaines n'est justifiée que par les DEA et par les enseignements d'histoire et de géographie en premier et deuxième cycles, communément désignés comme "sciences humaines" dans les territoires. L'histoire y est considérée comme mobilisant ethnologie, sociologie, milieu naturel, etc.

	1994-1995*		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
DEUG Sciences humaines et sociales : Histoire et Géographie								
1ère année	61		58		64		86	
2ème année	20	9	3	2	10	11	10	21
Licence Histoire-géographie	23	11	17	6	27	20	29	14

* En 1994-1995, le DEUG était un DEUG Histoire.
Le nombre de diplômés DEUG peut être supérieur au nombre d'inscrits à cause des étudiants admis à s'inscrire en licence bien que n'ayant pas encore validés tous leurs modules de DEUG.

La licence en histoire et en géographie est délivrée par l'UFP depuis 1994. Au terme de la filière, le nombre de diplomés est très faible (généralement moins d'une vingtaine). En 1999, sur 17 étudiants de 2ème année de DEUG, 7 envisagent de partir effectuer leur licence en métropole. La perspective d'effectifs de licence à la rentrée 1999 se situe donc autour de 10 étudiants avant examens. La première année de DEUG est extrêmement sélective, les taux de réussite en 2ème année étant satisfaisants.

Le DEUG est organisé autour d'un tronc commun de deux blocs disciplinaires, la dominante étant apportée par une spécialisation. Ainsi, en deuxième année, la mention histoire s'obtient par le choix d'un module de 50 heures en histoire contemporaine, celle de géographie par l'obtention d'un module de géographie tropicale. Curieusement, le module d'histoire contemporaine est exclusivement consacré à l'histoire coloniale, ce choix s'expliquant par la spécialité de l'enseignant professeur. La place qui est ainsi faite à l'histoire du monde contemporain semble quelque peu réduite.

La même remarque s'applique à la géographie. La géomorphologie, spécialité du professeur géographe en poste, trouve également une place disproportionnée dans l'enseignement du DEUG. Dans les maquettes, elle semble tenir lieu de géographie générale. Il est vrai qu'elle est associée à un cours de géographie rurale. L'enseignement de licence semble, pour sa part, n'aborder qu'à la marge les questions de structuration de l'espace, d'aménagement et de développement des territoires. Les missionnaires venus de Paris IV, de Bordeaux ou de Lyon appartiennent exclusivement à l'intéressante communauté des géographes "tropicalistes", mais l'ouverture vers d'autres réseaux, vers d'autres organismes, le CIRAD par exemple, la participation d'intervenants extérieurs tournés vers les champs de l'aménagement seraient souhaitables.

Les enseignements d'histoire et de géographie sont trop exclusivement centrés sur les phénomènes locaux (géographie du lagon ou du volcan, civilisations locales), ce qui n'est pas conforme à la vocation d'universalité qui est celle de l'université et ce qui est en outre suicidaire pour la préparation aux concours de recrutement.

L'imminent départ à la retraite du professeur en poste aurait pu susciter une réflexion sur les orientations de la géographie au centre de Papeete et un profilage du poste à pourvoir en conséquence. Cette réflexion n'a pas eu lieu à l'université malgré les contacts conduits par le DRRT en vue de situer la place de la recherche dans le processus d'élaboration du prochain contrat de développement de la Polynésie française (schéma de service collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche). À cette occasion, une mission prospective confiée au CIRAD avait tracé, en effet, des perspectives intéressantes, plaçant la géographie en position d'interface au sein des sciences sociales, sur les questions de structuration de l'espace océanien, les problèmes identitaires et culturels, la gestion des ressources. Malheureusement, cette politique concertée avec les organismes de recherche n'a pas trouvé d'écho officiel au sein de l'université. Il reste à souhaiter que le professeur qui sera nommé par la commission de spécialité d'établissement sera sensible à ces thématiques et pourra reprendre cette réflexion.

En géographie, les étudiants se plaignent qu'il n'y ait pas de budget propre pour leurs voyages d'études dont le montant est pris sur la dotation du département, qui en est fortement obérée (40% du budget), et qu'il n'y ait pas de véritable cartothèque.

Conclusion. Ce département de Lettres, Langues et Sciences humaines est vivant ; il vaut plus par des individualités fortes et actives que par une véritable politique d'établissement qui est attendue de la future présidence de l'université.

Le Centre de Papeete a mis en place une démarche très intéressante d'observation de ses enseignements en demandant aux professeurs ou maîtres de conférences responsables de formation de produire chaque année un rapport d'activité. On dispose ainsi, sur plusieurs années, de bilans qualitatifs et quantitatifs auxquels s'ajoutent, pour certaines formations, une appréciation du devenir des diplômés. Cette remarquable initiative mérite d'être saluée et sans doute mieux exploitée par l'établissement qui, rappelons-le, ne dispose pas aujourd'hui d'instances d'élaboration de la politique pédagogique comparables aux CEVU des EPCSCP. Ces documents méritent d'être repris systématiquement avant d'engager la réflexion sur le futur contrat d'établissement. On peut en souligner ici quelques conclusions :

- L'offre de formation du Centre de Papeete reste fondamentalement classique, en quelque sorte calquée sur le modèle des universités métropolitaines. Si la multiplication des filières se poursuit, elle tendra inévitablement à disperser les formations et à réduire le nombre d'étudiants qui les fréquentent. Peut-être est-il temps de faire des choix, de tracer des objectifs à moyen terme et de recomposer cette offre. On remarquera notamment l'absence totale de formation professionnalisante et la quasi-absence d'offre de formation continue, alors que nombre de diplômés se destinent par des voies diverses à l'enseignement. Une réflexion sur la place de l'université dans son environnement régional s'impose.

- L'échec en première année de premier cycle est considérable (plus de 70%). Par la suite, les étudiants suivent assez normalement leur cursus, ce qui est conforme au caractère sélectif de cette première année. En fin de DEUG, se produit une première "évaporation" d'étudiants qui partent en métropole suivre la licence. Les diplômés licenciés sur place trouvent, pour une grande part d'entre eux, un débouché dans l'enseignement (recrutement par la voie de l'auxiliariat dans l'administration du Territoire ou par la voie du CAPES). Quelques-uns trouvent des emplois temporaires d'assistants en Nouvelle-Zélande ou en Australie, d'autres dans le tourisme ou le commerce. À remarquer que des universitaires participent, pour l'École normale qui est sous tutelle du Territoire, à l'organisation d'un DEUG spécifique destiné aux instituteurs recrutés de manière dérogatoire à l'issue du baccalauréat. Cette survivance est unique dans le dispositif d'enseignement national. En tout état de cause, il est clair que dans le domaine littéraire et dans celui des sciences humaines, les formations débouchent par des voies multiples vers les métiers de l'enseignement. Cette orientation n'est pas choquante. Elle mérite cependant une réflexion approfondie pour apporter une plus grande cohérence et/ou une meilleure visibilité au dispositif d'offre de formation, ou inversement pour la diversifier en ouvrant dans quelques secteurs des formations professionnalisantes. L'absence de coordination, pour ne pas dire l'absence de relation, avec l'IUFM, au moins dans certaines disciplines, appelle un jugement sévère. On notera enfin avec intérêt que, dans plusieurs disciplines, le nombre d'étudiants diplômés d'origine mélanésienne est en augmentation très sensible, ce qui confirme l'université dans son rôle social.

- Il faut continuer à refuser la secondarisation et la multiplication des PRAG, au profit de personnels de statut universitaire. Il est impératif que chaque spécialité dispose au moins d'un professeur.

3 - LE DÉPARTEMENT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL SCIENCES (DEGEP SCIENCES)

Présentation du département. Le DEGEP Sciences est le plus petit des départements d'enseignement avec 276 étudiants inscrits en 1998-1999. Il regroupe les 23 enseignants-chercheurs et enseignants des disciplines scientifiques. Le règlement intérieur du département prévoit l'élection, chaque année, d'un directeur et de deux représentants étudiants. Il se réunit environ une fois par mois pour traiter des problèmes pédagogiques : rentrée universitaire, accueil des étudiants, répartition des services, recrutement, relations avec les autres départements, relations avec l'IUFM...

Le personnel enseignant titulaire est composé de 6 professeurs (1 en géosciences, 1 en mathématiques, 1 en chimie, 1 en physique, 2 en biologie), de 15 maîtres de conférences et de 2 PRAG. Cela représente un potentiel de 4 800 heures équivalent TD. Il convient d'ajouter une vingtaine de vacataires recrutés essentiellement, pour les divers besoins d'enseignement et pour un volume horaire global de 700 heures équivalent TD, parmi les enseignants du secondaire (PRAG ou professeurs se présentant à l'agrégation interne). Une partie de ces vacataires sont des professeurs de l'IUFM qui participent en particulier à la préprofessionnalisation en DEUG et dans les licences. Par ailleurs, des missionnaires venant de la métropole (5 cette année) interviennent pour un volume horaire global de 230 heures, en général en fin de parcours.

Malgré une demande insistante et mainte fois réitérée, le département Sciences, comme tous les départements, fonctionne sans secrétariat commun.

La répartition des services en sciences ne parait pas poser de gros problèmes. Les enseignants assurent un encadrement réparti sur toute l'année. Chaque formation dispose d'un responsable pédagogique qui perçoit pour cette charge une rémunération de 10 heures équivalent TD (5 heures par année de DEUG SV, SM ou MIAS). Ils assurent la coordination entre les intervenants, les étudiants et l'administration, et proposent au département la répartition des services pour leur formation. Il n'existe pas actuellement de règle permettant de répartir les différents services en fonction des desiderata et des choix des enseignants.

Le département est soucieux de sensibiliser les élèves de terminale scientifique aux formations du secteur sciences de l'université. À défaut d'une journée "portes ouvertes" de l'université, il organise des campagnes de communication orientées vers les lycées sous la forme d'une visite guidée et commentée de l'université ou d'une présentation des formations de l'université dans les lycées.

Les formations

Dans le domaine des sciences, le centre universitaire de Polynésie française prépare aux diplômes suivants : DEUG SV, SM et MIAS ; licence de Mathématiques ; licence de Sciences physiques. Il a été habilité, pour 2 ans et par arrêté du 30 octobre 1998, à délivrer deux diplômes de second cycle supplémentaires : la licence de Physique (en complément de la licence de Sciences physiques) et la licence de Biologie. Pour des raisons diverses (financement, connaissance trop tardive de l'habilitation...) ces licences n'ont pas été ouvertes. Pour la rentrée prochaine, l'incertitude demeure. Un seuil d'ouverture a été fixé à 12 étudiants. Il serait important que la décision d'ouvrir ou de ne pas ouvrir soit connue très rapidement pour répondre à la demande des étudiants qui s'interrogent sur leurs choix et sur les démarches d'inscription dans d'autres universités qu'ils peuvent être contraints de faire.

Le premier cycle

Le DEUG Sciences comporte des modules capitalisables répartis en deux niveaux. Le premier niveau est divisé en deux périodes. La première d'entre elles sert d'orientation et dure 5 semaines pendant lesquelles les étudiants doivent suivre 2 modules : 1 module de mathématiques, de physique et de chimie (51 h) et soit un module de mathématiques, de physique et de chimie (70 h) soit un module de sciences de la terre et de la vie (60 h). À l'issue de cette première période sanctionnée par des examens écrits pour chaque module, les étudiants choisissent leur orientation parmi les mentions MIAS, SM ou SV du DEUG. Compte tenu de la période de mise en route et du nécessaire temps d'adaptation des étudiants à une nouvelle structure, il apparaît qu'une durée de 5 semaines est trop courte pour que la procédure d'orientation soit réellement efficace.

La deuxième période du premier niveau est étalée sur 21 semaines et l'enseignement du deuxième niveau est réparti sur les 26 semaines de l'année universitaire.

Des examens écrits sont organisés soit en cours, soit en fin d'année universitaire. Un contrôle continu est pris en compte pour la notation finale dans une proportion allant jusqu'à 50%. Les modules sont définitivement acquis

par les étudiants ayant une note globalement supérieure ou égale à une moyenne de 10 sur 20. Des compensations peuvent être établies entre modules d'un même niveau en tenant compte du poids de chaque module.

Les étudiants ayant validé 70% des coefficients de la première année de DEUG sont autorisés à s'inscrire en deuxième année. Toutefois, sur proposition du jury, le président de l'université peut autoriser à s'inscrire en seconde année les étudiants ne remplissant pas cette condition. L'obtention de tous les modules conditionne la délivrance du diplôme.

Les étudiants ayant validé 80% des enseignements requis pour l'obtention du DEUG peuvent, par décision individuelle sur proposition du jury du diplôme DEUG, être autorisés par le président de l'université à s'inscrire en vue d'une licence mais celle ci ne pourra être délivrée qu'après l'obtention du DEUG.

Le DEUG MIAS. Le DEUG "Mathématiques, informatique et applications aux sciences" a été mis en place à l'UFP en 1993 pour la première année, et l'année suivante pour la seconde année. Il concerne principalement les étudiants qui désirent s'orienter vers une licence de mathématiques.

En première année, après la période de 5 semaines commune à tous les étudiants, l'enseignement comporte 3 modules de mathématiques, 1 module de physique, 1 module d'informatique + anglais et éventuellement 1 module facultatif (sport ou autre). La seconde année comporte 2 gros modules de mathématiques (algèbre et analyse), 1 module de mécanique, 1 module de physique + statistiques, 1 module d'informatique + anglais et 1 module facultatif.

Le DEUG MIAS est celui qui attire le plus grand nombre d'étudiants en sciences mais on relève un fort taux d'évaporation en 1ère année.

	1994-1995		**1995-1996**		**1996-1997**		**1997-1998**	
	Inscrits admi.	**Reçus**	**Inscrits admi.**	**Reçus**	**Inscrits admi.**	**Reçus**	**Inscrits admi.**	**Reçus**
1ère année	52		57		51		47	12
2ème année	15	11	25	17	28	19	21	13

LE DEUG SM. Le DEUG "Sciences de la matière" (anciennement DEUG A) a toujours existé au sein du centre universitaire de Polynésie française depuis la création de l'UFP. Cette filière recrute en 1ère année principalement les étudiants bacheliers (bac S) des établissements de l'enseignement secondaire du Territoire de la Polynésie française. Basée surtout sur un enseignement équilibré de physique et de chimie, elle est adaptée à la préparation d'une licence de Sciences physiques.

La première année comporte la période de 5 semaines "d'orientation" et une seconde période au cours de laquelle l'étudiant prépare 4 modules (mathématiques, chimie, physique, informatique + langues) et éventuellement un module facultatif (sport ou autre). La seconde année propose 4 autres modules (mathématiques + langues + informatique, physique 1, physique 2, chimie physique), 1 module à choisir entre physique pour ceux qui se dirigent vers la licence de Physique ou EEA et chimie pour ceux qui se dirigent vers la licence de Sciences physiques et un module facultatif (sport ou autre). L'architecture du DEUG en modules devrait permettre de trouver un meilleur équilibre entre les disciplines. L'enseignement de mathématiques après la période d'orientation (120 heures en 1ère année, 50 heures en 2ème année) paraît insuffisant pour aborder ensuite des études de physique.

Les effectifs d'étudiants sont stables sur les quatre dernières années pour chacune des deux années d'études.

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
1ère année	43	28	39	21	45	22	37	16
2ème année	29	26	22	19	22	15	29	17

Le pourcentage de réussite au DEUG à l'issue de la 2ème année allant de 89% à 58% révèle une sélection de plus en plus sévère sur les deux dernières années. La réussite du DEUG en 2 ans n'a été observée que sur moins de la moitié des étudiants.

Le DEUG SV. Le DEUG "Sciences de la vie" (anciennement DEUG B) est structuré en modules. Il est conseillé aux étudiants de choisir le module sciences de la terre et de la vie pendant la première période du premier niveau. Au cours de la seconde période, l'étudiant doit suivre 4 modules : 1 module de mathématiques (35 h) et de physique (86 h), 1 module de chimie, 1 module de biologie animale (50 h), biologie cellulaire (50 h), biologie végétale (50 h) et sciences de la terre (20 h) et 1 module d'informatique (25 h) et de langues vivantes (25 h). En outre, 1 module facultatif (sport ou autre) est proposé.

En deuxième année, deux cursus sont offerts aux étudiants : l'un, SNV, pour les étudiants désireux de suivre une formation en vue de la préparation aux concours de recrutement de l'Éducation nationale ; l'autre, BBC, pour ceux qui souhaitent s'orienter vers d'autres formations (2ème cycle spécialisé, MST, école d'ingénieurs...).

Le contenu des enseignements semble, dans ses grandes lignes, bien équilibré. Cependant, les enseignements d'anglais et d'informatique paraissent insuffisants. Peut-être, compte tenu des effectifs réduits (entre 9 et 15 étudiants) quelques heures pourraient être gagnées sur des TD de biologie. La biochimie n'a pas de TP. Certes, un choix judicieux des TP de chimie pourrait combler partiellement cette lacune, mais avec 12 h !

Un effort de modernisation des programmes pourrait être entrepris : comme la biochimie, la physique ne bénéficie pas de TP, les enseignements de biologie moléculaire n'existent pas en 1ère année et sont squelettiques en SNV, contrairement à ce qui se passe dans d'autres formations similaires en métropole.

Les effectifs du DEUG montrent une déperdition importante à la fin de la première année, ce qui conduit à un faible nombre d'inscrits pour chacune des filières de la seconde année pour lesquelles les résultats sont très corrects (peu d'abandons et plus de 90% de réussite).

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
1ère année	32		32		55		52	21
2ème année								
SNV	25	15	8	7	4	2	15	13
BAL			14	11	7	7	12	8

La quasi-totalité des enseignements est assurée par des enseignants-chercheurs statutaires, ce qui nuit à l'ouverture de l'université sur le monde socio-économique de l'île. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il existe dans les organismes de recherche (Institut Malardé, ORSTOM, IFREMER, CIRAD...) des personnes très compétentes dans certains domaines, comme la biologie moléculaire par exemple.

Un module "professionnalisation" a été ouvert à l'université, ce qui est une chose excellente. Malheureusement, outre le fait qu'il soit essentiellement consacré aux métiers de l'enseignement, on ne relève, dans la liste des intervenants, que des universitaires ! Il serait peut-être bon que le module prévoit de présenter au minimum l'organisation économique (types de société et structures) ainsi que le travail et ses règles (droit du travail) ; ceci peut se faire en faisant appel à des personnalités extérieures.

Le second cycle

La licence de Mathématiques est composée de 4 modules dont les enseignements sont semestriels (2 au premier semestre, 2 au second) et d'un module annuel d'informatique. À ces modules peuvent s'adjoindre 2 modules optionnels, le sport et la préprofessionnalisation, qui permettent d'obtenir des points de bonification. Cette licence, de par son contenu, est plus particulièrement destinée aux étudiants qui désirent se présenter au concours du CAPES.

Le nombre d'étudiants inscrits est d'environ 25 par an mais moins d'une vingtaine assistent assidûment aux cours et travaux dirigés. Environ la moitié des étudiants présents aux examens réussit à obtenir sa licence.

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
Licence de Mathématiques	17	8	-	-	26	12	26	9

Les diplômés sont invités chaque année à faire connaître la suite de leur cursus à l'équipe enseignante soucieuse d'améliorer la qualité de leur formation. Sur les 12 étudiants reçus en 1997, 5 ont poursuivi leurs études en métropole en maîtrise. Pour ceux-là, une difficulté concerne le programme, plus orienté vers le CAPES que vers la maîtrise. Il serait opportun de prévoir un module optionnel dans le courant de la licence qui permette une meilleure insertion en maîtrise pour les étudiants choisissant cette orientation. La plupart des autres diplômés se sont dirigés vers l'IUFM où ils rencontrent des difficultés qui montrent qu'une collaboration plus étroite entre les enseignants de l'université et ceux de l'IUFM est nécessaire.

La licence de Sciences physiques a fonctionné jusqu'en 1995 avec des effectifs réduits (moins de 15 inscrits par an), ce qui a conduit à sa fermeture pendant l'année universitaire 1995-1996. Réouverte à la rentrée 1996, elle reste tributaire du choix des étudiants dans la mesure où la proportion des titulaires du DEUG SM choisissant de poursuivre leurs études en métropole est extrêmement fluctuante d'une année sur l'autre.

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus	Inscrits admi.	Reçus
Licence de Sciences physiques	13	9	-	-	19	9	27	15

Elle a pour vocation de préparer les étudiants à l'entrée à l'IUFM (actuellement 90% des étudiants de l'IUFM en section sciences physiques sont issus du CUPF). Les résultats au CAPES (1 reçu lors des trois dernières années) laissent penser que le fonctionnement de la licence doit être revu. La solution envisagée, qui consiste en la création d'une maîtrise d'enseignement, ne paraît pas souhaitable. Elle présente les mêmes défauts que ceux existants (effectif trop faible pour créer une saine émulation, intervention de missionnaires pour l'enseignement qui conduit à un fonctionnement haché tout au long de l'année...). Il nous semble préférable d'avoir une réflexion sur le contenu de la licence. On peut s'étonner, par exemple, que les étudiants ne reçoivent aucun enseignement de mécanique

lorsqu'on connaît l'importance de cette discipline pour le concours du CAPES. Par ailleurs, une coopération plus étroite entre les enseignants de l'université, qui ne participent pas à l'année de préparation au CAPES, et ceux de l'IUFM, qui ont peu de relations avec ceux de l'université, serait souhaitable.

Une licence de Sciences naturelles, mise en place en convention avec l'université de Poitiers, ouverte jusqu'en 1996 a dû fermer faute de candidats (17 diplômés en 3 ans).

L'établissement est habilité à délivrer une licence de Biologie (mention Biologie générale et Sciences de la terre et de l'univers) mais le potentiel d'étudiants susceptibles de suivre cette formation est trop faible pour qu'elle puisse être effectivement ouverte.

II - LA RECHERCHE

Les équipes de recherche sont regroupées dans un département de la recherche et des études doctorales. Il apparaît paradoxal que la recherche à l'UFP ne dispose d'aucun DEA, ni à plus forte raison d'aucune école doctorale, dans les sciences dures, où des équipes s'imposent internationalement en matière d'océanographie, de biologie marine ou de géosciences, alors qu'elle possède deux DEA de Sciences humaines.

1 - LA RECHERCHE EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES. Elle se développe au sein de 2 jeunes équipes et d'un programme pluriformation qui sont à cheval sur les deux sites de l'UFP.

La jeune équipe Anthropologie, identités et oralités dans la zone pacifique (JE 271), forte d'un professeur et de trois maîtres de conférences (pour Tahiti), a comme thèmes de recherche l'anthropologie (culturelle, sociale, religieuse), l'histoire contemporaine du Pacifique, la préhistoire et l'ethno-archéologie des sociétés océaniennes. Elle contribue à la mise en valeur des sites archéologiques à des fins culturelles et pédagogiques.

La jeune équipe Mouvement des anglicistes, américanistes et antiquisants universitaires des îles (JE 354 MAUI) compte 1 professeur et 5 maîtres de conférences (pour Tahiti). Elle étudie les figures du voyageur, du corsaire, du législateur, de l'odyssée à la découverte du continent austral. Son objectif est de mieux cerner les particularités linguistiques, littéraires et civilisationnistes des anglophones du Pacifique.

Le programme pluriformation rassemble différents champs disciplinaires : histoire (histoire des sociétés et des pays de la zone Pacifique), géographie (évolution des sociétés et des espaces insulaires, aménagement du littoral, disparité du développement),littérature.

L'université possède deux DEA de Sciences humaines à cheval sur les deux sites, celui d'anthropologie dirigé de Nouméa, "Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire" et celui qu'a fondé à Tahiti un angliciste civilisationniste, "Imago mundi - voyages, civilisations, littératures dans le Pacifique", aux ambitions également anthropologiques. La partition réglera en partie le problème, chaque DEA se repliant sur une île comme Imago mundi l'a déjà fait sur Tahiti. Mais il ne sera pas pour autant remédié à l'absence d'un DEA proprement littéraire, palliée jusqu'ici par le rattachement artificiel des littératures d'émergence aux deux DEA existants.

On traitera ensemble les DEA des deux territoires, parce qu'ils sont jusqu'à présent tous deux installés sur les deux îles et, ce qui est contradictoire, un peu interchangeables.

Il peut paraître paradoxal d'avoir des DEA d'Anthropologie et Ethnologie alors qu'il n'y a ni premier ni second cycle de sciences humaines dans le Pacifique (une licence est habilitée en ethnologie à Nouméa, mais non encore ouverte). Que penser de DEA de Sciences humaines sans premiers cycles de sociologie et surtout de philosophie ? de départements de lettres sans enseignement de la philosophie ? S'il est sage de ne pas en ouvrir qui seraient exsangues, la solution pourrait être trouvée du côté d'un tronc commun de culture générale englobant histoire, littérature et philosophie, qui pourrait trouver sa place dans le semestre d'initiation, ou même dans une année entière.

Les avis sont partagés, sur place, entre ceux qui arguent de l'existence de la licence et du DEA pour revendiquer des maîtrises, et ceux qui trouvent excellent que les candidats passent une année en métropole pour découvrir d'autres méthodes et de vrais fonds de recherche. La seconde attitude semble la plus raisonnable, les instruments de travail n'existant pas sur les Territoires pour la maîtrise (à plus forte raison pour le DEA) et un semestre à l'extérieur étant une bonne expérience (qui peut aussi bien se situer plus tôt dans la scolarité), si toutefois des bourses, moins coûteuses que l'organisation d'une année, de maîtrise ou aussi bien de CAPES, sont accordées.

Le DEA "Imago mundi" animé à Tahiti par un professeur d'anglais disciple de Lévi-Strauss et de Godelier, est un DEA d'Anthropologie, Archéologie et Ethnologie océaniennes qui étudie l'impact de la découverte du Pacifique, du XVIème au XIXème siècle, sur les représentations européennes. Cette formation doctorale est associée à Paris III, Paris IV et aux universités d'Auckland, d'Hawaï et de Canberra. Un tronc commun englobe la littérature de voyage (Loti, Segalen), la littérature d'émergence (littératures d'expression française dans les ex-colonies, littératures orales), la littérature calédonienne, etc. Ce DEA présente deux options : la première étudie l'histoire du Pacifique, son peuplement, ses civilisations, ses langues, ses littératures ; l'autre creuse le thème du voyage dans les domaines francophone et anglo-australophone avec, par exemple, l'étude attendue du mythe de Tahiti.

Ce DEA aura intérêt, pour affirmer sa personnalité, à s'identifier comme DEA de Littérature comparée, définition que la qualité des participants (professeur de littérature française et comparée, professeur de littérature anglaise, maître de conférences habilité à diriger des recherches de littérature comparée, etc.) justifie pleinement.

Le DEA "Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire : dynamiques et mutations", animé à Nouméa par le professeur d'anthropologie sociale et culturelle, a été ouvert en 1996. Il avait été précédé par un DEA "Espaces, temps et sociétés dans le Pacifique insulaire" habilité en 1992 qui apparaissait comme un fourre-tout accueillant les différentes littératures enseignées à Nouméa, l'histoire, la géographie, etc. Ce DEA a connu une histoire agitée : inscrivant, pour arriver à faire état de 35 inscriptions annuelles, aussi bien des dames de la bonne société que des étudiants en règle, il abusait des dérogations pour l'admission de candidats non titulaires de la maîtrise. Fermé en 1995, il renaît l'année suivante, appuyé sur une jeune équipe de 8 enseignants-chercheurs, sous un autre titre, dans un esprit plus rigoureux et plus respectueux de la réglementation, mais toujours un peu hétéroclite, avec des candidats plus jeunes et un rayonnement certain au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande : il coopère avec les universités de Hawaï, d'Auckland, l'université nationale australienne, la South Pacific University de Fidji.

Il propose un tronc commun qui englobe les littératures d'émergence, et trois options : ethnogéographie et histoire du Pacifique, anthropologie sociale et culturelle du Pacifique, anthropologie juridique et politique du Pacifique. Il étudie, en somme, la réciproque d'Imago mundi, c'est-à-dire les mutations du monde océanien sous l'effet des contacts avec l'Occident.

Une vingtaine d'inscrits par an, six soutenances dans les quatre dernières années ; un colloque tous les deux ans (le dernier *"Idendités ou mutations dans le Pacifique à l'aube du troisième millénaire"*) ; les actes sont publiés en français et en anglais.

2 - LA RECHERCHE EN SCIENCES JURIDIQUES. Elle repose sur une jeune équipe, le Centre de recherches juridiques de Polynésie française (JE 272) qui compte 8 personnes (1 professeur et 7 maîtres de conférences). Les recherches de cette équipe portent sur les sources et l'application du droit dans les Territoires d'Outre-mer du Pacifique-sud (cf. supra : DEGEP Droit).

3 - LA RECHERCHE EN SCIENCES. L'équipe d'accueil EA 1750 regroupe 2 laboratoires :

- *Le laboratoire d'Écophysiologie marine*, qui comprend 1 professeur, 3 chercheurs non titulaires (post-doc et chercheurs associés) et 2 doctorants. Son thème de recherche est la biologie et l'écophysiologie des populations animales et végétales, ainsi que le cycle du carbone et des carbonates.

Malgré sa petite taille, cette équipe est dynamique tant en ce qui concerne la formation (2 thèses soutenues en 1997, 1 en 1999, le travail de thèse ayant été publié avec, en tête des auteurs, le nom du doctorant) que l'activité de publication (de 1996 à 1999 on relève 18 articles originaux ou comptes rendus écrits de symposiums internationaux) ou que l'activité contractuelle (une grande partie du financement du laboratoire provient de contrats privés).

Compte tenu de la taille de l'équipe, un recentrage de l'activité sur un ou deux points bien ciblés permettrait de quitter le descriptif pour passer à l'explicatif ; cependant, les moyens financiers statutaires dont dispose l'équipe rendent l'opération, dans le contexte actuel, assez aléatoire.

- *Le laboratoire de Biologie cellulaire*, composé de 2 maîtres de conférences et de quelques doctorants qui viennent effectuer tout ou partie de leur thèse dans le laboratoire. Les recherches portent sur les infections virales ou bactériennes chez les pénéides responsables de la mortalité des crevettes. Le laboratoire entretient des collaborations nombreuses avec l'IFREMER, l'Institut Pasteur et l'université Bordeaux II.

La production est raisonnable (1 thèse en 1997, 1 thèse en 1998 - sans direction de thèse - et 1 thèse en préparation), 4 publications dans des revues spécialisées et de faible facteur d'impact et 2 soumises, 1 participation par an à un congrès (deux internationaux en 1996 et 1998, et un régional en 1997). Une partie des travaux des doctorants est publié sans les noms des directeurs de thèse.

L'activité scientifique est intéressante malgré la taille de l'équipe car en prise directe avec un secteur économique important et en émergence (aquacellium des crevettes). Nul doute cependant que les remarques faites à propos du laboratoire d'Écologie sont aussi valables pour ce laboratoire : un recentrage des activités en liaison directe entre les 2 laboratoires apporterait efficacité et crédibilité scientifique.

Les programmes pluriformations concernent 2 équipes :

- *L'équipe Chimie des substances naturelles*, composée de 4 maîtres de conférences dont 2 HDR et 2 thésards. Son thème de recherche est l'analyse et la détermination de structures des molécules provenant du milieu naturel dans 4 domaines mais avec une seule stratégie et de nombreuses collaborations :

. plantes à sesquiterpénoïdes ;

. composition chimique en huiles essentielles et arômes de plantes polynésiennes et de régions tropicales ;

. études phytochimiques de plantes à activité biologique (en relation avec l'Institut Malardé) ;

. études de substances naturelles d'origine marine (en relation avec l'Institut Malardé).

L'activité scientifique se concrétise par une bonne production en encadrement doctoral et en publications de niveau scientifique satisfaisant : 1 thèse en 1995, 1 en 1996, 1 en 1997 et 2 en préparation (à noter que tous les docteurs ont trouvé du travail à l'issue de leur thèse) ; entre 1995 et 1998, 13 publications dans de très bonnes revues et 13 communications dans des congrès internationaux.

Les collaborations établies avec des équipes locales ou métropolitaines ont montré toute leur efficacité.

- *L'équipe Géosciences marines et télédétection / Observatoire géodésique de Tahiti*, composée d'un professeur, 1 maître de conférences, 1 ingénieur de recherche, 1 technicien laser et 1 chercheur post-doctoral. Cette équipe a trois grands programmes de recherche :

. l'étude géologique et géophysique de la zone économique exclusive de Polynésie française (programme ZEPOLYF) et, plus fondamentalement, du volcanisme inter-plaque de cette région du Pacifique ;

. la télédétection appliquée à la géomorphologie des atolls ;

. la géodésie autour d'une station de poursuite de satellites par laser.

Cette équipe, reconnue internationalement, a une forte activité scientifique (15 publications, 30 communications dans des congrès entre 1995 et 1998, 2 thèses de doctorat en 1997). Elle reçoit peu d'aide de l'université (25 KF par an) qui, cependant, prend en charge la fourniture de l'énergie électrique. Elle bénéficie du protocole d'accord signé pour 10 ans en 1997 entre la NASA, qui assure la maintenance technique de la station, le CNES, qui participe aux frais de personnel et de fonctionnement, et l'UFP.

Un petit nombre d'enseignants-chercheurs du Centre universitaire de Polynésie française développent des recherches de façon isolée. Il en est ainsi d'un maître de conférences en informatique qui devrait rejoindre prochainement l'équipe géosciences, d'un professeur de biologie animale qui travaille en collaboration avec l'IFREMER, d'un maître de conférences de physique qui travaille sur la décharge électrique dans l'air et sur le recensement de l'activité orageuse au-dessus de l'île de Tahiti et d'un autre maître de conférences de physique, originaire de Grenoble et en délégation à l'UFP, qui s'intéresse à la physique des décharges avec un aspect d'expérimentation sur le terrain (compteurs de foudre) tout en gardant un lien étroit avec son laboratoire d'origine pour des recherches sur la structure électronique des alliages.

III - LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE

Les grands organismes de recherche nationaux (CNRS, INRA, INSERM) n'ayant pratiquement plus d'activités sur le Territoire, ils n'ont que peu ou pas de relations avec l'université française du Pacifique. Par contre, le Centre de coopération international pour la recherche agronomique en développement (CIRAD), l'Institut français de recherches sur la mer (IFREMER), l'Institut de recherche pour le développement (IRD, ex ORSTOM) sont toujours présents, bien qu'en voie de régression sinon de rapatriement, et collaborent plus ou moins sur des sujets de recherche avec des laboratoires universitaires.

La situation d'incertitude sur l'avenir de l'université qui dure depuis plusieurs années a pratiquement stoppé toute velléité de collaboration. Seul l'Institut Malardé, établissement public territorial à caractère administratif, financé à 40% par le Territoire, présente des programmes de recherche en relation étroite avec certaines équipes (chimie des substances naturelles).

On peut d'autant plus regretter ce manque de relations que des potentialités existent :

- avec l'IFREMER, dans le domaine de l'aquaculture tropicale. Cet organisme accueille chaque année de nombreux stagiaires (8 à 10 personnes) qui viennent de métropole étant donné qu'il n'y a plus de DEA en biologie marine à l'UFP. L'IFREMER, dont l'effectif scientifique est pour l'instant stable à hauteur d'une dizaine de chercheurs, pourrait être amené à mieux équilibrer la répartition des chercheurs entre ses centres de Tahiti et de Nouméa en étoffant progressivement la station calédonienne par un dégraissage du centre polynésien ;
- avec le laboratoire de Géophysique du CEA, qui travaille dans le domaine de la sismologie. Créé en 1960 pour surveiller les essais nucléaires anglais et américains, ce laboratoire ne compte plus aujourd'hui que 6 permanents et a une double mission de surveillance (essais nucléaires, risques naturels) et de centralisation de données (échanges de mesures au niveau international). Il n'a pas de relations avec l'université bien qu'il soit ouvert à des collaborations et qu'il propose des thèmes intéressants ;
- avec le Centre polynésien des sciences humaines, établissement public territorial, qui travaille en collaboration avec le CNRS dans le domaine de l'archéologie et qui n'a pratiquement pas de relations avec l'université ;
- avec le Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement de Mooréa, géré par l'École pratique des hautes études, co-associé avec l'URA CNRS 1453 de Perpignan, qui a des relations avec le laboratoire d'Écologie marine de l'université française du Pacifique dans le domaine de la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels en milieu corallien ;
- avec l'IRD, avec lequel la collaboration est faible alors que les programmes halieutiques-lagons pourraient être développés s'il existait un désir réel de coopération. L'IRD, dans le cadre de sa nouvelle politique, a décidé de concentrer ses moyens dans le Pacifique sur Nouméa. En conséquence, ses effectifs en Polynésie ont baissé de façon drastique, se limitant aujourd'hui à 4 chercheurs (dont 2 repartent définitivement en juillet 1999). L'ensemble des programmes en cours se termine cette année. Les perspectives à partir de l'an 2000 sont floues car la procédure de validation des nouvelles unités de recherche et de service ne permettra pas la mise en place d'éventuels nouveaux programmes de recherche avant l'an 2000.

On peut par ailleurs regretter que l'université n'utilise pas plus complètement, sur le plan de la formation, le potentiel que représentent les chercheurs de ces organismes. Ils ont une expérience et une compétence reconnues dans des domaines scientifiques modernes importants (biologie moléculaire, microbiologie, etc.) qui constitueraient pour l'université une valeur ajoutée certaine.

Sous l'impulsion du DRRT de Polynésie française, une réflexion a été menée sur le rôle que la recherche pourrait jouer au service de l'objectif de développement durable. Les conclusions de cette réflexion suggèrent de passer d'une logique d'organisme à une logique de réseau susceptible de valoriser au mieux les potentialités et de mobiliser l'ensemble des compétences disponibles au sein d'unités mixtes de recherche autour de la prochaine université.

Les propositions qui sont faites suggèrent 8 pôles de recherche : bases de données et communication ; tourisme, environnement et culture ; agriculture ; ressources humaines ; perliculture ; risques naturels ; santé publique ; énergies renouvelables. Ces pôles sont susceptibles de rassembler les compétences déjà existantes et de permettre un développement de la recherche à l'université, ce qui n'a pas encore été le cas jusqu'à présent.

IV - LE RÉSEAU INFORMATIQUE

Le Centre universitaire de Polynésie française ne bénéficie pas, à l'heure actuelle, d'un véritable centre de ressources informatique aux statuts clairs. Il existe une vague cellule dite "cellule réseau informatique" qui ne dispose d'aucune ligne de crédits spécifique et dont la responsabilité est assurée par un maître de conférences en informatique.

Le parc informatique a grandi trop vite. D'une trentaine de machines isolées (aucun réseau existant) il y a 3 ans, il compte aujourd'hui plus de 130 machines, toutes connectées au réseau d'établissement. Cette augmentation rapide du potentiel machine, qui a dû être gérée pratiquement sans personnel spécialisé (1 seul maître de conférences qui a dû délaisser sa recherche pour faire de la maintenance !), a empêché de développer une véritable politique informatique. Les besoins sont nombreux : redéfinition de la topologie du réseau d'établissement, nouvelles connexions, mise en place d'un serveur web de l'établissement, mise en place du réseau de CD-roms multimédia de la bibliothèque universitaire, accès à Internet, installations de nouvelles salles machines pour les étudiants (actuellement 1 machine pour 80 étudiants), etc.

Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire que le centre de ressources informatique, dont des statuts clairs sont à définir, dispose de moyens humains et financiers. Pour le personnel, l'apport d'un ingénieur d'études et d'un technicien, placés sous la responsabilité d'un enseignant en informatique, paraît être le minimum. À ce sujet, la décision récente du Conseil d'administration de déclasser les deux postes d'ingénieur d'études actuellement vacants en trois postes de technicien et personnel divers ne paraît pas aller dans le bon sens puisqu'elle limite la possibilité d'embauche à 1 seul poste de technicien informatique. Pour les moyens financiers, il serait souhaitable que le CRI dispose de ressources budgétaires propres et clairement identifiées. Cela lui permettrait de gérer au mieux l'entretien et la réparation des matériels existants (soumis à des conditions climatiques difficiles), ainsi que le renouvellement nécessaire des matériels en fin de vie ou l'achat de nouveaux matériels permettant la montée en puissance du réseau d'établissement.

V - LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Les étudiants ont souhaité se regrouper, dès 1990, en association sportive et ont demandé l'encadrement des activités par un professeur d'éducation physique et sportive ; ce poste a été créé en 1991.

Le SUAPS n'a jamais été officiellement mis en place, et le rôle du professeur consiste à faire vivre et à animer l'ASCUP (Association sportive du Centre universitaire de Polynésie française), déclarée officiellement, et qui fait partie de la Confédération territoriale du sport scolaire et universitaire, dont elle reçoit des subventions par le biais du FNDS et du MEN local.

L'ASCUP regroupe environ 400 étudiants, qui peuvent pratiquer une vingtaine d'activités, choisies pour leur attrait, leur facilité de pratique et leur nouveauté, ainsi que la modicité de leur coût. Des activités plus spécifiquement polynésiennes sont aussi possibles, telles que danses traditionnelles, pirogue polynésienne ou randonnées en montagne.

Comme le centre ne dispose pas encore de site sportif sur le campus, les principales installations sont louées, des conventions existent avec les clubs privés.

Théoriquement, le jeudi après-midi est libéré, mais l'application de cette directive officielle se heurte souvent à la venue de "missionnaires" d'autres universités, à la mise en place d'examens ou au rattrapage de cours en retard. En fait, la pratique sportive a lieu à midi, le soir et pendant la fin de semaine, voire sous forme de stages bloqués. Bref, les étudiants doivent faire un sérieux effort pour choisir une activité sur les lieux de laquelle ils puissent se déplacer aux heures où ils peuvent espérer être libres.

Le SUAPS dispose d'un petit budget qui est mis en commun avec les subventions de l'AS (il y a 4 autres associations en ce moment sur le campus), et beaucoup d'activités sont subventionnées pour les rendre abordables et attractives.

Le professeur a par ailleurs mis en place tout un système de "bonus sport", qui est validé dans toutes les filières selon des modalités précisées dans chaque réglement des examens.

Une association, *Cinévasion*, dont le but est de promouvoir la culture par le cinéma, a été créée il y a 5 ans. Les projections ont lieu dans le grand amphithéâtre depuis que l'association s'est équipée d'un projecteur 16 mm. Ce ciné-club, ouvert à tous, ne rencontre pas une adhésion franche des étudiants malgré la modicité des droits d'entrée, et tourne grâce aux subventions et à la générosité de sponsors : le centre universitaire, le Haut-Commissariat, Tahiti Transit, Air France et récemment le ministère des Affaires culturelles territorial.

Il existe également un club universitaire d'astronomie, fondé en 1997, qui a pour objet l'étude et le développement de l'astronomie au sein de l'université. L'observatoire, situé sur les hauteurs de Pamataï, dispose d'un téléscope doté d'une monture équatoriale avec un abri roulant.

VI - LA VIE DES ÉTUDIANTS

Les étudiants rencontrés se sentent bien dans leur université. Ils sont conscients de bénéficier, dans un cadre des plus agréable, de locaux modernes et fonctionnels et d'un taux d'encadrement dont aucune autre université française ne peut se prévaloir.

Ils estiment insuffisantes les informations données par l'université, aussi bien sur le plan de l'organisation et du fonctionnement que sur celui de la présentation des filières (contenu des enseignements, réglementation des examens). On peut trouver paradoxal que les étudiants soulèvent les problèmes d'information touchant à la vie universitaire et que, dans le même temps, les délégués avouent ne plus participer aux conseils faute de temps... et d'intérêt. Ils jugent en particulier incomplet le livret de l'étudiant qui est disponible à chaque rentrée universitaire. En outre, ils regrettent qu'il n'y ait pas, sur le campus, un service d'orientation, le seul existant étant situé en centre-ville. Un accès plus facile à Internet, réclamé par les étudiants, constituerait une source d'informations intéressante, en particulier sur les possibilités de formation en métropole sur lesquelles les étudiants s'estiment mal informés.

Si les étudiants se disent satisfaits de la restauration universitaire, ils jugent insuffisantes les possibilités de logement près du centre universitaire, qu'ils aimeraient voir développer compte tenu des difficultés de transport entre le campus et le centre- ville. Ils déplorent également l'absence d'équipements sportifs.

La bibliothèque universitaire est appréciée pour la diversité des ouvrages qu'elle propose, mais certains volumes, les plus utilisés, manquent en quantité.

La vie associative est pratiquement inexistante, en dehors des activités sportives, les étudiants prétextant que le temps passé à l'université - 2 ans - est trop court, pour mettre en place une amicale par exemple.

Les bourses d'enseignement supérieur, accordées par le ministère de l'Éducation nationale sur critères sociaux, sont de l'avis des étudiants difficiles à obtenir. Ils aimeraient, par ailleurs, bénéficier de cartes de réduction dans les cinémas ou les transports.

CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

CENTRE UNIVERSITAIRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

I - LES ENSEIGNEMENTS

1 - LE DÉPARTEMENT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DROIT (DEGEP DROIT)

Présentation de la composante. Le département comptait 314 étudiants inscrits en 1998, dont 34 en capacité, 254 en DEUG et 24 en licence. L'ouverture de la première année d'AES en février 1999 a provoqué l'afflux supplémentaire d'une centaine d'inscrits.

Les étudiants sont dans l'ensemble satisfaits de la formation qui leur est offerte, dont ils reconnaissent aisément le bon niveau. S'ils apprécient l'indépendance et la spécificité des locaux qui leur sont affectés, ils émettent pour certains des critiques quant à l'insuffisance des dessertes de Nouville en matière de transport. La petite taille de l'unité autorise des relations suivies avec les enseignants et favorise leur participation dans l'organisation et le fonctionnement des cursus. Les poursuites d'études réussies en métropole (maîtrise, DEA, voire doctorat) témoignent du bien-fondé de leur satisfaction.

Le département se réunit assez régulièrement à l'initiative de son directeur qui est renouvelé dans ses fonctions depuis plusieurs années. Il dispose aujourd'hui de 8 emplois d'enseignant-chercheur, 2 professeurs et 6 maîtres de conférences auxquels il convient d'ajouter 1 PRAG de sciences économiques et 1 assistant de droit privé. L'emploi de professeur de droit privé est vacant et a fait l'objet d'une publication en 1999. Les autres emplois, 3 en droit privé, 3 en droit public dont un professeur, et 1 en sciences économiques sont pourvus.

Ce potentiel, quoique non négligeable si on le rapporte au nombre d'étudiants, n'est pas suffisant pour assurer tous les enseignements induits par les diplômes organisés. L'appel à des missions est donc indispensable. Il est utile pour l'ouverture et la notoriété du département même s'il pose le double problème du coût pour l'institution et du rythme pédagogique pour les étudiants. En l'état, l'organisation des missions est satisfaisante. Le recours à des professionnels vacataires est également nécessaire. Depuis quatre ans, dans un esprit de clarté qui doit être noté et approuvé, une information publique très largement diffusée est organisée sur les besoins de recrutement avant l'examen des candidatures par les instances compétentes.

L'évolution des orientations. Le département a la responsabilité d'organiser le cursus de droit (capacité, DEUG, licence, maîtrise) ainsi que le DEUG AES dont la première année vient d'être ouverte.

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
Capacité 1	44	-	41	-	50	-	38	-	24	-
Capacité 2	6	6	4	3	5	3	14	10	10	9
DEUG										
1ère année	153	-	171	-	188	-	188	-	195	-
2ème année	27	20	44	29	45	26	56	25	59	32
Licence	31	26	16	13	24	21	24	18	26	18
Maîtrise	28	13	21	9	-	-	-	-	-	-

Sa politique a été prioritairement fondée jusque-là sur une exigence forte de qualité nationale des diplômes délivrés. Cette orientation n'a pas empêché - le fait doit être apprécié - d'insérer dans les maquettes, par ailleurs classiques et bien structurées, des enseignements optionnels en DEUG d'Institutions du Territoire et d'organisation sociale en Nouvelle-Calédonie, obligatoires en licence d'Institutions du Pacifique et de Droit comparé du Pacifique.

L'ouverture de l'AES et la réouverture de la maîtrise de Droit à compter de la rentrée de février 1999 suscitent, dans cette perspective, des interrogations.

Demandé par le département en substitution du DEUG d'Économie dont l'habilitation avait été précédemment refusée, le DEUG d'AES, à connotation juridique, a été conçu pour apporter une réponse au taux d'échec à la fin de la première année de droit (près de 80%) et drainer les bacs techniques ou économiques en vue d'une formation courte et professionnalisante, comme en témoigne notamment l'organisation prévue de stages en deuxième année. On peut se demander si la structure d'un DEUST n'aurait pas été plus pertinente à ces fins. L'afflux d'inscriptions, qui ne semble pas s'être produit au détriment du DEUG Droit, lors de l'ouverture de la première année, laisse craindre une répartition aléatoire entre les deux filières et, corrélativement, une demande de création ultérieure d'une licence puis d'une maîtrise AES, ce qui serait en contradiction avec les objectifs cohérents initialement avancés.

Depuis 1995, et faute d'effectifs significatifs, la maîtrise de Droit n'avait plus été ouverte. L'habilitation de la maîtrise de Droit public a été justifiée par une demande de formation continue des fonctionnaires territoriaux et de l'État. L'Institut de formation des personnels administratifs (IFPA), organisme spécifique à la Nouvelle-Calédonie, devrait assurer à la fois le recrutement et le financement d'une centaine d'heures. Pour des raisons dont il ne semble pas que la responsabilité soit imputable exclusivement au centre universitaire, cette double contribution dans le cadre d'une coopération très souhaitable n'a pas eu lieu. La maîtrise a cependant ouvert en février 1999 sans qu'aucun fonctionnaire soit envoyé par l'IFPA. Les inscrits ont été principalement des étudiants licenciés les années précédentes et qui n'avaient pas fait le choix de la mobilité. Là encore, la nouvelle ouverture s'éloigne d'emblée des objectifs initiaux, à savoir la formation continue des fonctionnaires et la préparation aux concours, ce qui devrait remettre en cause le principe du co-financement prévu à l'origine et présente le risque d'un retour à court terme à la situation qui prévalait avant 1995.

En matière de recherche, à l'origine de l'université française du Pacifique, une jeune équipe (JE 272) regroupait les juristes de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie. La volonté commune ainsi affichée n'a jamais abouti et les crédits de l'équipe ont été partagés entre les deux centres universitaires. En Nouvelle-Calédonie, ils ont fourni un appui budgétaire à l'installation par le département d'une salle des moyens, équipée d'ordinateurs et abonnée aux principales banques de données jurisprudentielles. Ils ont également été utilisés pour l'aide à des collaborations individuelles lors de colloques tant en métropole qu'en Polynésie ou sur le Territoire.

En 1998, l'équipe a été associée au projet ADAGE (Aide à la décision en aménagement et gestion de l'environnement - projet EUREKA EU 1299) qui associe en Nouvelle-Calédonie principalement l'Aérospatiale et l'ORSTOM. En 1999, outre la rénovation des moyens informatiques, elle devrait financer la publication des actes de colloque de Nouméa de 1997 *"Éthique et génétique"* et collaborer à l'organisation, dans cette même ville, du colloque de l'Institut du droit de l'outre-mer de Montpellier I sur *"la souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé"* prévu pour novembre 1999.

Conclusion. Tant en matière pédagogique que de recherche, le département Droit, à la faveur de la création de la nouvelle université et du contrat d'établissement, devrait adopter des orientations cohérentes et suivies. Le maintien d'une recherche "généraliste" des juristes et économistes est une première piste ; l'autre consisterait à associer, sur certaines thématiques arrêtées de concert, des juristes et des collègues d'autres disciplines (droit de l'environnement avec les scientifiques, identités culturelles avec les sciences humaines..., par exemple).

De même, la création de nouvelles filières, le bourgeonnement des diplômes, doivent être confrontés avec lucidité aux besoins économiques et sociaux, à l'offre pédagogique déjà existante sur le Territoire, à la collaboration qu'il est possible d'obtenir de la part de partenaires locaux, aux potentialités humaines et financières du département, à une politique alternative de mobilité en métropole pour certains étudiants qui serait délibérément et financièrement supportée par d'autres institutions compétentes.

La qualité nationale de la recherche et de l'enseignement juridico-économique en Nouvelle-Calédonie est une exigence forte et motivante qui implique des choix sincères, cohérents et suivis, à la mesure des forces du département.

2 - LE DÉPARTEMENT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (DEGEP LETTRES)

Présentation du département. Le département de Lettres, Langues et Sciences humaines rassemble 30% des étudiants du centre. Ses effectifs, qui ont augmenté jusqu'en 1997, sont en diminution depuis 2 ans. Ce n'est pas, comme à Tahiti, le département le plus important, celui de Droit, du moins depuis l'ouverture de l'AES en 1998-1999, ayant plus d'étudiants essentiellement en premier cycle. Le deuxième cycle de lettres est celui qui rassemble le plus grand nombre d'étudiants et seules les lettres ont un troisième cycle.

L'encadrement est composé de 3 professeurs (1 en français, 1 en anglais, 1 en ethnologie-anthropologie), 10 maîtres de conférences (1 en français, 1 en littérature comparée, 2 en sciences du langage, 2 en anglais, 2 en histoire, 1 en géographie, 1 en langues et cultures régionales), 4 PRAG (1 en français, 2 en anglais, 1 en géographie) et 1 PRCE en français. C'est nettement moins qu'à Tahiti. Cet encadrement s'avère insuffisant et l'appel à des missionnaires permet d'y pallier.

Comme à Tahiti, une réflexion est à mener pour définir les urgences en matière de création d'emploi.

Le département est très attaché aux diplômes nationaux, et réticent devant les diplômes d'université à la création desquels les autorités territoriales poussent souvent. C'est une garantie de qualité, notamment en vue de la préparation au CAPES.

Les diplômes délivrés

Le département délivre 6 licences : Lettres modernes, Lettres modernes mention FLE, Histoire mention Géographie, Géographie mention Histoire, Anglais, Anglais mention FLE, et les DEUG correspondants plus le DEUG de Langues et Cultures régionales, aucune maîtrise, 2 DEA (Imago mundi, antenne de Tahiti, en voie d'extinction ; Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire). Une licence d'Ethnologie, pour laquelle l'habilitation a été obtenue, n'a pas été ouverte faute de la nomination du maître de conférences nécessaire.

En l'absence de maîtrise sur place, les licenciés vont la préparer en métropole (Paris IV, Montpellier, Toulouse).

Il n'y a pas de suivi du devenir des étudiants.

La filière Lettres modernes. La maquette est respectée, mieux qu'à Tahiti en latin où il y a un véritable enseignement de langue et non pas seulement un enseignement de civilisation romaine.

Comme à Tahiti, un module d'orientation de cinq semaines (différent pour lettres-langues d'une part, histoire-géographie de l'autre) opère un tri sévère. Il sera remplacé par un semestre d'initiation l'an prochain.

Dans les dominantes de langue et littérature françaises, la francophonie a la place souhaitable, les littératures du Pacifique-sud une place raisonnable (35% pour l'ensemble comprenant le mythe de Tahiti en littérature comparée, les littératures d'émergence, la littérature néo-calédonienne).

Parmi les options, on notera celle de langue et civilisation vietnamiennes, nouvelle cette année, et l'échec de la mineure langues et cultures régionales (125 h d'enseignement) ouverte en 1996 et assurée par des vacataires : seuls quatre étudiants mélanésiens s'y sont inscrit, tous redoublants l'année suivante. Elle a dû fermer dès 1997 faute de candidats. Sont-ce de bons auspices pour le DEUG Langues et Cultures régionales mis en place en mars 1999 ?

Le tutorat, prévu seulement pour les étudiants vanuatais qui ont besoin d'un important soutien en français, ne fonctionne pas bien, ce qui s'explique en l'absence de maîtrise de Lettres modernes. Une tentative de soutien, mise en place en 1993-1995 et financée par la mission "400 cadres" créée par les accords de Matignon, est arrêtée faute de crédits.

Les effectifs des étudiants inscrits en DEUG 1ère année, qui avaient baissé fortement entre 1994 et 1998 (- 30%), sont en légère remontée en 1999.

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
DEUG LM										
1ère année	41	-	39		36		36		27	
2ème année	23	16	29	19	23	19	21	15	23	16

La chute des effectifs, préoccupante, s'explique en partie par la défection des enfants de fonctionnaires depuis l'instauration de la limitation des séjours à quatre ans. Elle ne tient nullement à la qualité de l'encadrement, et ne doit pas freiner le renforcement d'une section capitale pour la définition même d'une université française et qui doit être, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de l'enseignement, la "vitrine" de la maison.

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
Licence LM	20	13	22	11	21	16	12	9	15	10
Licence LM mention FLE	-	2	-	-	16	5	23	17	10	2

En revanche les résultats de la licence, stables les trois dernières années sont encourageants, d'autant qu'il faut y ajouter ceux de la licence de Lettres modernes mention FLE.

Les étudiants continuent en maîtrise en métropole avec de bons résultats.

Les étudiants ne quittent pas le Territoire en cours de DEUG (deux départs pour la métropole seulement en trois ans).

On accueille trop peu d'étudiants vanuatais, en raison de leur connaissance insuffisante du français, et d'étudiants australiens ou néo-zélandais, faute d'hébergement universitaire (problème en cours de solution par la construction d'une cité). Une étudiante australienne boursière est présente cette année en DEA, un étudiant de Canberra suit un enseignement à la carte. La semestrialisation permettra une meilleure harmonisation avec les diplômes des universités anglo-saxonnes : le département souhaite que les étudiants de toute filière puissent passer un semestre à l'étranger.

Les échanges d'enseignants sont réguliers (Australie).

Le DEUG de Langues et Cultures régionales. Ouvert à la rentrée 1998 grâce à l'arrivée d'un diplômé de l'INALCO, il concerne, conformément aux voeux du FLNKS et à l'accord de Nouméa du 5 mai 1998, les quatre langues canaques en option au baccalauréat (sur 28 parlées en Nouvelle-Calédonie) : le drehu (15 000 locuteurs,

surtout à Lifou), le nengone (10 000 locuteurs, surtout à Maré, autre île Loyauté) et, à partir de l'an 2000, l'aije et le païci (5 000 locuteurs chacun sur la Grande-Terre). À noter que l'on oublie le wallisien, parlé par plus de locuteurs, même sur la seule Grande-Terre, que les quatre dialectes retenus. En profitant de l'expérience du Centre universitaire de Polynésie française en matière de tahitien, il convient d'organiser cet enseignement sur trois ans avec égalité entre la formation en français et la formation en langue et culture canaques.

La filière d'Anglais. Le DEUG LEA a été le premier noyau de l'enseignement de l'anglais, le DEUG d'Anglais a été créé plus tard. Ce fut d'abord un LEA Anglais-espagnol, formule abandonnée à cause de la concurrence des BTS et de l'école de commerce, au profit d'un LEA Anglais-japonais dont l'ouverture est suspendue à l'arrivée d'un maître de langues japonais : les hispanistes se sont reconvertis en anglicistes. La licence de LEA a été fermée parce qu'elle ne dépassait pas 6 inscrits. Il paraît urgent de rouvrir cette filière qui réussit bien à Tahiti et qui offre des débouchés (compagnies d'aviation, tourisme : sur 100 000 touristes par an, il y a 50 000 Japonais).

Comme à Papeete, la filière d'Anglais est la plus fréquentée des filières littéraires.

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
DEUG LEA										
1ère année	30	-	33	-	25	-	30	-	28	-
2ème année	22	7	17	9	12	4	12	4	12	7
DEUG Anglais										
1ère année	110	-	111	-	92	-	82	-	76	-
2ème année	27	3	37	11	34	22	30	16	30	17
Licence Anglais	32	5	22	4	22	12	29	15	19	13
Licence Anglais mention FLE	-	-	-	-	-	-	-	-	5	1

Les inscrits en licence sont moitié en anglais proprement dit, moitié en mention FLE pour l'enseignement du français dans les pays anglophones du Pacifique.

Un paradoxe, dans cet environnement anglo-saxon, réside dans les obstacles rencontrés par les étudiants anglicistes pour un séjour dans une université anglophone. Aucun poste d'assistant ou de lecteur n'est proposé aux Néo-Calédoniens par les services parisiens, peut-être en raison du décalage des dates de l'année universitaire. Le service des relations internationales de l'université devrait étudier ce problème et le financement des frais de voyage par un système de type ERASMUS adapté au Pacifique.

L'enseignement d'une seconde langue, nécessaire pour la filière d'Anglais et souhaitable pour celle de Lettres modernes, a toujours rencontré de grandes difficultés au CUNC qui a dû abandonner celui de l'allemand. Il ne conserve que celui de l'espagnol pour lequel il dispose d'un maître de conférences (devenu comparatiste), le vietnamien (cf. filière Lettres modernes) et le japonais qui se met en place dans le cadre du LEA.

La filière Histoire-Géographie. Le DEUG d'Histoire-Géographie comporte une première année commune, et se divise en deuxième année en Histoire (mineure géographie) et Géographie (mineure histoire). Les licences Histoire mention géographie et Géographie mention histoire comptent sensiblement le même nombre d'inscrits.

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
DEUG Histoire-géo. 1ère année	54	-	85	-	100	-	114	-	68	-
DEUG Histoire 2ème année	30	26	33	29	54	40	43	31	26	22
DEUG Géographie 2ème année	-	-	-	-	38	29	26	20	14	10
Licence Histoire	18	13	28	15	36	27	45	27	36	24
Licence Géographie	-	-	-	-	-	-	24	17	22	15

La géographie est tentée par un regroupement avec les sciences de la terre. Caractéristique de cette tendance, le projet de mastère de télédétection en collaboration avec les filières de géosciences, d'informatique, de droit et le LATICAL (Laboratoire de traitement d'images) de l'IRD (ex-ORSTOM). Synergie intéressante qui ne doit pas pour autant séparer la géographie de l'histoire, ne serait-ce qu'à cause de leurs intérêts communs (CAPES).

Le département de Lettres, Langues et Sciences humaines, plus petit que celui de Papeete, a probablement une unité - mise à part une tendance centrifuge en géographie - et une vitalité supérieures. Les résultats au CAPES, où la collaboration avec l'IUFM est mieux assurée qu'à Tahiti, le confirment, ainsi qu'une politique plus lucide en matière de francophonie et d'enseignement des classiques français. Il y a des personnalités scientifiquement reconnues. Mais, comme à Papeete, le département souffre de l'absence d'une politique d'établissement.

3 - LE DÉPARTEMENT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL SCIENCES (DEGEP SCIENCES)

Présentation du département. Le département Sciences est le plus petit, en nombre d'étudiants (267 en 1999), des 3 départements d'enseignement. Il regroupe les 29 enseignants-chercheurs et enseignants des disciplines scientifiques. Il a à sa tête un directeur nommé annuellement, après avis du directeur du centre universitaire et du Conseil du département par le président de l'université. Il réunit et anime le Conseil de département composé du directeur, des responsables pédagogiques, de deux représentants étudiants proposés par les associations d'étudiants représentées au Conseil du centre ou les élus étudiants et des personnes invitées sur proposition du directeur.

Un responsable pédagogique est nommé chaque année, après avis du directeur du centre universitaire et du directeur du département, pour chacune des formations de premier ou de second cycle. Il assure le bon fonctionnement de la formation et remet au président de l'université, sous couvert du directeur du centre universitaire, un rapport annuel sur le fonctionnement de la formation.

Le personnel enseignant titulaire est composé de 8 professeurs dont 2 sont détachés (l'un au CNED, l'autre à l'IUFM), 18 maîtres de conférences dont 1 est en disponibilité, 2 ATER, 2 PRAG et 1 PRCE. 23 enseignants, soit la totalité des enseignants en poste, bénéficient d'une prime pédagogique. Pour assurer l'ensemble des enseignements, le département fait appel à des vacataires (26 pour un volume horaire total de 1 170 h équivalent TD en 1999) qui interviennent surtout dans les DEUST.

Le département fonctionne sans secrétariat.

Le contrôle des services et la gestion des emplois du temps incombent aux responsables pédagogiques. Il ne semble pas y avoir de problèmes majeurs pour la répartition des services qui se fait à l'amiable entre les enseignants d'une même discipline.

Chaque responsable bénéficie d'une rémunération en heures complémentaires pour la charge qu'il assume, à hauteur de 25 h équivalent TD pour le directeur du département et de 10 h équivalent TD pour les responsables pédagogiques.

Les formations

Le département Sciences du Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie propose des formations de premier et de second cycles : un DEUG Sciences avec 4 mentions (MIAS, SM, SV, ST) et deux DEUST, (Géosciences appliquées et Agro-alimentaire), pour le premier cycle ; deux licences, celles de Mathématiques et de Biologie, pour le second cycle.

Les licences ont été mises en place avec un objectif de préparation aux CAPES. L'ouverture d'une licence de Sciences physiques est souhaitée par le centre mais le Ministère, à juste titre semble-t-il, considère que l'effectif potentiel est trop faible pour ouvrir cette formation.

Les diplômes adaptés au marché de l'emploi sur le Territoire, en dehors de ceux qui correspondent aux métiers de l'enseignement, sont des diplômes à bac + 2. C'est pourquoi le département envisage de développer des formations de type DEUST. Un DEUST Génie informatique et Électronique des systèmes pour lequel le centre est habilité mais qui n'a pas pu ouvrir jusqu'à présent faute de moyens matériels et humains est envisagé. Deux autres projets concernent un DEUST Métallurgie et un DEUST Hygiène et Santé.

Le DEUG. Le DEUG Sciences comporte des modules capitalisables répartis en deux niveaux. Le premier niveau est structuré en deux périodes. La première est constituée par un module d'orientation de trois semaines, commun à tous les étudiants, au cours duquel l'étudiant reçoit un enseignement de mathématiques, de physique, de chimie, d'informatique, de biologie et de géologie. À l'issue de cette période sanctionnée par un examen durant la quatrième semaine, les étudiants choisissent la mention du DEUG qu'ils désirent.

Chaque mention du DEUG comporte des modules obligatoires et au moins un module optionnel par niveau. Les modules sont capitalisables et compensables.

Les mentions MIAS et SM du DEUG ont en commun 5 des 6 modules obligatoires du niveau 1 (2 de mathématiques, 1 d'informatique, 1 de chimie et 1 de physique-anglais). Le sixième module est d'informatique pour la mention MIAS, de physique pour la mention SM. Le niveau 2 comporte 6 modules obligatoires pour la mention MIAS (2 de mathématiques, 2 d'informatique, 1 de physique et 1 d'anglais) et 7 modules obligatoires pour la mention SM (3 de chimie, 2 de physique, 1 d'informatique et 1 d'anglais). L'absence d'enseignement de mathématiques au cours du niveau 2 du DEUG SM parait surprenante, même si à travers le choix du module optionnel l'étudiant peut, en théorie, compléter sa formation dans cette discipline.

	1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
DEUG MIAS								
1ère année	49		59		55		63	
2ème année	13	9	21	15	36	21	31	17
DEUG SM								
1ère année	19		24		16		16	
2ème année	18	9	13	8	11	8	10	5

Les effectifs sur les quatre dernières années montrent une légère progression pour le DEUG MIAS et une stagnation pour le DEUG SM. Les résultats sont mauvais pour la première année, corrects pour la seconde année. Les raisons invoquées pour expliquer le fort taux d'échec en première année sont multiples. Un certain nombre d'étudiants, inscrits en début d'année universitaire, c'est-à-dire en février, abandonnent pour s'inscrire en métropole à la rentrée universitaire de septembre et ne sont donc pas présents aux examens de fin de première année. Pour

ceux qui suivent l'enseignement toute l'année, les enseignants constatent un fort taux d'absentéisme aux cours et aux travaux dirigés. De plus, ils constatent que de nombreux étudiants ne possèdent pas les bases suffisantes pour suivre normalement un enseignement de DEUG.

Dans le domaine des Sciences de la vie et de la terre, le DEUG comporte 2 mentions, SV et ST, la première étant elle même divisée en 2 filières, Biologie et Chimie. Le premier niveau comporte 4 modules obligatoires dont 3 sont communs aux deux mentions du DEUG. Le quatrième module, qui représente le quart de l'enseignement global, est soit un module de biologie (mention SV biologie), soit un module de chimie et de biologie (mention SV chimie), soit un module de physique, chimie, géologie (mention ST).

Le deuxième niveau contient 5 modules obligatoires. Les 2 filières de la mention SV ne sont différenciées que par un demi-module (chimie pour SV-chimie, sciences de la santé, protection des végétaux pour SV-biologie). La mention ST est fortement orientée vers la géologie, qui représente la moitié du volume horaire total d'enseignement.

On peut, comme à Papeete, regretter la faible part de l'enseignement d'anglais, d'informatique et de biologie moléculaire.

	1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
DEUG SV								
1ère année	54		34		47		56	
2ème année	47	41	27	21	23	17	17	9
DEUG ST								
1ère année	8		5		7		1	
2ème année	6	4	3	2	5	3	5	5

Les effectifs du DEUG SV sont stables. Ceux du DEUG ST sont très faibles. En 1999, il y a 1 étudiant inscrit en 1ère année, 1 étudiant inscrit en 2ème année. Faut-il maintenir cette mention du DEUG pour un effectif aussi faible ?

Les raisons du fort taux d'échec constaté à la fin de la première année du DEUG SV sont les mêmes que celles données pour les DEUG MIAS et SM : évaporation des étudiants, absentéisme aux cours et travaux dirigés, bases insuffisantes.

Les DEUST. Les DEUST constituent des formations qui semblent bien adaptées au besoins du Territoire. Ils fonctionnent avec un effectif étudiant faible et avec des moyens pédagogiques satisfaisants, ce qui permet d'avoir un encadrement de qualité.

	1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
DEUST Mines								
1ère année	18		20		16		17	
2ème année	4	4	9		11	10	11	10
DEUST Agro-alimentaire								
1ère année					15		-	
2ème année							14	13

Le DEUST Géosciences appliquées, Mines, Eau et Environnement est aujourd'hui reconnu par tous les employeurs du secteur minier et les bureaux d'études qui travaillent dans le secteur des géosciences au sens large. Consciente que, dans le milieu professionnel, le diplôme ne sera reconnu que par la qualité des étudiants diplômés, l'équipe pédagogique se montre exigeante aussi bien à l'entrée (sélection sur dossier, 30 candidats en 1997, 16 retenus) qu'à la fin de la première année (taux de réussite : 50%). C'est une bonne formation qui dispose d'une équipe pédagogique motivée, compétente et ouverte sur l'extérieur, de moyens modernes et adaptés, et dont les diplômes correspondent à un niveau économique identifié sur le Territoire. D'ailleurs, les perspectives de débouchés pour les étudiants diplômés sont, pour l'instant, excellentes.

Le DEUST Sciences agro-alimentaires, de création récente, est une formation professionnalisante visant à préparer en deux années un diplôme de technicien supérieur. La première promotion a été diplômée en mars 1999 après le stage de fin d'études (2 mois minimum) qui s'est déroulé entre novembre 1998 et février 1999. Les résultats sont excellents puisque sur 14 inscrits à la formation, les 13 qui se sont présentés aux examens ont été reçus (2 avec mention B, 9 avec mention AB). Il convient de mentionner le soutien remarquable des professionnels à cette formation. Près de 40% des entreprises agro-alimentaires du Territoire ont soit participé directement à l'enseignement ou à sa préparation, soit accueilli des stagiaires. La formation bénéficie également d'un soutien affirmé des responsables régionaux, d'un esprit "promotion" qui s'est instauré dans le groupe et d'une équipe pédagogique fortement motivée, compétente et organisée qui a su aller chercher à l'extérieur de l'université les soutiens pédagogiques et relationnels nécessaires pour optimiser la formation.

Astucieusement, pour ne pas saturer trop rapidement le marché de l'emploi, les responsables du DEUST ont choisi de n'ouvrir la formation pour une seconde promotion qu'en 1999 (10 inscrits en 1ère année).

La présentation de la formation, l'organisation des études et le bilan pédagogique de la première promotion méritent une mention particulière. C'est un travail de professionnel qui fait honneur à l'université.

Les licences. L'enseignement de la *licence de Mathématiques*, mise en place en 1992, est dispensé sous la forme de 5 modules obligatoires dont 1 module d'informatique. Elle fonctionne avec un effectif d'étudiants réduit qui est cependant en légère augmentation. Le taux de réussite est faible (moins de 30% en 1998).

	1994		**1995**		**1996**		**1997**		**1998**	
	Inscrits adm.	**Reçus**	**Inscrits adm.**	**Reçus**	**Inscrits adm.**	**Reçus**	**Inscrits adm.**	**Reçus**	**Inscrits adm.**	**Reçus**
Licence de Mathématiques	8	5	15	10	9	3	18	7	17	5

La revendication des enseignants de mathématiques d'avancer les dates de sessions d'examen afin de laisser aux étudiants la possibilité de s'inscrire en maîtrise dans une faculté métropolitaine ne paraît pas justifiée. Cela comprimerait encore plus la durée d'un enseignement qui ne paraît pas assimilé par la majorité des étudiants. Peut-être conviendrait-il, au contraire, de retarder les dates de sessions d'examen pour permettre une meilleure préparation des étudiants.

La licence de Biologie, mention Biologie générale et Sciences de la terre, comporte 8 modules obligatoires : biologie moléculaire et biochimie, biologie cellulaire, génétique, physiologie animale, physiologie végétale, biologie des populations et des écosystèmes, géodynamique externe, géodynamique interne. Les effectifs étudiants sont fluctuants d'une année sur l'autre (34 inscrits en 1996, mais seulement 12 en 1999). Les résultats sont corrects. C'est une formation qui est orientée principalement vers les métiers de l'enseignement.

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus	Inscrits adm.	Reçus
Licence de Biologie	11	10	17	13	34	28	26	18	17	13

II - LA RECHERCHE

L'activité de recherche du Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie est pilotée par une Direction de la recherche et des études doctorales qui regroupe 5 équipes reconnues (1 en droit - JE 272 -, 1 en lettres - PPF -, 1 en sciences de la société - JE 271 -, 1 en chimie - PPF -, 1 en biologie animale - EA 174 -) et 6 équipes hors contrat, certaines bien structurées et productives mais "victimes" de la non-reconnaissance de l'université depuis 1992.

La plupart des équipes reconnues étaient communes aux deux sites universitaires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie. Les difficultés matérielles liées à l'éloignement géographique, aux différences de calendrier universitaire et aux particularismes de chaque territoire ont conduit, de fait, chaque centre à travailler séparément.

La seule équipe qui a réussi à maintenir des liens fonctionnels entre la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie est celle d'anthropologie (JE 271). Pour sa composante calédonienne, cette équipe comprend 1 professeur, 2 maîtres de conférences et 1 ATER. Elle bénéficie du DEA Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire : dynamisme et mutations, qui accueille un public étudiant de plus en plus nombreux (22 inscrits en 1998) dont certains étrangers (japonais, australiens, etc.). Sur les 5 dernières années, 2 thèses et 52 mémoires de DEA ont été soutenus, 40 articles et 6 ouvrages publiés. Il y a 9 thèses en cours.

L'équipe de recherche en lettres, transcultures, est intégrée dans un programme pluriformation. Elle est composée d'un professeur et de 7 maîtres de conférences. Son activité, qui porte essentiellement sur la littérature du Pacifique et la littérature de la Nouvelle-Calédonie, est minimum (1 thèse de 3ème cycle, 6 mémoires de DEA, 20 articles et 8 ouvrages entre 1993 et 1998).

La jeune équipe 272 est une équipe de recherche juridique qui s'intéresse à l'évolution des institutions locales, au droit comparé de la zone Pacifique, au droit minier et droit de l'environnement, à la mise à jour de banques de données locales et jurisprudence, à l'économie locale. Elle est composée d'1 professeur, de 4 maîtres de conférences et d'1 ATER. Il faut noter que dans les disciplines juridiques, un certain nombre d'étudiants effectuent leur travail de thèse au CUNC, sous la responsabilité effective d'enseignants du centre, mais sont inscrits dans des universités métropolitaines sans qu'aucune convention ne lie les deux partenaires.

Le laboratoire d'Études des ressources vivantes et de l'environnement marin bénéficie du statut d'équipe d'accueil de la formation doctorale Paris VI. Elle comporte 1 professeur, 2 maîtres de conférences, 1 PRAG docteur, 1 ATER, 1 technicienne (tous les deux inscrits en thèse), et 1 doctorant. Les thèmes de recherche actuels ont trait aux modalités du recrutement en juvéniles chez les espèces marines à forte fécondité, à la biologie des populations exploitées (poissons, crustacés, décapodes, mollusques) et la stabilité des écosystèmes coralliens, à la recherche d'indices biotiques. Le laboratoire pilote un projet de recherche ambitieux (programme AQUATOLL), en collaboration avec des équipes compétentes (Îles Fidji, Vanuatu, mais aussi l'IMBC en Crète, l'EPHE de Perpignan, La Martinique, La Réunion, l'université d'Hawaï et des équipes australiennes), qui concerne l'adaptation des nouvelles techniques aquacoles, mises au point par l'IFREMER, aux espaces et aux espèces lagonaires (technologie de captage et de grossissement de juvéniles en milieu naturel contrôlé). Le recentrage des activités de ce laboratoire sur une seule thématique devrait accroître encore d'avantage le rendement et l'efficacité.

L'équipe Chimie des substances naturelles, intégrée à un programme pluriformation, compte, pour sa composante de Nouvelle-Calédonie, 3 maîtres de conférences et travaille sur les substances naturelles d'origine marine à activité biologique. Sa production scientifique est modeste : 3 publications en 5 ans.

Les équipes hors contrat sont toutes des équipes scientifiques : mathématiques, informatique, physique de la matière condensée, géologie, physique appliquée et biologie végétale. Elles n'ont aucune relation avec le Centre universitaire de Polynésie française. Elles travaillent dans des conditions difficiles car, peu soutenues par l'université, elles sont contraintes de trouver des financements hors université. Aussi bien sur le plan de la production scientifique que sur celui des contrats passés avec des organismes extérieurs, deux laboratoires obtiennent des résultats notables. Celui de biologie végétale (2 professeurs, 3 maîtres de conférences, 1 doctorant) travaille sur la connaissance et la valorisation des végétaux terrestres natifs de Nouvelle-Calédonie. Les responsables ont su pallier leur absence de "reconnaissance" par des relations privées avec l'INP de Toulouse (le laboratoire est laboratoire d'accueil du DEA Agro-ressources) et avec l'université de Newcastle, ce qui leur permet d'accueillir des élèves en DEA et thèse dans de bonnes conditions. Ils ont en outre passé des accords-cadres et des conventions de collaboration avec des centres de recherche qui ont des antennes décentralisées. Celui de géologie, géosciences fondamentales et appliquées (1 professeur, 1 maître de conférences, 2 ATER) travaille sur la géodynamique interne de la marge Pacifique - sud-ouest et la géologie du génie civil côtier et de l'aménagement littoral. En outre, ces deux laboratoires effectuent des prestations de service dans leurs domaines d'excellence (expertises en matière d'aménagement pour géosciences, diagnostic phytopathologique pour le laboratoire de Biologie et physiologie végétales appliquées) au bénéfice des collectivités locales ou d'établissements publics (CIRAD).

Un paradoxe de la recherche en sciences dites "dures" au Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie, comme en Polynésie française d'ailleurs, est qu'elle ne dispose d'aucun DEA, ni à plus forte raison d'aucune école doctorale, dans des disciplines où des équipes sont reconnues de très bon niveau (biologie animale, biologie végétale, géosciences) alors qu'elle possède deux DEA de sciences humaines, à cheval sur les deux sites. C'est sans doute pour cette raison que l'encadrement doctoral est faible dans les secteurs où les équipes sont peu ou mal reliées à des formations doctorales métropolitaines, bien que le nombre de thèses en cours tende à prouver que la tendance s'inverse. Par contre, en sciences de la société, le nombre de thèses en cours, compte tenu des HDR de l'équipe, semble extravagant et on est en droit de se poser quelques questions sur le niveau de l'encadrement ! Les responsables devront très rapidement en tirer les conséquences et prendre des dispositions pour améliorer cette situation.

Les équipes scientifiques identifiées sont, pour la plupart, laboratoires d'accueil de DEA extérieurs au Territoire. Elles reçoivent à ce titre des étudiants, calédoniens ou métropolitains, diplômés en métropole ou à l'étranger (10 mémoires de DEA depuis 1994). Les doctorants bénéficient, pour certains, d'allocations de recherche du MENRT ou de bourses CIFRE.

L'ensemble des équipes, reconnues ou non par le Ministère, démontre une activité scientifique raisonnable. Pour les équipes bénéficiant d'une reconnaissance, le ratio nombre de publications/chercheurs/an est voisin de 1,3. Il est de 0,8 pour les équipes non reconnues dont il convient de remarquer que, pour deux d'entre elles au moins, il y a une forte production de rapports de contrats liées à la nécessité de trouver des financements extérieurs à l'université.

L'activité contractuelle des laboratoires de recherche a été très importante dans la période 1993-1997 : 6 laboratoires ont honoré des conventions qui ont rapporté 7 MF, soit 2,5 fois la dotation en crédits. Le laboratoire de Biologie marine (52,8% du total des fonds récoltés) et ceux de Biologie végétale (24,5%) et de Géosiences (14,4%) sont les plus actifs. Les trois quarts des contrats sont passés avec les collectivités locales (provinces, municipalités).

On peut regretter la diminution de la crédibilité scientifique de certaines équipes dont l'activité est sous-critique.

III - LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs grands établissements de recherche sont implantés ou possèdent des antennes en Nouvelle-Calédonie. Ce sont l'IRD (ex ORSTOM), le CIRAD, l'Institut Pasteur, le CNRS et l'IFREMER. Le centre universitaire de Nouvelle-Calédonie développe des actions de recherche communes avec ces établissements ainsi que des actions de formation, essentiellement pour les trois premiers, sous la forme de participation de chercheurs à l'enseignement et d'accueil d'étudiants en stage pendant leur cursus.

C'est avec l'IRD qu'elles sont les plus nombreuses : douze programmes de recherche identifiés. La plupart du temps, les relations sont informelles (seules deux conventions spécifiques ont, à ce jour, été signées) et procèdent des termes d'un accord-cadre général signé en décembre 1993. Dans deux cas précis (laboratoire LATICAL de l'IRD-équipe TIARE du CUNC, laboratoire Pharmacochimie de l'IRD-équipe de Chimie du CUNC) les chercheurs du centre universitaire sont hébergés dans les locaux de l'IRD. Dans tous les autres cas, le travail de chaque partie s'effectue dans des lieux géographiquement séparés.

Les relations avec le CIRAD ont fait l'objet d'un accord-cadre signé en octobre 1993 pour 3 ans mais qui n'a pas été renouvelé à ce jour. Les actions communes réalisées concernent principalement le laboratoire de Biologie et physiologie végétales appliquées du CUNC. Elles pourraient être développées dans la mesure où le CIRAD dispose d'un centre d'appui à l'agriculture tropicale efficace, bien implanté et bien en phase avec les besoins locaux. Son activité de recherche appliquée est, dans certains secteurs, remarquable.

Un accord-cadre avec l'Institut Pasteur a également été signé en juillet 1994, renouvelé pour 1 an en juillet 1997. Une convention particulière entre l'Institut Pasteur et le laboratoire Études des ressources vivantes et de l'Environnement marin a été signée en 1997 pour une action de recherche commune sur la contribution à l'étude de la polyploïdie chez les crevettes pénéïdes. L'Institut Pasteur dispose d'un laboratoire avec des chercheurs et un plateau technique de tout premier plan. Leur intervention tant dans les enseignements que dans les programmes de recherche est à encourager.

Des activités de recherche communes avec le laboratoire de Biologie et physiologie végétales appliquées et le laboratoire des Plantes médicales de Nouméa-Montravel du CNRS ont été initiées sur proposition de ce dernier. Elles portent sur les activités antibiotiques d'extraits de plantes endémiques.

Les relations avec l'IFREMER sont, à l'heure actuelle, quasiment inexistantes. L'IFREMER cherche sa voie après avoir réussi sa mission d'implantation d'une activité aquacole (aquaculture des crevettes) sur l'île.

Des essais de rapprochement, en vue d'optimiser des complémentarités thématiques ou méthodologiques, tendent à se mettre en place actuellement. Les relations structurelles devraient être assez faciles à établir puisqu'elles existent déjà sur le plan scientifique pour plusieurs équipes.

L'IRD est bien implanté à Nouméa. Les efforts de restructuration en unités de recherche et en unités de service, et le recentrage scientifique entrepris récemment devraient porter leurs fruits. Une UMR impliquant quelques équipes de l'IRD, et peut-être de certains autres organismes, et quelques équipes de l'université autour d'une thématique sur l'environnement naturel et les ressources locales (il faudrait trouver un titre mieux adapté) est parfaitement envisageable. Cette thématique, vaste et multidisciplinaire, paraît bien convenir aux données locales car elle permettrait aux enseignants-chercheurs des autres secteurs qui ne peuvent pas se structurer en unités mixtes de se joindre au groupe.

IV - LE RÉSEAU INFORMATIQUE

L'isolement insulaire, la distance entre Nouméa et Papeete - lieu de la présidence - ou Paris - ministère de tutelle -, l'existence de deux sites distants de 15 km (Nouville et Magenta) au sein du même centre universitaire constituent des handicaps majeurs qui obligent à une politique hardie en matière de systèmes de communication.

Pour l'instant, le parc informatique est insuffisant, avec du matériel pour une part obsolète, que ce soit au niveau du centre de ressources informatique, de l'administration, des enseignants-chercheurs ou pour les besoins de l'enseignement. A cette carence de moyens matériels s'ajoute celle des moyens humains puisque toute l'organisation, l'installation et la maintenance de l'informatique du centre reposent sur 2 personnes (1 maître de conférences et 1 ingénieur).

Au niveau du réseau, le câblage entre bâtiments, réalisé grâce à des crédits du Ministère, est correct, et il suffit de prévoir le câblage des nouvelles constructions. La liaison Nouville-Magenta serait sans doute à améliorer si la partition sur deux sites perdurait. La liaison vers l'extérieur (accès Internet), actuellement réalisée par une ligne spécialisée OFFRATEL à 28,8 kbits est très insuffisante. Un projet RECRE (Réseau calédonien pour la recherche et l'enseignement) pour une ligne spécialisée vers RENATER gérée en commun UFP/vice-rectorat/CNED/organismes de recherche à 128 kbits dans un premier temps (512 kbits ultérieurement) existe. Sa concrétisation, qui améliorerait considérablement les liaisons Internet, suppose un accord entre les différents partenaires. Il semble bien qu'aujourd'hui cet accord soit réalisé et que la connexion par un ligne à 64 kbits à RECRE soit imminente.

Pour que l'établissement puisse développer une politique informatique, il est indispensable qu'il augmente son potentiel humain. Le centre de ressources informatique devrait s'étoffer, au minimum, d'un ingénieur de recherche responsable de la coordination et de l'organisation des différentes composantes, et d'un technicien chargé de l'installation et de la maintenance du matériel. Il serait également souhaitable qu'un ingénieur d'études soit recruté pour la mise en place et la maintenance des logiciels de gestion des personnels enseignants et des étudiants.

V - LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Le Service universitaire des activités physiques et sportives propose à tous les étudiants, quel que soit leur niveau sportif, de choisir parmi les activités suivantes : football, badminton, volley-ball, gymnastique d'entretien/musculation, basket-ball. Ce choix relativement restreint s'explique en partie par l'absence d'installation et le manque d'encadrement (1 seul enseignant titulaire, quelques vacations).

Pour pallier l'absence d'installations sportives à l'université, le SUAPS loue des installations municipales, à un prix convenable, mais sans avoir aucun choix sur les créneaux, les scolaires et les clubs étant prioritaires. Cela conduit à des horaires de pratique peu commodes, surtout si l'on considère l'éloignement du site de Nouville par rapport aux installations proches de Magenta, la majorité des créneaux disponibles se situant entre 11 h 30 et 13 h 30. La création d'un plateau sportif sur le site de Nouville est envisagée dans le projet d'extension.

170 étudiants pratiquent régulièrement une activité sportive : 90, soit 7% de l'effectif total du centre, le font dans le cadre d'une pratique intégrée dans un cursus sous la forme d'un module de 50 h donnant lieu à notation ; 80, soit 6%, sous la forme d'une pratique physique non notée une fois par semaine. Il convient d'ajouter à cela la pratique occasionnelle, sous la forme de tournois de football et de volley-ball, qui concerne une cinquantaine d'étudiants. L'organisation de compétitions inter-universitaires est rendue difficile par les effectifs réduits du centre universitaire.

Comme dans beaucoup d'universités, les activités physiques et sportives ne sont pas reconnues. Il n'y a pas de décision du Conseil de centre incitant les départements à harmoniser les emplois du temps et à libérer des horaires pour favoriser la pratique sportive. Tous les départements ne jouent pas la transparence sur l'existence d'un module sport intégré au cursus, certains annonçant même aux étudiants en début d'année que ce module n'existe pas dans leur filière !

VI - LA VIE DES ÉTUDIANTS

Comme en Polynésie française, les étudiants sont, dans l'ensemble, heureux dans leur université. Ils regrettent néanmoins la séparation en deux sites qui engendre des difficultés, en particulier au moment des inscriptions administratives qui doivent se faire sur le site de Magenta.

La qualité des locaux de Nouville est appréciée. Les locaux de Magenta sont décrits comme désuets et mal commodes.

Les possibilités de logement en résidence universitaire (40 chambres à Nouville, 17 dont 5 doubles à Magenta) sont jugées trop faibles et l'absence totale de restaurant universitaire est d'autant plus mal vécue que les sites universitaires sont éloignés de tout commerce. Une demande pressante des étudiants existe pour que le problème de la restauration trouve une solution rapidement.

Les étudiants du site de Nouville se plaignent de l'absence d'un service d'information et d'orientation sur place, service qui existe sur le site de Magenta. Un accès facilité à Internet, souhaité par les étudiants, serait une source d'informations complémentaire, en particulier pour les possibilités de poursuite d'études en métropole.

On peut également regretter l'absence d'un service médical sur le site de Nouville.

L'aide sociale en faveur des étudiants est jugée insuffisante. En 1997, seulement 17% des étudiants du CUNC étaient boursiers de l'État et du Territoire. De plus, l'affiliation obligatoire à la sécurité sociale étudiante, souhaitée par les étudiants et imposée en 1997, constitue une charge supplémentaire, et donc un handicap à la poursuite d'études universitaires.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La création de l'université française du Pacifique, seul établissement d'enseignement supérieur francophone au milieu des pays du Pacifique-sud essentiellement anglophones, répondait à un double objectif : assurer un service public d'enseignement supérieur et diffuser la langue, la science et la culture française dans cette vaste zone de l'hémisphère sud.

Après douze ans d'existence, on peut dire que l'université française du Pacifique n'a qu'insuffisamment rempli plusieurs de ses missions. L'établissement s'est rapidement trouvé confronté à des difficultés d'ordres divers :

- structurel, avec une université composée de deux centres séparés par 4 500 km et une présidence proche de l'un des deux centres. D'un simple point de vue pratique, la faible fréquence des liaisons aériennes entre les deux Territoires, le passage entre les deux de la ligne de changement de date, le décalage horaire (3 heures) sont autant d'éléments qui limitent les échanges d'information entre centres à trois jours par semaine (le lundi calédonien correspond au dimanche polynésien et le vendredi polynésien au samedi calédonien) ;
- financier, avec un coût des déplacements très important, des liaisons téléphoniques et postales onéreuses, des rémunérations élevées versées sur chacun des deux Territoires ;
- juridique, qui place encore aujourd'hui l'établissement dans une situation d'instabilité et d'incertitude peu propice à une consolidation des structures ;
- gestionnaire, avec deux centres qui ne connaissent pas le même calendrier universitaire (et scolaire) : la Polynésie française calque son calendrier sur celui de la métropole alors que la Nouvelle-Calédonie pratique le calendrier austral, c'est-à-dire que l'année universitaire s'étend de mars à décembre.

L'ensemble de ces difficultés a fortement perturbé le développement de l'université qui, contrairement à ses homologues métropolitaines, n'a pas pu concrétiser jusqu'à ce jour un contrat d'établissement avec le ministère de tutelle.

L'université française du Pacifique a mis en place des formations de premier et second cycles en lettres, langues et sciences humaines et sociales, droit et sciences économiques et de gestion, et sciences, ainsi que des troisièmes cycles de lettres et sciences humaines et sociales.

Les formations de premier cycle montrent, à l'évidence, un taux d'échec élevé, notamment au cours de la première année. Il convient, en premier lieu, d'améliorer le dispositif d'accueil, d'encadrement et de tutorat afin de procéder à des mises à niveau et aider les jeunes bacheliers à s'adapter à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, la définition des disciplines ouvertes ne peut se faire sans tenir compte des spécificités locales, ne serait-ce que parce que la logique géographique veut que ces formations s'adressent à des étudiants qui se trouvent déjà en Polynésie ou en Nouvelle-Calédonie et qui, le plus souvent, désirent y trouver un emploi. Dans cet ordre d'idée, les diplômes de type DEUST existant à Nouméa semblent bien adaptés à la demande.

Les formations de second cycle proposées à l'UFP sont essentiellement des licences qui permettent aux lauréats de s'orienter vers l'IUFM et le CAPES. L'objectif est de former des professeurs certifiés pour les lycées des deux Territoires. Ce sont, en vérité, les seules formations en matière de second cycle dont les Territoires ont véritablement besoin car les carrières de l'enseignement sont pratiquement les seuls débouchés qui existent. Dans ce domaine, on peut s'interroger sur les liens actuels entre l'université et l'IUFM, et sur le maintien d'un institut universitaire de formation des maîtres à part entière sur le Territoire.

Les deux DEA de sciences humaines contribuent au rayonnement de la civilisation et de la recherche françaises. Des spécialistes du Pacifique, d'Hawaï notamment, sont attirés par les travaux de l'UFP sur les îles françaises, qui ne sont pas étudiées ailleurs, et les anthropologues anglophones travaillant dans la zone aspirent à être publiés dans les revues françaises grâce aux DEA de l'UFP.

La question des maîtrises vaut effectivement d'être rappelée, à condition toutefois de bien préciser qu'elles ne sont pas souhaitables dans un dispositif où il manque l'essentiel des instruments de travail documentaires et où les effets de taille invitent à recommander aux étudiants d'effectuer des maîtrises en métropole ou dans des universités

étrangères. De ce point de vue, il n'est pas choquant de limiter l'offre de formation des futures universités du Pacifique à bac + 2 ou à bac + 3 et de présenter par ailleurs quelques DEA très pointus, très attractifs, de caractère international, appuyés sur des équipes de recherche de grand niveau et axés sur des thématiques très spécifiques à la région, mais de grand intérêt pour la recherche. Il ne paraît donc pas étonnant qu'il n'y ait pas de premier ou de second cycle de sociologie ou de philosophie pour appuyer, en amont, un DEA d'Anthropologie. Le seul critère justifiant l'implantation d'un DEA dans le Pacifique paraît être, non pas l'existence d'une filière complète, mais l'intérêt qu'une communauté scientifique internationale peut avoir à se retrouver sur un champ ou un terrain de recherche local.

L'université française du Pacifique n'a pas fait, jusqu'à l'heure actuelle, une priorité de la formation continue. Celle-ci n'est guère présente que dans les centres associés du CNAM de Papeete et de Nouméa qui regroupent plusieurs centaines d'auditeurs. La collaboration entre l'université française du Pacifique et les centres associés du CNAM est très limitée, sans pour autant que les relations entre eux soient mauvaises. Il s'agit en réalité de deux mondes à part. On pourrait souhaiter que les relations se renforcent, et ce d'autant plus que les compétences en la matière ne sont pas nombreuses sur ces territoires de faible dimension que sont la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. L'université aurait tout à gagner, notamment une insertion dans les réseaux d'entreprises, en agissant en concertation avec les centres associés du CNAM.

L'activité de recherche est limitée à certains secteurs. Toutefois, malgré la taille des équipes et le handicap (par rapport aux équipes métropolitaines) que constitue leur localisation géographique, la production est plutôt bonne. Et il existe, dans les deux centres, des chercheurs isolés (en physique, informatique mathématique...) dont les compétences pourraient constituer un appui sérieux pour certaines équipes engagées dans des programmes où la pluridisciplinarité devient une nécessité.

De lourds handicaps subsistent et méritent d'être identifiés et analysés pour qu'il soit tenté d'y apporter une solution :

- la taille réduite des équipes et surtout la faible présence de personnel permanent ;
- la faiblesse des liens structurels, quand ils ne sont pas inexistants, avec l'organisation nationale de la recherche (peu d'équipes sont labélisées par le MENRT et 90% d'entre-elles n'ont aucun lien structurel avec les grands organismes de recherche CNRS, ORSTOM, IFREMER, CIRAD, etc. bien implantés sur les Territoires) ;
- la difficulté d'intégrer une formation doctorale, et donc d'avoir accès au vivier des jeunes diplômés ;
- la concurrence (chasse aux contrats - quand il ne s'agit pas de travaux à façon -) aux retombées forcément pénalisantes, à laquelle se livrent parfois des équipes de l'université en compétition avec d'autres EPST ou EPIC. Le résultat, aux yeux des donneurs d'ordre publics ou privés, est forcément déplorable pour les services de l'État.

Une réflexion approfondie a cependant été conduite par la communauté scientifique dans son ensemble dans le cadre du *Schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Polynésie française* puis, plus récemment, dans le cadre de la restructuration de l'UPF.

Les principaux acteurs et responsables ont conscience de leurs forces et de leurs faiblesses ; ils sont, pour la plupart, prêts à faire les efforts nécessaires de regroupement, de collaboration, de changement de thématique pour certains, de façon à donner à l'ensemble une cohérence scientifique et opérationnelle, passage obligé pour l'efficacité et le développement de la recherche sur les 2 sites universitaires.

Sur le plan méthodologique, la solution passe nécessairement par :

- la définition de thématiques d'intérêt à la fois scientifique et économique pour la région (certaines sont déjà identifiées et délimitées) ; cette définition n'appartient pas aux seuls universitaires mais doit associer tous les chercheurs de la zone géographique, les responsables politiques et économiques, et les représentants de l'État de façon à ce que tous les aspects de la recherche, de la production de connaissances jusqu'au stade final de la valorisation, soient pris en compte ;

- le regroupement, en fonction des thématiques, des compétences nécessaires (sans se soucier de leur appartenance à tel ou tel organisme) et la mise en place de structures de fonctionnement fiables et efficaces en termes de finalité (UMR ou autre si le statut d'UMR ne semble pas le mieux adapté) ; l'association devra prévoir impérativement un contrat d'objectif et un engagement sur les moyens ;
- la prise en compte du fait que la pluridisciplinarité doit être vécue, par chaque équipe, comme un facteur de synergie (c'est particulièrement le cas pour les minorités).

Le décret constitutif de l'université française du Pacifique précisait son rôle tout particulier pour la diffusion de la langue, de la culture et de la science françaises dans le Pacifique-sud. Pour assurer à la fois le rayonnement de la culture, de la pensée et de la science françaises dans le Pacifique, pour répondre en même temps aux attentes du Vanuatu, des Samoa ou de Tonga, il est de la mission d'universités françaises en Océanie de se montrer comme la vitrine des réalisations françaises et de diffuser la connaissance de la langue et de la civilisation françaises en renforçant leurs enseignements de langue, littérature, histoire et géographie de la France, non dans un esprit de francophonie fermée, mais en développant le bilinguisme et l'enseignement du français langue non maternelle, ce qui est la fonction d'un département de FLE étoffé. Ce bilinguisme s'entend de deux manières : un bilinguisme français-langues régionales et un bilinguisme français-anglais. Il ne concerne pas les enseignements, qui doivent toujours être dispensés en français, mais les publications scientifiques où les versions française et anglaise peuvent utilement voisiner.

C'est à ce compte que les universités de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, situées au centre du triangle polynésien Hawaï - Île de Pâques - Nouvelle-Zélande, pourraient jouer dans le Pacifique le même rôle de pôle scientifique francophone que l'université de La Réunion dans l'Océan indien.

Une chance supplémentaire à saisir réside actuellement dans la période difficile que traversent les universités du Pacifique atteintes par la crise du Sud-est asiatique et qui augmente le pouvoir d'attraction des universités françaises protégées par les zones franc et euro.

Au moment où l'université française du Pacifique disparaît pour laisser la place à deux universités au statut d'EPCSCP, l'une en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie française (décret du 31 mai 1999), il convient d'éviter de reproduire les mêmes erreurs. Il appartient aux acteurs des futurs établissements, qui présentent les mêmes particularités que l'UFP, d'élaborer un projet d'établissement ambitieux et cohérent qui permette à ces nouvelles universités de répondre à l'attente de ses usagers et d'avoir un rayonnement significatif dans les pays du Pacifique-sud, et plus généralement dans le concert des universités métropolitaines et internationales.

QUEL AVENIR POUR LES UNIVERSITÉS DE POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE NOUVELLE-CALÉDONIE ?

Les textes instaurant les deux universités indépendantes étant publiés, le problème qui se pose à chacune d'elles est la rédaction d'un projet d'établissement et de statuts leur permettant d'assurer leur mission dans le cadre général de la loi de 1984 et dans le contexte d'un microcosme très spécifique et chargé de pesanteurs historiques.

Les observations et les recommandations du CNE s'établissent sur la base d'expertises de tous les domaines d'activité de l'ancienne université française du Pacifique et de ses deux centres.

Elles sont fondées sur un constat dont les éléments sont internes, mais aussi externes, à l'université. Elles ne peuvent ignorer les problèmes de personnes dès lors qu'il ne paraît pas possible de faire table rase d'un passé pourtant récent.

Chaque établissement aura une taille qui, nulle part ailleurs, ne pourrait justifier la création d'une université de plein exercice. Les effectifs de 1 000 à 1 500 étudiants n'ont pas une forte perspective de croissance, même si l'on peut espérer qu'une plus forte attractivité des universités retiendrait des étudiants qui partent entreprendre des

études supérieures ailleurs dès l'obtention du baccalauréat. Une étude pour évaluer ce flux serait utile, elle pourrait être entreprise conjointement par le vice-rectorat et l'université.

Les faibles effectifs des personnels rendront très difficiles l'exercice de la démocratie ainsi que la constitution d'équipes atteignant la taille critique. Des solutions devront être trouvées dans des opérations transversales, tant en formation qu'en recherche, et en établissant de vrais réseaux par conventions de partenariats réciproques.

Le projet d'établissement devra être établi sur la base d'une étude approfondie, avec tous les partenaires locaux, des besoins de formation, tant en ce qui concerne les spécialités que les niveaux. Dans le contexte local, on doit pouvoir envisager, dans certains cas, une formation pluridisciplinaire plutôt que spécialisée si celle-ci s'avère utile pour certains secteurs d'emplois à pourvoir.

La nécessité s'impose de faire les choix des cursus, et du rythme auquel il convient de les proposer, dans l'intérêt des étudiants et des activités à développer ou à créer (cf. expérience du DEUST Agro-alimentaire à Nouméa).

En ce qui concerne les études médicales, il conviendra de rechercher une solution avec des établissements de la métropole qui pourraient proposer l'accueil et un encadrement adapté à des étudiants qui ont fait leurs études secondaires en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie et qui auraient vocation à y exercer leur métier à l'issue de leurs études.

Les dispositions initiales limitant ces cursus aux premiers cycles et à quelques DEA ont évolué et on peut comprendre que des diplômes de niveau bac + 3 soient nécessaires ; il convient de bien les cibler.

Est-il, par contre, souhaitable de proposer des maîtrises alors qu'en Europe il est maintenant couramment exigé qu'un cursus long comporte six mois ou un an effectués dans un établissement étranger ? Un système d'allocations permettant aux étudiants de faire une partie de leur cursus à l'extérieur doit être étudié.

En ce qui concerne les DEA, la formation à et par la recherche devra être basée sur des programmes justifiés par l'existence de spécificités locales, et elles existent. Ces programmes auront un grand intérêt à être - on peut même dire qu'ils ne pourront être que - pluridisciplinaires.

Comme pour la recherche, ces formations à bac + 5 devront être pensées et menées en étroite collaboration avec les organismes implantés à Tahiti et à Nouméa : IRD, IFREMER, CIRAD, ainsi qu'avec l'Institut Malardé à Tahiti et l'EPHE à Mooréa. D'autre part, des conventions doivent être passées avec des établissements de la métropole. Elles doivent prévoir des participations croisées des enseignants-chercheurs.

Pour les doctorats, il conviendrait que des allocations de recherche sur programmes puissent être fléchées directement vers les équipes de chacune des universités. L'existence d'un département de la recherche et des études doctorales devrait constituer un lieu de concertation et contribuer à la cohésion de l'ensemble dans chacune des universités.

Des conventions avec des universités françaises et étrangères seront, bien entendu, nécessaires. En ce qui concerne les relations entre l'université de Tahiti et l'université de Nouvelle-Calédonie, il ne faut pas se leurrer. L'expérience de l'UFP est édifiante, ces relations ne seront certainement pas privilégiées. Toutefois, elles pourraient être favorisées par les implantations des mêmes organismes de recherche sur chacun des deux sites, mais avec des hypothèses différentes quant à leur développement et à leur devenir.

La formation continue, qui est l'une des missions fondamentales de l'université, doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle est actuellement inexistante dans le cadre universitaire, et la participation des universitaires aux formations continues dispensées par ailleurs paraît anecdotique. L'exemple et la réussite du centre associé du CNAM sont à méditer.

La formation des personnels des universités doit constituer une priorité.

Les constructions et les organisations structurelles doivent être programmées avec le souci de renforcer la cohésion de chaque université. Ainsi, à Tahiti, l'ensemble de l'administration doit se retrouver sur le campus, l'ancienne présidence au centre de Papeete n'ayant plus sa raison d'être. À Nouméa, les terrains dépendant du ministère de la Défense étant acquis, il faut, sans perdre de temps, entreprendre les constructions qui permettront de regrouper l'ensemble de l'université sur le site de Nouville.

Un programme de logement étudiant doit être élaboré tant à Tahiti qu'à Nouméa. Il permettra notamment l'accueil des étudiants des îles et des provinces éloignées. Ce programme doit s'accompagner d'une tranche de logements pour les collègues extérieurs venant enseigner ou participer aux recherches.

Beaucoup a été dit sur le statut des enseignants-chercheurs qui ne favorise pas une nécessaire mobilité. Des partenariats bien construits avec des établissements de la métropole devraient permettre des recrutements et des mises en délégation qui concilient l'intérêt général et celui des personnes. Il faudra veiller à des dispositions qui évitent le clientélisme auquel risque de conduire la constitution de telle ou telle commission de spécialistes.

Un meilleur équilibre entre les activités de recherche et les heures complémentaires d'enseignement contribuerait, sans aucun doute, à améliorer le climat et à accroître la crédibilité et le rayonnement de l'université. Si des enseignements complémentaires s'imposent, ce qui sera à vérifier après la reconsidération des cursus, ils devraient faire l'objet d'un appel large à des personnes qualifiées : chercheurs, ingénieurs, gestionnaires, professions libérales exerçant leur activité hors de l'université.

TABLE DES SIGLES

AES : (filière) Administrative, économique et sociale des universités
ANFA : Agent non fonctionnaire de l'administration
ANU : Australian National University
ASCUP : Association sportive du Centre universitaire de Polynésie
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

BBC : Biologie, biochimie, chimie
BTS : Brevet de technicien supérieur

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEVU : Conseil de l'étudiant et de la vie universitaire
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche
CIRAD : Centre de coopération international pour la recherche agronomique
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers
CNED : Centre national d'enseignement à distance
CNES : Centre national d'études spatiales
CNOUS : Centre national des oeuvres universitaires et scolaires
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CRI : Centre de ressources informatique
CUNC : Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie
CUPF : Centre universitaire de Polynésie française

DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires
DBM : Décision budgétaire modificative
DEA : Diplôme d'études approfondies
DEGEP : Département de la recherche et des études doctorales
DEUG : Diplôme d'études universitaires générales
DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques
DGES : Direction générale des enseignements supérieurs
DGF : Dotation globale de fonctionnement
DRRT : Délégué régional à la recherche et à la technologie

EA : Équipe d'accueil
EEA : Électronique, électrotechnique et automatique
EPA : Établissement public administratif
EPCSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPHE : École pratique des hautes études
EPIC : Établissement public industriel et commercial
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technique
ERASMUS : European Community Action Scheme for the Mobility of University Students

FLE : Français langue étrangère
FLNKS : Front de libération national kanak et socialiste
FNDS : Fonds national de défense du sport

GFC : Gestion financière et comptable

IATOS : (Personnels) ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service
IFREMER : Institut français de recherches sur la mer
IGAEN : Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale
IGE : Ingénieur d'études
INP : Institut national polytechnique
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD : Institut de recherche pour le développement
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

JE : Jeune équipe
JO : Journal officiel

LEA : Langues étrangères appliquées

MEN : Ministère de l'Éducation nationale
MENRT : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie
MF : Million de francs
MIAS : Mathématiques, informatique appliquées aux sciences
MST : Maîtrise de sciences et techniques

NASA : National Aeronautics and Space Administration

ORSTOM : Office de recherche scientifique et technique d'Outre-mer

PPF : Programme pluriformation
PRAG : Professeur agrégé
PRCE : Professeur certifié

SM : Sciences de la matière
SNV : Sciences de la nature et de la vie
ST : Sciences de la terre
STT : Sciences et technologies tertiaires
SUAPS : Service universitaire des activités physiques et sportives
SV : Sciences de la vie

TD : Travaux dirigés
TP : Travaux pratiques

UFP : Université française du Pacifique
UMR : Unité mixte de recherche
URA : Unité de recherche associée

CNE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU
PACIFIQUE

Rapport du Comité National d'Evaluation sur l'Université Française du Pacifique

Réponse de l'Administratrice provisoire

L'évaluation accomplie par le C.N.E. arrivait à point nommé. En effet, la visite de ses membres a eu lieu dans la deuxième partie du mois d'avril 1999 alors que l'Université Française du Pacifique a disparu par décret dès le 31 mai 1999, remplacée par deux universités, une en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie française. Est-ce à dire que le diagnostic établi par le C.N.E. n'aurait qu'une valeur historique ? Non, bien sûr. Au contraire, il est l'occasion opportune pour les deux nouvelles structures de tirer les leçons du passé pour bâtir l'avenir.

Le constat dressé par le C.N.E. peut paraître sévère à première vue, pourtant il reflète bien la réalité de l'ancien établissement. Cependant, ce constat est plutôt le résultat des carences d'un système et de choix institutionnels que celui de choix délibérés des organes décisionnels de l'université (cf. p. 38 du rapport). Effectivement, pour de multiples raisons, l'Université Française du Pacifique a été une université atypique comme l'indique le rapport dès le départ.

1- Les spécificités géographiques étaient nombreuses et handicapantes : éloignement non seulement de la métropole – donc des centres décisionnels – mais aussi de pôles de recherche de dimension internationale – ceci est sans doute moins vrai pour la Nouvelle-Calédonie, relativement proche de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande - ; étendue et structure archipélagique de la Polynésie française ; 7000 kilomètres entres les deux centres universitaires ; statut ethnique, culturel, politique différent des deux territoires.

2- L'Université Française du Pacifique était un E.P.A. dont le rapport souligne à juste titre la fragilité et l'instabilité de la base juridique. Le Président nommé était censé appliquer la politique du ou plus exactement des ministères (Education Nationale et DOM-TOM).

3- Si les texte régissant l'établissement ont changé plusieurs fois, il faut aussi tenir compte de l'extraordinaire mobilité politique et sociologique des deux territoires durant cette période, qui a pu être à l'origine d'une conception fluctuante ou, en tout cas, évolutive des missions de cette université ainsi que des rapports avec les instances dirigeantes territoriales.

4- Les deux centres universitaires avaient peu d'étudiants et était pluri-disciplinaires, ce qui signigie la cohabitation de cultures de « facultés » très différentes et n'a pas aidé à la cohésion du corps enseignant en particulier. Par ailleurs, le nombre limité des enseignants-chercheurs ne créait pas les véritables conditions d'une vie démocratique.

5- L'Université du Pacifique connaissait une situation chronique de sous-encadrement pédagogique et administratif qui ne la mettait pas à même d'effectuer dans les meilleures conditions des choix stratégiques ou financiers particulièrement complexes et souvent décisifs.

Présidence, Secrétariat Général – B.P. 4635 – 98713 – PAPEETE – TAHITI – Tél. (689) 42.16.80. – Fax : (689) 41.01.31
Centre Universitaire de Nouvelle-Calédonie – B.P. 4477 – 98847 – NOUMEA – Tél. (687) 26.58.00 – 26.58.58 – Fax : (687) 25.48.29 – 26.38.26
Centre Universitaire de Polynésie Française – B.P. 6570 – 98702 – FAAA-AÉROPORT – TAHITI – Tél. (689) 80.38.03 – fax : (689) 80.38.04
Bibliothèque Universitaire – B.P.4532 – 98713 - PAPEETE – TAHITI – Tél. (689) 80.39.00 – Fax : (689) 80.39.10

6- La succesion relativement rapide des présidents, des directeurs de centres, du personnel administratif métropolitain, a contribué à empêcher cette université de définir clairement ses ambitions et ses projets.

Ces diverses difficultés structurelles mises très clairement en évidence par le rapport du C.N.E., ne disparaîtrons pas avec l'Université Française du Pacifique, même si la suppression d'une présidence unique et l'adoption d'un statut de droit commun permettent de doter l'établissement de bases plus solides. Avec raison, le C.N.E. fait part de ses craintes quant à l'applicabilité de l'ensemble du dispositif réglementaire concernant l'enseignement supérieur dans les Territoires et souligne les difficultés que peut susciter le partage des compétences entre l'Etat et ces derniers. Il est à craindre que les deux nouvelles universités ne soient elles aussi des universités atypiques selon les termes du rapport.

Le diagnostic le plus sévère porté par les membres du C.N.E. est sans conteste celui de l'absence de politique clairement affichée de l'établissement ainsi que celui d'absence de débat en la matière au sein des instances décisionnelles de l'université. Une gestion « autoritaire » par un président nommé avait sans doute peu de chance d'aboutir à un consensus. Désormais, il paraît urgent pour les deux nouveaux établissements de définir un projet ainsi qu'un plan quadriennal. Toutefois, les textes réglementaires prévoient une période provisoire de 6 mois maximum afin de doter ces établissements d'instances de droit commun. Or, c'est durant cette période provisoire que les établissements doivent élaborer leur projet d'établissement ! L'époque n'est pas très favorable à une réflexion d'une telle envergure.

On peut aussi penser, d'une manière plus positive, que le débat sur le projet d'établissement permettra la prise de conscience de stratégies et d'intérêts communs, fédérateurs, à travers lesquels l'établissement trouvera enfin son identité, celle-ci faisant l'objet d'un consensus chez le corps enseignant.

Le reproche essentiel formulé par le C.N.E. en matière pédagogique est l'existence de diplômes généraux, très exactement calqués sur ceux de la métropole. L'Université, surtout en Polynésie française, serait un bastion dans lequel les représentants de la société économique ou des organismes de recherche extérieurs n'entreraient pas et où ils ne seraient pas consultés. On peut rétorquer que la société civile ainsi que les organismes de recherche extérieurs avaient des représentants prévus par les textes officiels au Conseil du Centre ou au Conseil d'Administration. Encore eût-il fallu que les bonnes questions aient été posées dans ces instances et qu'elles aient donné lieu à de véritables échanges de vue.

Quoi qu'il en soit, il paraît tout à fait nécessaire que les universités répondent davantage, quant aux diplômes qu'elles délivrent, aux attentes de la société civile des deux territoires. Le processus est beaucoup plus avancé en Nouvelle-Calédonie (DEUST de sciences agro-alimentaires et de sciences géophysiques appliquées). La raison en est sans doute dans les structures économiques très différentes des deux territoires. Les secteurs porteurs sont clairement identifiés en Nouvelle-Calédonie, le marché du travail est relativement transparent. Le tissu économique de la Polynésie correspond à des besoins locaux (peu d'exportation) et est constitué d'un grand nombre de P.M.E., avec à côté quelques grands groupes internationaux qui importent leurs cadres supérieurs en Polynésie (dans le tourisme et l'hôtellerie par exemple). Ni l'Agence Territoriale pour l'Emploi, ni l'Institut Territorial de la Statistique ne sont en mesure de fournir une analyse solide et prospective du marché de l'emploi. Dans ces conditions et étant donné l'existence de BTS bien perçus sur le Territoire, la marge d'innovation en Polynésie française est faible en matière de diplômes professionnalisés. Toutefois, les nouvelles instances décisionnelles de l'U.P.F. seront forcément plus ouvertes aux acteurs de la vie économique et indéniablement les diplômes devront être mieux adaptés aux besoins détectés. Par ailleurs, la formation continue des cadres des administrations territoriale ou nationale doit devenir un axe de développement majeur des universités, accompagnant ainsi l'évolution statutaire des territoires.

En ce qui concerne la participation des organismes de recherche extérieurs aussi bien à l'enseignement qu'à la recherche universitaire, elle est, là encore, plus significative en Nouvelle-Calédonie. Les raisons sont évidentes si l'on compare par exemple l'implantation de l'IRD-ORSTOM dans les deux territoires. Alors que le Centre de Nouméa est parfaitement implanté, avec de nombreux chercheurs et des programmes diversifiés, le Centre de Papeete est menacé de disparition. Le potentiel extérieur est bien plus important en Nouvelle-Calédonie et permet donc un véritable travail en réseau.

Pour le volet recherche, le C.N.E. reconnaît que les résultats en sont honorables pour un si petit établissement, alors que la constitution d'équipes dignes de ce nom est rendue difficile par le petit nombre d'enseignants-chercheurs dans chaque spécialité. Si l'Université de la Polynésie Française est bien située au cœur du triangle polynésien (p. 85, 2ème §), l'Université de la Nouvelle-Calédonie se trouve, quant à elle, dans une autre région d'Océanie, au cœur de l'arc mélanésien, et elle bénéficie des avantages de sa localisation géographique puisque ses plus proches voisines sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Fidji et Vanuatu. Pour ce qui concerne la recherche en sciences humaines en Nouvelle-Calédonie, et en particulier le DEA « Sociétés et cultures dans le Pacifique insulaire : dynamiques et mutations », « inscrivant... aussi bien des dames de la bonne société que des étudiants en règle, (abusant) des dérogations pour l'admission de candidats non titulaires de la maîtrise » (p. 59, 4ème §), il convient de noter que c'est le Président de l'Université qui autorise, sur proposition d'une commission pédagogique, les inscriptions au DEA et que la décision fut prise d'autoriser « les dames de la bonne société » à s'inscrire en auditrices libres dans cette formation pour qu'elles bénéficient de l'ouverture intellectuelle offerte sur la région Pacifique. Ce DEA, comme il est préconisé dans les conclusions du rapport (p. 86, 7ème §), s'inscrit dans une volonté d'approche pluridisciplinaire, au risque que celle-ci puisse apparaître comme « hétéroclite » ou « fourre-tout » (p. 59, 4ème §). Toutes les thèses ont été soit publiées soit sont en voie de l'être et certains mémoires de ce DEA l'ont été tant dans le Pacifique qu'en métropole et sans subvention, ce qui demeure un critère de qualité en sciences humaines.

Cet effort de communication pour valoriser les résultats de la recherche devrait être étendu comme le souhaite le C.N.E.

Si, par ailleurs, comme le préconise le C.N.E., il faut aider puissamment quelques équipes reconnues internationalement, il peut paraître préjudiciable à l'établissement d'abandonner à leur sort les chercheurs isolés, sans leur permettre d'avoir un contact régulier avec d'autres chercheurs ou d'autres organismes de recherche dans leur spécialité. Ce serait pour le coup accompagner le mouvement quasi « obligatoire » de secondarisation de l'établissement que croit parfois deviner le C.N.E., à juste titre.

En conclusion, le C.N.E. a parfaitement évalué les faiblesses de l'Université Française du Pacifique, permettant ainsi aux deux nouvelles universités de prendre la mesure de la rude tâche qui les attend. En effet, la séparation en deux universités supprimera un certain nombre de problèmes de même que l'adoption d'un statut de droit commun. Toutefois, subsisteront des difficultés quasi inhérentes à ces établissements.

Le cap à tenir paraît être celui d'universités bien implantées dans leur environnement, participant pleinement au développement durable des deux territoires, mais conservant une autonomie que leur confère leur nouveau statut, seul garant de la rectitude et de l'objectivité de leur démarche pédagogique et scientifique.

L'Administratrice provisoire
de l'Université Française du Pacifique
et de l'Université de la Polynésie Française,

Professeur Sylvie ANDRE

CNE

PUBLICATIONS DU

COMITÉ NATIONAL

D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois,1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines,1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud, 1999

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'Ecole française d'Athènes*, 1997
L'Ecole française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'Ecole nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Bulletins n° 1 à 27

Profils n° 1 à 35

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Hubert BOUCHET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Claude FROEHLY

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : http://www-cne.mesr.fr

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin